

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 10 septembre 2012

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<b>Appel</b> nominal	(p. 7)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<b>Modification</b> de la composition des commissions	(p. 7)
<b>Lettre</b> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'association pour l'enseignement supérieur du commerce en Rhône-Alpes (AESCRA) EMLYON Business school (exercices 2004-2005 à 2009-2010)	(p. 7)
<b>Approbation</b> des procès-verbaux des séances publiques des 21 mai et 25 juin 2012	(p. 8)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossiers n° 2012-3147 et 2012-3148)	(p. 8)
<b>Désignation</b> de représentants de la Communauté urbaine au sein du groupement de commandes pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial (dossier n° 2012-3243)	(p. 20)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein des instances de l'association Aire N7 (dossier n° 2012-3244)	(p. 29)
<b>Questions orales :</b>	
* <b>groupe</b> Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates indépendants (CGDL-UDI) - Candidature de Lyon à l'accueil de la Cité de la gastronomie	(p. 43)
* <b>groupe</b> Ensemble pour le Grand Lyon - Difficultés sociales à la direction de la propreté	(p. 44)
<b>Annexe 1</b> - Question orale du groupe CGDL-UDI	(p. 46)
<b>Annexe 2</b> - Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon	(p. 47)

Le texte des délibérations n° 2012-3147 à 2012-3245 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 419.

<b>N° 2012-3147</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 juin 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 8)
<b>N° 2012-3148</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 juillet 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 8)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2012-3149</b>	Mise en exploitation, maintenance et gros entretien renouvellement (GER) du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Choix du futur mode de gestion - Contrat de partenariat -	(p. 14)
<b>N° 2012-3150</b>	Convention-cadre portant règlement des participations de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône au financement de l'ouvrage d'art routier complexe relatif au prolongement nord du boulevard périphérique nord de Lyon - Avenant n° 4 -	(p. 14)
<b>N° 2012-3151</b>	Fixation des redevances pour travaux d'entrées charretières, pose de bornes pour la délimitation du stationnement et pour la protection des aires de transports de fonds à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 - Abrogation des délibérations n° 1996-1081 et n° 1996-1086 du Conseil du 31 octobre 1996 -	(p. 38)

<b>N° 2012-3152</b>	<i>Caluire et Cuire - Réaménagement, création provisoire ou modification de carrefours à feux en rapport avec des travaux sur l'avenue Jean Moulin - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3153</b>	<i>Limonest, Dardilly - Avenue de la Porte de Lyon sur le pont (ouvrage PS12) - Travaux de modification de 2 carrefours à feux et de dévoiement du réseau de régulation - Convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3154</b>	<i>Charly, Vernaison - Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3155</b>	<i>Collonges au Mont d'Or - Création de la voie nouvelle Foch/Rochet - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3156</b>	<i>Ecully - Requalification de l'avenue Guy de Collongue - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3157</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Requalification du centre-bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3158</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification du chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
<b>N° 2012-3159</b>	<i>Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3160</b>	<i>Corbas - Restructuration du centre bourg et requalification de la rue Centrale - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3161</b>	<i>Rillieux la Pape - Requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3162</b>	<i>Lyon 8° - Rue Nungesser et Coli - Aménagement de voirie - Offre de concours par le Centre Léon Bérard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3163</b>	<i>Pierre Bénite - Convention avec la Commune pour le reversement de la subvention FISAC dans le cadre de la redynamisation du commerce du centre ville (1ère phase des travaux) -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3164</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 4° - Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine -</i>	(p. 18)
<b>N° 2012-3243</b>	<i>Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de partenariat et convention de groupement de commandes - Constitution d'un groupement de commandes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 19)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2012-3165</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3166</b>	<i>Forum économique Europe-Afrique - 12° édition - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3167</b>	<i>Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2012-3168</b>	<i>Festival du cinéma 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière -</i>	(p. 9)
<b>N° 2012-3169</b>	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société civile Immobilière (SCI) NOVAONE IMMO pour la construction de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PMI - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3170</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour les Journées de l'économie 2012 -</i>	(p. 12)
<b>N° 2012-3171</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son implantation au sein du bâtiment Rives Numériques à Vaise - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)

<b>N° 2012-3172</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2012 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3173</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3174</b>	<i>Communes de Courzieu, Saint Genis l'Argentière et Brussieu - Renouvellement du contrat de fortagé de la carrière dite du Val de Rossand -</i>	(p. 12)
<b>N° 2012-3175</b>	<i>Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune urbaine de Rabat et la Ville de Lyon pour la période 2013-2015 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2012-3176</b>	<i>Bron, Givors, Saint Fons, Rillieux la Pape, Lyon 7°, Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2012 -</i>	(p. 13)
<b>N° 2012-3177</b>	<i>Bron, Feyzin, Givors, Lyon 9°, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi et à la Maison de la création d'entreprises au titre de leur programme d'action pour l'année 2012 -</i>	(p. 13)
<b>N° 2012-3178</b>	<i>Chassieu - Densification et renouvellement de la zone industrielle (ZI) Mi-Plaine - Secteur des Brosses - Aménagement de parcelles situées 92 et 93, avenue du Progrès suite à déconstruction - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2012-3179</b>	<i>Plan de déplacements d'entreprise (PDE) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 pour cent pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 24)
<b>N° 2012-3180</b>	<i>Règlement des frais occasionnés pour les déplacements temporaires des agents de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une formation -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3181</b>	<i>Achat de titres de transport en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 24)
<b>N° 2012-3182</b>	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3183</b>	<i>Mise à disposition partielle de la mission site historique de la Ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine de Lyon - Convention -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3184</b>	<i>Compte-rendu de l'application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2011 -</i>	(p. 25)
<b>N° 2012-3185</b>	<i>Fiscalité professionnelle unique - Taxe sur les surfaces commerciales - Modulation du montant de la taxe -</i>	(p. 28)
<b>N° 2012-3186</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2012 -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3187</b>	<i>Opérations globalisées 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
<b>N° 2012-3188</b>	<i>Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associés - Lancement de la procédure de dialogue compétitif -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3189</b>	<i>Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3190</b>	<i>Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3191</b>	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Renée-Reine Allardon -</i>	(p. 40)
<b>N° 2012-3192</b>	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Magdeleine Ducros -</i>	(p. 40)

<b>N° 2012-3244</b>	<i>Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 29)
<b>N° 2012-3245</b>	<i>Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Renouveau - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes -</i>	(p. 40)
<b>COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT</b>		
<b>N° 2012-3193</b>	<i>Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 20)
<b>N° 2012-3194</b>	<i>Rapport annuel 2011 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées -</i>	(p. 23)
<b>N° 2012-3195</b>	<i>Eau potable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de l'appel à projets sur les économies d'eau potable au niveau des réseaux d'eau potable et des bâtiments -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3196</b>	<i>Service public d'eau potable - Conventions d'échange de données numériques entre la Communauté urbaine de Lyon, Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé -</i>	(p. 24)
<b>N° 2012-3197</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3198</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet d'appui à la Commune d'Adja-Ouéré pour l'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement du village de Gbahouété au Bénin - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Hydraulique sans frontières -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3199</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable du village de Bourgoudouna en Mauritanie - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association intercommunale de jumelage pour la coopération (AIJC) -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3200</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet d'assainissement du village de Ndjakhatil Maram de la Commune rurale de Touba Toul au Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Alter et Gones -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3201</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet de prévention du risque de choléra dans les zones urbaines et périurbaines de Port au Prince en Haïti, via l'amélioration durable de l'assainissement - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3202</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3203</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Solidarités international (SI) -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3204</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Electriciens sans frontières (ESF) pour le projet d'alimentation en eau par pompage solaire du village de Svay Sar au Cambodge -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3205</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3206</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Travaux de construction d'une station d'épuration (STEP) à La Feyssine - Révision de prix - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3207</b>	<i>Chassieu, Saint Priest - Mi-Plaine/Eurexpo/Accessibilité sud d'Eurexpo/LY12 - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3208</b>	<i>Meyzieu - Bassin de rétention Le Villardier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3209</b>	<i>Mions - Agrandissement du bassin des Corbèges et Léopha - Création de bassins de rétention - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
<b>N° 2012-3210</b>	<i>Rillieux la Pape - Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et M. et Mme Saboureau et Rion, propriétaires de l'installation -</i>	(p. 41)

- N° 2012-3211** *Convention d'expérimentation de capteurs de voirie sans câbles en vue de l'optimisation du traitement hivernal de la voirie - Autorisation de signer une convention -* (p. 41)
- N° 2012-3212** *Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) - Principe d'acquisition des sites SHELL, ARDEA et modalités de réhabilitation - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 41)
- N° 2012-3213** *Agenda 21 Vallée de la Chimie - Création d'un centre de ressources sur les risques - Convention avec la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL), l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC) -* (p. 41)
- N° 2012-3214** *Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages -* (p. 41)
- N° 2012-3215** *Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Soutien à la création d'un rucher école - Attribution de subventions -* (p. 41)

## COMMISSION URBANISME

- N° 2012-3216** *Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre Simon Ballanche - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 29)
- N° 2012-3217** *Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre-Simon Ballanche - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 29)
- N° 2012-3218** *Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 30)
- N° 2012-3219** *Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions et cessions foncières - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -* (p. 30)
- N° 2012-3220** *Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon affectée à la réalisation d'équipements publics -* (p. 34)
- N° 2012-3221** *Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Déclaration de projet et levée de réserve à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -* (p. 42)
- N° 2012-3222** *Caluire et Cuire - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Clair - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Suppression de la ZAC -* (p. 42)
- N° 2012-3223** *Corbas - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -* (p. 42)
- N° 2012-3224** *Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pesselière - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -* (p. 42)
- N° 2012-3225** *Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Mise en œuvre d'actions liées au développement durable - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -* (p. 42)
- N° 2012-3226** *Lyon 1<sup>er</sup> - Zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites des Pentes de la Croix-Rousse - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -* (p. 42)
- N° 2012-3227** *Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Reventilation d'autorisations de programme -* (p. 36)
- N° 2012-3228** *Curis au Mont d'Or - Place de la Fontaine - Opération d'aménagement et d'accessibilité de l'entrée sud du village - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 37)
- N° 2012-3229** *Dardilly - Secteur Esplanade de la Poste - Aménagement - Approbation du bilan de la concertation préalable et confirmation du lancement de la consultation d'aménageurs -* (p. 42)

<b>N° 2012-3230</b>	<i>Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Convention d'aménagement de traverse d'agglomération entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3231</b>	<i>Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Renouvellement urbain de la résidence des Arcades - Attribution d'une subvention au profit de la SA Gabriel Rosset - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3232</b>	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Renouvellement urbain - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la SA Gabriel Rosset (SAGR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3233</b>	<i>Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-3234</b>	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation pour la copropriété Alpes, immeubles C et D - Participation financière de la Commune et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-3235</b>	<i>Approbation de la charte territoriale pour le logement des salariés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-3236</b>	<i>Conventions d'utilité sociale (CUS) - Approbation des avenants CUS logements-foyers pour les offices publics communautaires -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3237</b>	<i>Villeurbanne - Mise en oeuvre d'un plan local expérimental de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement - Attribution d'une subvention à la Commune pour 2012 -</i>	(p. 38)
<b>N° 2012-3238</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 3<sup>e</sup>, Lyon 4<sup>e</sup>, Lyon 7<sup>e</sup> - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne - Avenant n° 1 à la convention d'opération -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-3239</b>	<i>Lyon 8<sup>e</sup>, Lyon 9<sup>e</sup>, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Point information médiation multiservice (PIMMS) Lyon agglomération - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3240</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Echange foncier sans soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et Bouwfonds Marignan - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3241</b>	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
<b>N° 2012-3242</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du projet urbain Carré de Soie -</i>	(p. 42)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 10 septembre 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 31 août 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Si vous le voulez bien, nous allons commencer notre séance de rentrée du Conseil communautaire. Je vais demander, suivant l'habitude, à monsieur Augoyard de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD :** Je croyais que le changement c'était maintenant mais je veux bien continuer.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

**Absents non excusés :** MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Joly (pouvoir à Mme Bocquet).

---

## Modification de la composition des commissions

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, je vous informe que mesdames Fabienne Levy et Florence Bocquet m'ont fait part de leur décision de quitter le groupe Ensemble pour le Grand Lyon et d'adhérer au groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL - UDI).

Ce groupe dispose désormais de 3 sièges dans 3 commissions et de 2 sièges dans 2 commissions.

Sur cette base, madame Florence Bocquet demande à quitter la commission finances, institutions et ressources pour siéger en commission développement économique.

En parallèle :

- monsieur François-Noël Buffet -groupe Ensemble pour le Grand Lyon- demande à quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission urbanisme,

- monsieur Gilles Assi -groupe Ensemble pour le Grand Lyon- demande à quitter la commission urbanisme pour siéger en commission proximité et environnement,

- monsieur Guy Barret -groupe Ensemble pour le Grand Lyon- demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission déplacements et voirie.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### Lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant l'association pour l'enseignement supérieur du commerce en Rhône-Alpes (AESCRA) EMLYON Business school (exercices 2004-2005 à 2009-2010)

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant l'association pour l'enseignement supérieur du commerce en Rhône-Alpes (AESCRA) EMLYON Business school (exercices 2004-2005 à 2009-2010).

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats mais aucune demande de temps de parole n'a été demandée en Conférence des Présidents.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la présentation de cette lettre d'observations définitives.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 21 mai et 25 juin 2012

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 21 mai et 25 juin 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés).*

---

### Comptes-rendus des décisions prises par le Bureau

**N° 2012-3147** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 juin 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-3147. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

*(Acte est donné).*

**N° 2012-3148** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 juillet 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-3148.

Sur ce dossier, la Conférence des Présidents a retenu l'intervention de trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une courte intervention concernant le pôle commercial Peyssillieu-Montout.

En 2009, les Conseillers communautaires ont approuvé un SDUC qui est valide jusqu'en 2015, avec possibilité d'ajustement eu égard à la conjoncture et aux comportements des Lyonnais. Comme l'a précisé un magazine de notre agglomération il y a quelques mois, les pôles commerciaux du type Carré de Soie ou Confluence, s'ils restent des lieux de regroupement, ne correspondent pas nécessairement aux attentes des consommateurs, voire même des "consom'acteurs".

La revitalisation des cœurs de ville de Décines Charpieu et de Meyzieu est en cours. Notre collectivité a d'ailleurs voté le principe des managers de centre-ville pour d'autres endroits, justement pour soutenir la vente de toute proximité à échelle humaine.

Les écologistes s'inquiètent donc de l'extension d'un pôle commercial sur Peyssillieu-Montout, lequel serait désormais considéré comme majeur, au même titre que le Carré de Soie et Porte des Alpes, avec ses impacts sur d'autres artisans et commerçants, un éventuel flot de voitures individuelles et des surfaces mobilisées en lieu et place de terrains éventuellement agricoles. Donc nous nous étonnons que le permis ait pu être

accordé sans attendre les conclusions des études relatives aux flux de circulation. Rappelons que ce projet prévoit 3 000 places de parking sur une surface commerciale portée de 19 hectares. Vous nous avez dit, monsieur le Président, ne pas privilégier le tronçon long du TOP afin de protéger justement les espaces agricoles périurbains dans l'est lyonnais.

Nous connaissons toute l'importance des rocadés et des centres commerciaux dans la formation de l'étalement urbain. C'est pourquoi nous vous proposons ce soir que soit actée une commission générale qui fasse le point sur cette stratégie de développement et les évolutions du SDUC, en vous remerciant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Sur la zone de Peyssillieu-Montout et sur l'agrandissement du Leclerc, le Grand Lyon, évidemment, agit de concert avec la municipalité de Meyzieu et donc l'ensemble des décisions que nous avons prises sont des décisions qui sont conformes à la fois évidemment au PLU et qui, en même temps, sont conformes à l'analyse des déplacements que nous avons faite dans le grand est à propos de la future réalisation du stade du Grand Montout où nous avons pris en compte cette possibilité de déplacement.

Sur le reste, je crois que vos analyses sont fausses. Si vous allez trouver le directeur du Carré de Soie, vous irez discuter avec lui de ce qu'il pense être comme un centre commercial extrêmement attractif, le cinéma qui s'y trouve est d'ailleurs l'un de ceux qui sont les plus attractifs de France.

Quant au pôle de loisirs de la Confluence, je vous invite là aussi à aller voir sa direction, vous verrez que c'est un centre extrêmement attractif. Il a été attractif pendant les premiers mois mais cette attractivité a duré pendant les vacances où l'on s'interrogeait car il a eu une fréquentation pendant le mois d'août équivalente à celle, par exemple, du mois de juin.

Donc, si vous cherchez des informations complémentaires sur toutes les problématiques d'évolution du commerce dans l'agglomération, je vous invite à vous adresser à monsieur Jean-Pierre Calvel qui se fera un plaisir d'en parler avec vous.

Chers collègues, nous allons passer maintenant au premier dossier en discussion dans notre séance.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

**N° 2012-3167 - développement économique** - Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3167. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur** : Avis favorable, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme BAB-HAMED** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances.

**M. LE PRÉSIDENT** : Super ! J'espère que le groupe Communiste et intervention citoyenne aussi.

**Mme BAB-HAMED** : Très bien, cela se voit au bronzage.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'an prochain, on prendra date avec vous alors !

**Mme BAB-HAMED** : Le groupe Communiste et intervention citoyenne s'apprête à voter, des deux mains s'il le faut, l'attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) à hauteur de 29 000 € pour favoriser la solidarité entre les pays du Sud et les pays d'Europe centrale et orientale.

Le Village de la solidarité de novembre prochain sera le temps fort pour rendre visibles les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée. A cette occasion, nous souhaitons mettre en lumière la cohérence de nos actions sur deux points.

Le premier point, sur le bilan 2011 autour du thème "droits essentiels" : sans vous lire la revue de presse sur la situation inhumaine, injuste, inefficace et dangereuse que nous infligeons aux Roms sur notre territoire, nous souhaitons partir d'un point positif qui est la coopération avec la ville de Tinca en Roumanie, où nous avons fait le choix d'aider à la source l'immigration des Roms pour améliorer notre solidarité. Nous avons appelé, lors de cette séance, à penser notre aide en termes de parcours de solidarité, ici et là-bas, pour mieux les accompagner dans leur droit fondamental de dignité humaine. Or, le choix gouvernemental, départemental et grand lyonnais va à l'encontre du sens de la coopération avec la ville de Tinca, voire l'annule. Il y aura eu, sur le bilan 2011, de la visite du village, certes, 20 000 visiteurs, mais il y aura eu, parallèlement, 7 000 humains dont des enfants en quête d'un bout de terre solidaire. Quel bilan en tirer réellement ?

Sur le deuxième point, concernant la programmation 2012, sur le thème "une seule planète" autour de la gestion durable et équitable des ressources naturelles, il y a là une intéressante convergence avec ce qui est mis en débat actuellement sur la gestion de la ressource en eau mais je ne vais pas développer aujourd'hui puisque mes collègues s'en chargeront. Voyez-vous, nous mobilisons tant d'énergie humaine et financière pour organiser des temps de discours et d'actes autour de la solidarité mais si un échelon manque, tout s'ébranle. A ce titre, il serait d'ailleurs très intéressant de créer un pôle de mise en cohérence au Grand Lyon pour que l'argent public mobilisé soit consciencieusement utilisé. Il en va de la fermeté tant rappelée par notre Ministre de l'Intérieur, en ce moment. Ainsi, la solidarité n'aurait plus un pied dedans, un pied dehors, ni d'ailleurs un seul pied !

En guise d'agenda politique, chers collègues, rendez-vous le 15 septembre à 15 heures place Antonin Poncet en solidarité avec les Roms, rendez-vous le samedi 15 octobre à la salle de la Mutualité pour un temps citoyen sur l'enjeu de la gestion de l'eau au Grand Lyon. Ainsi notre présence et notre rendez-vous en novembre au Village de la solidarité aura plus de sens.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. D'abord, un petit rappel historique sur le problème de populations roms arrivées dans l'agglomération. Le problème n'est pas récent. Je me souviens

que lorsque je suis arrivé à la tête du Grand Lyon en 2001, nous avions déjà un certain nombre de problématiques du même ordre et je me souviens que, par exemple sur le terrain du Carré de Soie à Vaulx en Velin, il y avait environ -je ne sais pas, Maurice Charrier me le rappellera- 4 à 600 personnes. J'avais une décision à prendre :

- soit on laissait les choses aller ainsi et, dans ce cas-là évidemment, à Vaulx en Velin qui était à l'époque en grande difficulté, nous rajoutions de la misère à la misère. Je crois que l'évolution de la ville de Vaulx en Velin aurait connu de grands problèmes ;

- soit nous procédions, sur ce terrain, à l'expulsion de ceux qui l'occupaient et nous pouvions résoudre les problèmes.

La problématique aujourd'hui dite "Roms" recouvre une variété de situations très différentes. Vous savez, par exemple, qu'aujourd'hui, la place Carnot est occupée par un certain nombre de gens, dont 80 % ne sont pas des Roms mais des déboutés du droit d'asile. Vous comprenez que, si effectivement dans notre pays tout le monde peut venir, il y a évidemment toutes les procédures qui concernent le droit d'asile pour les demandeurs qui sont effectivement des réfugiés politiques mais si, sous cette thématique -et vous connaissez quelle est la longueur, la complexité des procédures- tous les gens qui ont été déboutés bien évidemment s'installent dans l'agglomération lyonnaise, il va y en avoir quelques-uns qui vont s'installer. Comme vous le savez, nous ne construisons que 10 000 logements par an dont 5 000 logements sociaux et donc s'il y en arrive plus, aux 40 000 demandeurs de logement d'aujourd'hui va se rajouter un flux perpétuel pas logé que nous ne saurons pas gérer. Et donc il convient de traiter avec responsabilité ce type de problématique.

Et si nous avons fait une coopération avec Tinca, avec un Maire d'origine Rom, c'est parce que nous pensons que la solution à ce type de problématique se trouve d'abord et surtout dans leur pays d'origine.

Et donc nous, nous sommes prêts à faire toutes les coopérations, à pouvoir effectivement prendre attache, avec l'ensemble des grandes villes françaises qui connaissent ce type de problématique, avec le ministère des affaires étrangères, avec l'Union européenne pour mener des politiques dans lesquelles nous mettrons de l'argent. Parce que le problème aujourd'hui c'est que les crédits de l'Union européenne qui sont destinés à résoudre ce problème ne sont même pas consommés. Donc c'est effectivement un problème dramatique qui dépasse le périmètre de la ville de Lyon et que ce n'est pas le Grand Lyon, voire les Villes françaises qui à elles seules peuvent résoudre ce type de problématique.

Voilà donc ce que je voulais vous dire et je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

**N° 2012-3168** - Festival du cinéma 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3168. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la quatrième édition du Festival Lumière qui aura lieu du 15 au 21 octobre 2012.

Cette édition repose sur le même concept que les éditions précédentes, à savoir faire connaître le patrimoine et l'histoire du cinéma mais surtout faire aimer le cinéma. C'est aussi le même schéma : nombreuses projections dans la plupart des salles du Grand Lyon, nombreux invités, villages de jour, villages de nuit, Nuit du cinéma, Prix Lumière décerné à monsieur Ken Loach. Mais cette édition est marquée par une action renforcée avec les Communes du Grand Lyon ainsi qu'avec Pixel et Imaginove et l'ensemble de la filière image.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur : dans le **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2011 et bilan** de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans le paragraphe commençant par "Le Festival s'est installé dans 38 salles de cinéma sur 22 communes, etc." la phrase suivante : "Dans les 24 salles de cinéma hors Lyon, etc.", au lieu de : "Dans les 2 salles de cinéma hors Lyon, etc."

J'ai quelques demandes de temps de parole, dont le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme BONNIEL-CHALIER :** Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, le Festival Lumière nous donne l'opportunité d'intervenir plus globalement sur les dossiers culturels de notre Communauté urbaine.

Hier, nous étions nombreux et heureux d'assister au défilé de la Biennale de la Danse, ce bel événement désormais inscrit dans notre patrimoine et qui contribue à notre fierté de vivre ensemble dans cette agglomération. Encore une fois, c'était une réussite et nous profitons de cette prise de parole pour en remercier les organisateurs.

En 2004, le Grand Lyon a adopté une compétence sur les grands événements métropolitains. Depuis, notre intercommunalité n'a cessé de progresser : avec les deux Biennales, les Journées du patrimoine puis le Festival Lumière sont venus compléter l'agenda des temps forts qui contribuent à la fois à la renommée artistique de l'agglomération et tout autant à la participation des habitants et à la solidarité entre nos territoires.

Le Grand Lyon est à l'initiative d'une opération inédite d'installation d'œuvres sur les Rives de Saône, projet urbain et esthétique de grande qualité qui doit être l'objet de toutes nos attentions.

La dynamique économique et territoriale impulsée dans le cadre du cluster Imaginove est une initiative que notre groupe a toujours soutenue : ce type de pôle de compétitivité a particulièrement notre faveur puisqu'il allie recherche, innovation, enseignement supérieur, production et programmation dans un secteur inscrit dans l'économie décarbonée.

Par ailleurs, nous avons communément décidé qu'une étude serait conduite pour mettre en place la Charte de coopération culturelle de la Ville de Lyon à l'échelle de l'intercommunalité, renforçant ainsi nos actions culturelles sur les quartiers classés en politique de la ville.

Sous la houlette avisée de madame Nadine Gelas et de Jean-Loup Molin, un groupe de travail Grand Lyon vision culture a très intelligemment défriché le champ des possibles sur les questions culturelles ; je tiens à souligner, monsieur le Président, le caractère remarquable des publications qui sont issues de cette série de rencontres et d'auditions. Pour naviguer dans de nombreuses collectivités territoriales, je crois pouvoir affirmer que cette initiative est inédite et originale.

La question que nous voulons poser ce soir de manière très constructive, il n'y a pas de piège, monsieur le Président, est la suivante : allons-nous continuer à faire, comme monsieur Jourdain, de la poésie et de la culture "sans le savoir" ?

La réforme des collectivités, le renforcement souhaitable du mouvement intercommunal, le développement de notre Communauté doit nous amener à réfléchir et à décider de la répartition souhaitable de la compétence culturelle entre les Communes et le Grand Lyon.

La plupart des Communes de notre métropole ont développé des politiques culturelles volontaristes et audacieuses et les Maires ne souhaitent pas se déposséder de leur capacité d'intervention dans ce domaine ; ce n'est d'ailleurs pas souhaitable. En revanche, de nombreux équipements culturels ou équipes artistiques pourraient bénéficier d'une mise en réseau ou de mutualisation de services à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, nous avons parfois du mal à coordonner nos décisions entre différentes logiques d'intervention du Grand Lyon ; par exemple, concernant la filière image, nous laissons au libre marché l'implantation des salles multiplexes de cinéma, au détriment sans doute du cinéma indépendant ou des salles de cinéma municipales qui s'inscrivent dans la politique culturelle de nos Communes et font un travail incontournable d'éducation critique à l'image.

Monsieur le Président, notre Communauté urbaine travaille déjà beaucoup, nous en convenons, mais elle ne pourra pas très longtemps continuer à se développer sans réfléchir à son projet culturel. Nous sommes partants pour que ce dossier soit ouvert avant la fin du mandat.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme BAB-HAMED :** Monsieur le Président, chers collègues, en complément de ma collègue qui vient de prendre la parole.

Chaque année, nous intervenons sur ce dossier de soutien au Festival Lumière pour rappeler ce qu'est pour notre groupe "une manifestation de haute qualité artistique partagée par le plus grand nombre de Lyonnais" en posant la question suivante : quel soutien au patrimoine cinématographique de demain, de la production à la diffusion ? Nous vous invitons à relire nos interventions à ce sujet qui ne manquent pas de propositions suite au constat que les CNP, cinémas associatifs, associations d'éducation à l'image ne reçoivent toujours que "la part des anges" -pour emprunter la formule à monsieur Ken Loach- de ce qui se fait en matière de politique cinématographique sur notre agglomération et en région.

Pour étayer notre propos, sans passer toujours pour des grincheux, nous nous réjouissons du choix d'honorer monsieur Ken Loach, cinéaste lucide et engagé, pour recevoir le quatrième Prix Lumière lors cette édition. Ce cinéaste ne voit jamais ses films programmés dans les multiplexes UGC et Pathé ; cela doit nous poser question. Alors, certes, il est bien invité dans de bonnes conditions, notamment en termes d'hôtel, mais je pense que l'aider à la diffusion de ses films serait plus intéressant pour lui. Je suggère que l'on puisse travailler à la question de savoir comment on associe les cinémas d'art et d'essai, les associations d'éducation à l'image au Festival Lumière pour que les personnalités honorées lors de ce festival puissent avoir un vrai lien avec le grand public et que cet honneur rendu à ces personnalités puisse vraiment rencontrer un public éduqué à leur film.

Pour le petit plaisir, j'espère que vous avez tous vu un de ses films *It's a free world* et, si vous ne l'avez pas vu, je vous invite à le voir et éventuellement, avec plaisir, à partager une discussion autour de ce film.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Le groupe Centristes et démocrates.

**Mme LEVY** : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un festival brillant, très brillant et excellent pour l'image de Lyon ! Lors de sa création il y a quatre ans, j'appelais votre attention sur la diffusion et le travail avec les partenaires locaux, c'est-à-dire les salles de cinéma, les écoles pour que, justement, ce festival ne soit pas que Lyonnais.

Un an plus tard je vous proposais, dans une intervention, de travailler plus précisément -et je suis heureuse d'entendre madame Gelas le répéter pour cette édition- avec les partenaires économiques comme les pôles Pixel, Imaginove, pour toucher les publics universitaires. Mais tout cela a l'air de se mettre très légèrement en place.

Aujourd'hui, vous nous proposez d'augmenter la subvention -je trouve de façon assez conséquente- pour la communication et la programmation artistique et non pas simplement pour qu'il prenne plus d'ampleur dans vos rapports avec le monde économique, Imaginove ou Pixel. C'est assez incroyable ! Il me semble qu'aujourd'hui, vos amis socialistes au plus au niveau, c'est vrai, ne parlent pas de rigueur ni de sacrifice, simplement d'austérité. Serions-nous devenus prodiges ici, en terre lyonnaise ? Ou allez-vous me faire observer que le Conseil général diminuant sa participation, il faut pouvoir y pallier, ou que la Région ne l'augmentant pas, vous sauvez un peu ce festival ? Je pense simplement que vous forcez ce festival à la déraison et que vous ne lui désignez pas clairement des objectifs et je le regrette.

Pourtant, ce festival, je le répète, est une très belle idée. Il a permis au Grand Lyon de décliner plusieurs événements à côté de la Biennale d'art contemporain, de la Biennale de la danse mais son organisation territoriale n'est pas encore "au top" comme diraient les jeunes. C'est normal parce qu'il me semble que vous n'exigez pas un travail partenarial entre ceux qui organisent le Festival Lumière et ici, les élus, les Maires du Grand Lyon.

Monsieur Frémaux n'est d'ailleurs pas venu nous dire pourquoi il voulait une augmentation et je n'ai vu nulle part une réunion de bilan ou d'évaluation des objectifs de ce festival au Grand Lyon, pas plus que des réunions entre le Grand Lyon et les élus à la culture des Villes pour faire rayonner de façon pérenne ce festival en dehors de Lyon.

Mais, c'est vrai, les méthodes de travail ici sont un peu plus solitaires qu'ailleurs et les décisions se prennent souvent sans nous. C'est dommage car je suis certaine que les Conseillers que nous sommes aurions aimé être plus associés à cet événement et surtout à en faire profiter leur Commune à fond. A ce sujet, je note aussi que certains élus communautaires -rassurez-vous, je ne parle pas de moi !- ne sont pas forcément invités aux grandes soirées ; quatre grandes soirées organisées lors de ce Festival Lumière et j'ai entendu certains élus dire qu'ils étaient un peu déçus.

Même si les finances du Grand Lyon sont saines, cette augmentation pour ce festival, la deuxième en quatre ans, est anormale. Vous poussez les organisateurs de ce festival à la dépense plutôt qu'à la rigueur. Qui plus est, comme vous ne voulez pas prendre la compétence culturelle ici au Grand Lyon, vous empêchez un vrai travail de fond de se faire et je suis certaine qu'il aurait été très agréable d'organiser une commission ad'hoc de travail à ce sujet.

Vraiment, monsieur le Président, en période de crise, il faut montrer d'exemple, réduire la voilure et exiger de la qualité plutôt que de la quantité de nos partenaires culturels. Cette année aurait pu être celle de la vraie consolidation.

Je note aussi que, malgré votre demande d'augmentation pour la communication et la programmation artistique, vous augmentez aussi le tarif de la place d'un euro.

Monsieur Collomb, je crois qu'il est temps de transférer la compétence culture au Grand Lyon et non pas seulement les grands événements, afin de disposer d'une expertise fiable et efficace qui nous permettra alors de travailler sur des objectifs et non pas sur une grille d'indicateurs qui n'ont aucun sens en matière culturelle. Et, je le regrette, mon groupe s'abstiendra.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, madame Gelas qui va peut-être répondre.

**Mme la Vice-Présidente GELAS** : Je ne vais pas répondre à tout parce que il y avait un mélange d'argumentations qui demanderaient un long temps de réponse. D'abord, je voudrais dire à madame Lévy que sont présentés tous les ans un bilan ainsi que les objectifs de toutes les éditions précédentes ; donc vous pouvez venir, si le règlement le permet, en commission développement économique.

Sur l'augmentation de la subvention au festival, je vous conseille tout de même de lire la délibération parce qu'il est dit que les objectifs généraux complémentaires suivants, qui expliquent les 100 000 € supplémentaires, sont à la fois une participation plus large du public dans les salles hors Lyon, puis développer les actions avec la filière économique constituée autour de l'image et du cinéma. Cela répond absolument à ce que vous reprochez et il me semble que ces deux objectifs pour une augmentation de la subvention sont tout à fait positifs.

Plus généralement, sur le problème des salles de proximité, en dehors des multiplex, je voudrais tout de même rappeler que tout ce festival -c'est une originalité, c'était même un peu effrayant au départ- a été construit avec l'idée que tout ne se passait pas à Lyon, à l'Institut Lumière ou dans les multiplex de Lyon, mais avait lieu dans toutes les salles de l'agglomération. Toutes les salles qui veulent bien participer au festival, je crois qu'il y en a 24 pour la prochaine édition, sont participantes et peuvent entrer dans ce festival. Les Communes sont alertées, les Communes participent, certaines sont plus dynamiques que d'autres en la matière. Il y a des réunions avec les Communes, des réunions avec les adjoints à la culture, un comité de pilotage qui réunit un certain nombre de Maires.

Evidemment, on peut toujours faire mieux mais je crois qu'avant de faire des critiques, encore faut-il se renseigner sur la manière dont fonctionne ce festival.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, madame Gelas. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Crimier et Da Passano (pouvoir à M. Vincent) -Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI)- ; groupes Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) (sauf MM. Crimier et Da Passano -pouvoir à M. Vincent- qui ont voté pour).

Adopté, M. Yvon Deschamps, Trésorier de l'Institut Lumière, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS

**N° 2012-3170 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour les Journées de l'économie 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3170. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour la cinquième édition des Journées de l'économie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce sera donc la cinquième édition des Jéco, Journées de l'économie, qui auront lieu début novembre. Cette année, ces journées porteront sur le thème -ô combien attendu !- "comment faire autrement ?".

Devant la montée des attentes légitimes de changement issues de la dernière présidentielle, nous ne pouvons qu'appeler à participer à ces Journées, à intervenir à ces rencontres car, en matière économique et sociale, le changement se fait attendre. "La crise est toujours devant nous" disent les économistes et le démantèlement de notre industrie, voire aussi souvent de notre recherche, se poursuit. Le taux de chômage a dépassé les 3 millions. "La croissance s'est effondrée", nous a dit hier soir monsieur le Président de la République. 2010 a vu le niveau de vie baisser. Et que sera 2012, malgré le faible coup de pouce au SMIC et l'impact minime des autres dispositions (Livret A et prix du carburant) ? L'INSEE nous indique une tendance qui est de 10 millions de pauvres et 5 millions de chômeurs ! Enfin, des pans entiers de notre industrie sont menacés de fermeture ou de réorganisation : Peugeot, Air France, Alcatel, Fralib, Doux, Sanofi.

A propos de Sanofi, ce dernier groupe aux profits de plus de 8 milliards depuis plusieurs années, envisage de réaliser 2 milliards d'économie nouvelle pour toujours mieux rémunérer ses actionnaires. Pour cela, 1 500 à 2 500 postes sont menacés, dont ceux du centre de recherche de Toulouse, remettant ainsi en cause le pôle de compétitivité du Grand Toulouse : le projet très ambitieux de lutte contre le cancer, l'Oncopole, se trouve handicapé, au grand dam des acteurs du pôle, des salariés, du Président et des élus de la collectivité.

J'ai bien lu qu'au Grand Lyon, ce groupe indique vouloir créer un centre d'excellence en biomédical, concurrentiel à Boston. Pour enfin changer, faut-il prier pour que la conjoncture du CAC 40 ne donne pas l'idée aux actionnaires de privilégier Boston et non plus Lyon ? Ou faut-il prendre les dispositions législatives -nous avons des parlementaires ici- pour que ce groupe s'inscrive durablement dans les dynamiques de nos territoires, non plus l'œil rivé sur le bénéfice net par action mais sur l'efficacité économique et médicale de cette industrie ? Moratoires et

interdiction des licenciements boursiers -ce qu'avait suggéré le candidat, aujourd'hui Président, François Hollande-, taxer les mouvements de capitaux et critériser le crédit impôt recherche, voilà quelques exemples de propositions, que propose le groupe Communiste-Front de Gauche à l'Assemblée nationale et au Sénat "en participant constructif de la majorité parlementaire", comme l'indique dans la presse Danielle Lebaill, secrétaire départementale du PCF !

D'ailleurs, dans nos territoires, après Véninoy, l'expérience de Litl-Fagor devient emblématique des manières de faire autrement. Avec les véhicules électriques et les filtres de Litl, il est surprenant de vérifier qu'au lieu d'envoyer le savoir-faire des salariés à Pôle emploi, s'appuyer sur eux c'est rapidement créer les conditions de la reconversion et c'est utiliser autrement les millions du Fonds national de l'emploi.

Lors de l'inauguration de Litl, jeudi dernier, le PDG, monsieur Millet, monsieur le Préfet, Jean-François Carencio, la Vice-Présidente de la Région, madame Puthod, et vous-même, monsieur le Président, avez souligné et remercié les salariés pour leur capacité, leur volonté, leur dynamique... L'engagement de l'Etat, par contre, lui, se fait attendre mais il est indispensable pour contribuer au bouclage du tour de table bancaire promis et qui doit se faire pour que Fagor-Brandt tienne tous ses engagements et que les salariés et leurs syndicats soient informés, impliqués, entendus et formés...

Monsieur Millet déclare même par ailleurs que son problème n'est pas le coût du travail mais les financements, c'est-à-dire le coût du capital ! Et c'est bien à ce dernier qu'il faut s'attaquer et non aux salariés, sans qui rien ne peut se faire de bien : leur donner des droits nouveaux en entreprise peut aussi créer les conditions d'un engagement au travail efficace !

Je ne suis pas à convaincre quant aux possibilités -non pas malgré la crise mais du fait de la crise- que l'on peut et doit faire autrement... Monsieur Edgar Morin, dans une nouvelle publication, demande une voie nouvelle : "Le Chemin".

Monsieur le Président, dans le débat très actuel sur le contenu de cette voie nouvelle, entre réformisme tant essayé, tant échoué, en crise lui aussi et transformation démocratique, véritable innovation politique et économique, il est temps de choisir, il est temps de changer vraiment !

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : C'est un débat que nous aurons aux Journées de l'économie. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2012-3174 - développement économique** - Communes de Courzieu, Saint Genis l'Argentière et Brussieu - Renouvellement du contrat de forage de la carrière dite du Val de Rossand - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3174. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. COSTE** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération dont l'examen est passé en commission économie alors que les problèmes soulevés sont surtout d'ordre environnemental pose surtout la grande question de savoir à quoi servent nos beaux textes sur les espaces naturels sensibles, les arrêtés de biotope, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) si, à chaque occasion du développement d'une activité économique, on détruit ces espaces en espérant ne pas oublier les compensations éventuelles correspondantes.

Nous remercions les services de nous avoir fourni les informations complémentaires, en particulier sur la protection existante et les compensations prévues. Nous aurions souhaité qu'elles apparaissent dans la délibération.

Nous sommes -quand je dis "nous", c'est au sens large- dans la contradiction aussi entre la volonté affirmée, notamment dans le schéma départemental des carrières, de privilégier les carrières en roche massive plutôt qu'en zone alluviale. Depuis l'adoption de ce schéma, donc cela doit remonter à plus de dix ans, il y a eu beaucoup de carrières en zone alluviale et, en particulier, dans l'est lyonnais mais aucune en roche massive, sauf des extensions de carrières existantes ou des relancements comme celle-ci.

Nous n'aurions eu aucun problème de renouveler le contrat de forage sur le même périmètre, même si on est loin du taux de 50 % de matériaux évacués par le rail comme cela était souhaité, mais nous sommes très réservés sur l'extension de cette carrière, malgré toutes les précautions prises.

En attendant l'avis des commissions nationales et départementales qui vont statuer sur ce dossier, nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blein qui a suivi le dossier peut-il dire un mot ?

**M. le Vice-Président BLEIN** : Oui, monsieur le Président, c'est évidemment un dossier que nous avons suivi avec attention puisqu'il concerne le Val de Rossand qui est une zone naturelle sensible et sur laquelle une entreprise exploite une carrière qui appartenait auparavant à la Ville de Lyon et qui, au moment de la création de la Communauté urbaine de Lyon, lui a été transmise. Il s'agit, en effet, de permettre le maintien et le développement sur place de cette activité qui concerne 25 emplois directs.

Je me suis moi-même rendu sur les lieux et j'ai réuni les Maires des Communes concernées de façon à m'assurer de leur avis et de vérifier moi-même la qualité de l'exploitation, notamment vis-à-vis des nuisances puisque, s'agissant de la qualité de cette zone, tout ce qui concerne les bruits, les zones de vue, les vibrations, les poussières, etc. a été traité avec beaucoup de soin et diverses mesures ont été proposées par l'exploitant pour que les gîtes d'animaux soient déplacés et reconstitués et les terrains non exploités soient gelés afin de favoriser le développement du biotope. Donc nous avons été particulièrement sensibles à cette question.

Il s'agit néanmoins de permettre la poursuite de l'extension de cette exploitation qui concerne, au demeurant, des terrains privés qui n'appartiennent pas à la Communauté urbaine mais qui nécessitent l'accord du Grand Lyon, requis ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

**N° 2012-3176 - développement économique** - Bron - Givors - Saint Fons - Rillieux la Pape - Lyon 7° - Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises, pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3177 - développement économique** - Bron - Feyzin - Givors - Lyon 9° - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi et à la Maison de la création d'entreprises au titre de leur programme d'action pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3176 et 2012-3177. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, les deux délibérations qui vous sont soumises concernent tout d'abord, pour la première, l'attribution de subventions au dispositif d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises au titre du CUCS Grand Lyon ; la deuxième est relative à l'attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi et à la Maison de la création d'entreprises de la Duchère au titre du CUCS Grand Lyon 2012.

A l'occasion du vote de ces délibérations, je tiens à rappeler que les "Français" qui vivent dans ces territoires, les quartiers en politique de la ville, ont été trop souvent caricaturés, stigmatisés et, pourtant, ils sont une véritable chance pour l'économie de notre pays, de notre agglomération. En effet, plusieurs études montrent que le goût pour la création d'entreprise y est plus développé qu'au niveau national.

Pour toutes ces raisons, vous le savez, depuis 2004 et dans le cadre de Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat, le Grand Lyon a favorisé l'entrepreneuriat dans ces quartiers avec la prise en compte des besoins spécifiques de ces publics, notamment en termes de proximité et d'ancrage territorial, en termes d'accompagnement ; et je tiens à insister sur le fait que l'accompagnement, l'orientation doivent être avant tout de qualité. C'est ce qui prévaut dans tous les dispositifs qui sont mis en place par le Grand Lyon. Ce sont des dispositifs qui permettent réellement de toucher, sensibiliser, accompagner des publics très divers : féminin, 18-25 ans et des publics très éloignés de l'emploi. Et vous le savez, en période de crise, il est fondamental d'accompagner ces publics fragiles. Il est vrai que l'accompagnement en ante-création est un véritable levier d'insertion sociale et professionnelle et permet également

-et j'insiste- d'apporter du développement économique au cœur même des quartiers, en complément d'autres actions, bien entendu.

La commission a donné un avis favorable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ces rapports.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON

**N° 2012-3149 - déplacements et voirie** - Mise en exploitation, maintenance et gros entretien renouvellement (GER) du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Choix du futur mode de gestion - Contrat de partenariat - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2012-3150 - déplacements et voirie** - Convention-cadre portant règlement des participations de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône au financement de l'ouvrage d'art routier complexe relatif au prolongement nord du boulevard périphérique nord de Lyon - Avenant n° 4 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3149 et 2012-3150. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il vous est proposé le choix du futur mode de gestion du BPNL à travers un contrat de partenariat. Ce contrat de partenariat intègre les travaux de mise en sécurité des tunnels suite à l'accident du Mont Blanc, l'exploitation, la maintenance ainsi que le gros entretien et renouvellement. Ce rapport a bien sûr reçu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie.

Une deuxième délibération qui est associée concerne la convention-cadre portant règlement des participations de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, également dans le cadre de ce contrat de partenariat et des travaux à engager, pour actualiser cette convention-cadre.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Donc nous avons une demande de parole pour le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le Président, chers collègues, nous approuverons naturellement la délibération 2012-3150 relative à la répartition entre le Département et la Communauté urbaine.

Par contre, nous avons beaucoup d'interrogations concernant le principe du partenariat public-privé tel qu'il est posé. De nombreux exemples nous ont montré dans d'autres collectivités, en particulier dans la région parisienne, les dérives de ce type de partenariat. La durée du contrat nous interroge aussi particulièrement. Toute une série de questions restent sans réponse quant aux précisions données dans le rapport : par exemple, les garanties en cas de non-respect du cahier des charges, les modalités de gestion des risques par rapport à l'évolution des normes et, finalement, peu de précisions sur les scénarios économiques comparatifs.

Devant les risques de renchérissement que l'on a pu constater sur de tels montages dans d'autres collectivités, nous nous abstenons sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. Bruno BERNARD :** Monsieur le Président, chers collègues, bien que relativement récents, les quatre tunnels du BPNL ne sont pas aux normes actuelles et nécessitent des travaux de mise en sécurité estimés, hors études, à 105 M€.

La délibération a pour objet d'autoriser monsieur le Président à lancer un partenariat public-privé, dont le montant cumulé est estimé autour de 660 M€ hors actualisation. Cet écart entre le montant des travaux et le contrat est dû au financement des emprunts pour une centaine de millions d'euros et la prise en compte, en plus des travaux de mise en sécurité, de la gestion, du gros entretien et du renouvellement de l'ouvrage qui représentent environ 430 M€ sur vingt ans.

Aujourd'hui, le BPNL est géré par la société Openly, en délégation de service public sous forme de régie intéressée. Le Grand Lyon se dit satisfait de cette régie intéressée, considérée comme une réussite, qui a permis de maîtriser les coûts d'exploitation et, au final, d'augmenter la recette nette du BPNL.

Dans le partenariat public-privé proposé, la part de l'exploitation, de la maintenance et des gros entretiens, actuellement bien maîtrisés, représente la grosse partie du contrat. La part des travaux de mise en sécurité est relativement faible par rapport au total, même en intégrant le financement de l'investissement.

Il est donc surprenant d'arrêter une régie intéressée qui fonctionne bien pour passer à un partenariat public-privé.

Il nous semblerait plus logique de faire appel au marché public pour réaliser les travaux de mise en sécurité, en conservant une délégation de service public pour la gestion. Comme le partenariat, cette solution permettrait de conserver le régime fiscal actuel et de maîtriser les recettes du péage. La transparence avec le Conseil général, qui reçoit la moitié des recettes nettes, serait relativement simple puisqu'il suffirait de valoriser les coûts des emprunts des travaux. Cette solution permettrait d'avoir une meilleure concurrence et, d'après les études réalisées, coûterait 8 % moins cher au départ.

La délibération affirme pourtant le contraire : c'est le partenariat public-privé qui coûterait 8 % moins cher, en intégrant la valorisation d'un ensemble de risques susceptibles d'entraîner une dérive des coûts et des délais ; cette évaluation des risques est tellement discutable qu'elle n'est pas détaillée dans la délibération. De plus, l'analyse des coûts est basée sur l'hypothèse que le gros du contrat, l'exploitation et la maintenance, coûterait le même montant que la régie intéressée qui, elle, a déjà fait ses preuves.

Le seul argument important annoncé pour le partenariat public-privé est de favoriser l'interface entre les gestionnaires et les entreprises réalisant les travaux. Le partenariat public-privé permettrait de garantir l'ouverture tous les jours du BPNL. Non seulement cet argument est discutable mais, même s'il s'avérait juste, le risque de fermeture quelques jours du BPNL ne peut pas suffire à conclure un partenariat et à augmenter les coûts pour le Grand Lyon. De plus, la perte de recettes éventuelle pourrait être à la charge de l'entreprise fautive si le cahier des charges le prévoyait. Le risque financier n'existe donc pas en marché public, pas plus qu'en partenariat.

La complexité des travaux de mise en conformité du BPNL semble moins forte que celle du tunnel de la Croix-Rousse puisqu'il n'y a pas de deuxième montage à réaliser, que l'on ne

crée pas de nouveau tube et que l'on a une bonne connaissance de la géologie du terrain grâce aux travaux de percement effectués dans les années 1990. Dans les deux cas, la gestion et les travaux sont confiés au privé.

En conclusion, nous préférons garder la DSP actuelle en lançant des marchés pour les travaux de mise en sécurité. Le choix du partenariat public-privé ne nous paraît pas opportun, la part des travaux à réaliser est nettement plus faible que la part de gestion du BPNL et le partenariat public-privé coûtera certainement plus cher au Grand Lyon.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier avait pendant un moment fait polémique, pour ne pas dire que certains d'entre nous ici, dans cet hémicycle, s'y étaient opposés lorsque Michel Noir et Henry Chabert avaient lancé l'opération.

Sur la délibération elle-même, force est de constater que le dispositif qui est proposé vise, en réalité, à permettre à la Communauté urbaine de ne pas faire le portage financier du coût des travaux et ainsi de le faire porter à l'entreprise privée, à charge pour elle ensuite de répartir les recettes des 66 M€ perçus par cet ouvrage, dont on est bien content de trouver le résultat aujourd'hui pour les caisses du Grand Lyon. Nonobstant le fait qu'il faille d'ailleurs rembourser une partie de l'emprunt, il convient d'observer qu'en termes de circulation, cet ouvrage tant contesté à l'époque rend finalement un grand service à ce territoire.

Et je profite de cette délibération parce que nous allons rentrer dans le débat du tronçon ouest du périphérique, la Commission nationale du débat public nous réunit bientôt et va organiser, à partir du mois de novembre, cette grande concertation voulue. Nous ne partageons pas, vous le savez, la même vision que vous -en tous les cas, je ne partage pas la même vision que vous- quant au tracé. En revanche, je reste fermement attaché au principe de réalisation de cet ouvrage.

Cependant, mon attention a été attirée cette semaine par des déclarations qui ont été faites par vous-même, soit par voie de presse écrite, soit par radio, déclarations aux termes desquelles vous avez indiqué que le périphérique ouest ne se ferait pas si le contournement de Lyon -et j'ai cru comprendre que le contournement ouest de Lyon ne se faisait pas- et si, par ailleurs, le Conseil général ne finançait pas la part qui lui revient. J'avoue que cette déclaration est importante puisque, avant même que les débats soient engagés, vous fixez des conditions telles que, très honnêtement, nous savons tous que vous pouvez, de ce point de vue-là, empêcher la réalisation de l'ouvrage.

La question qui se pose aujourd'hui est que le Gouvernement a changé et nous avons entendu beaucoup de choses au sujet du Gouvernement précédent concernant sa volonté de réaliser un contournement de l'agglomération lyonnaise, sa volonté de réaliser l'autoroute A 45 notamment. Mais aujourd'hui, compte tenu de ce que vous venez de dire, qu'en est-il de la position du Gouvernement ? Vous avez rencontré le Ministre, je crois, il y a quelque temps ; j' imagine que vous avez évoqué avec lui ces dossiers et que vous avez défendu la position de la Communauté urbaine. En tous les cas, nous souhaitons en savoir plus ce soir à l'occasion de cette délibération, qui peut paraître en elle-même un peu anodine mais qui, en réalité, appelle d'autres questionnements compte tenu des déclarations que vous venez de faire.

Je tiens à redire qu'à titre personnel, je suis favorable au périphérique ouest dans le tracé que nous proposons, un peu plus large, que je suis favorable à la proposition de l'A 45 faite par le Préfet dans le cadre du schéma régional de transport, qu'en ce qui concerne le COL, j'y ai toujours été hostile pour des raisons très simples : je pense que nous avons besoin d'ancrer définitivement Saint-Exupéry sur notre territoire et que le prolongement du grand contournement paraît beaucoup plus facile à faire ; le Préfet d'ailleurs le dit lui-même dans son ouvrage. Voilà la position qui est en tous les cas la mienne.

Quelle est votre position à l'égard du Gouvernement ? Qu'avez-vous dit au Gouvernement et où en sommes-nous dans ce dossier important pour l'agglomération ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. TOURAINE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit en effet de choisir le futur mode de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon. Cette gestion est à considérer dans le contexte des gros travaux et de la gestion de tunnels qui ne sont plus conformes aux réglementations récentes ; ces dernières ont été prises après l'accident du tunnel du Mont Blanc afin d'assurer une meilleure sécurité que par le passé. De tels travaux sont engagés pour les tunnels de Fourvière et de la Croix-Rousse et sont indispensables pour les tunnels du BPNL. Ce dernier est géré, pour la maintenance, le gros entretien-renouvellement et l'exploitation, par un prestataire extérieur dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme de régie intéressée. Ce choix avait été effectué après un débat en 2005, lequel avait montré que la délégation permettait, d'une part, d'avoir un regard direct sur les recettes d'exploitation versées au Grand Lyon via une régie de recettes et, d'autre part, de conserver la liberté dans le choix du tarif du péage tout en bénéficiant d'un régime fiscal non soumis à la TVA.

Le contrat actuel prendra fin en 2014 et il importera alors de répondre à plusieurs contraintes :

- 1° - conserver la maîtrise des recettes et des tarifs du péage,
- 2° - conserver un régime fiscal non soumis à la TVA,
- 3° - réaliser des travaux complexes de mise en sécurité, précédemment estimés à au moins 122 M€,
- 4° - maintenir pendant toute la durée des travaux l'exploitation de l'ouvrage.

Ces quatre contraintes ont été au cœur des études faites par le Grand Lyon pour le choix du futur mode de gestion du BPNL. Il en ressort que la plupart des modes de gestion ne peuvent pas répondre à toutes les conditions, hormis le contrat de partenariat qui est le mode de gestion proposé aujourd'hui.

Plusieurs points positifs sont à souligner quant au choix d'un partenariat public-privé :

1° - comme précédemment souligné, il s'agit du seul mode de gestion qui permet d'allier réalisation des travaux et maintien de l'exploitation tout en conservant la maîtrise économique du BPNL par le Grand Lyon. De plus, il permet d'éviter au Grand Lyon de supporter les risques économiques liés aux travaux ainsi que de traiter avec un grand nombre d'interlocuteurs différents. Une gestion par un tel partenariat est de fait envisagée lorsqu'il s'agit de projets complexes sur le plan technique, juridique et financier avec une multitude d'intervenants ;

2° - il s'agit aussi d'un mode de gestion qui permet la mise en sécurité des tunnels la plus rapide possible, un lissage des dépenses sur plusieurs mandats une fois les travaux terminés ;

3° - il s'agit du mode de gestion le plus efficient économiquement : comparativement aux autres modes de gestion, il offre des écarts de coûts favorables de l'ordre de - 8 à - 11 % vis-à-vis des autres modes de gestion.

Il est vrai que le fait de s'engager dans un partenariat public-privé -qui est une forme nouvelle pour les services du Grand Lyon- peut susciter certaines craintes ou interrogations. Cependant, nous pourrions compter sur le soutien de la Mission d'appui aux partenariats publics-privés rattachée au ministère des Finances.

Enfin, nous faisons une grande confiance aux services techniques et juridiques du Grand Lyon qui seront chargés de mener la procédure de dialogue compétitif avec les partenaires pour s'assurer que la solution retenue sera la plus profitable à la Communauté urbaine.

**M. LE PRESIDENT :** Merci, monsieur Touraine. Quelques mots sur ce dossier, d'abord pour essayer de cadrer un peu l'action que nous menons.

Au cours de ce mandat, le Grand Lyon a beaucoup investi dans les projets que vous voyez aujourd'hui se réaliser : ceux que nous avons lancés et qui font que cette agglomération se transforme de manière assez extraordinaire et est aujourd'hui évidemment le second pôle après l'Île de France dans notre pays. Il peut commencer à se comparer avec quelques grandes villes européennes. Je rappelle la philosophie qui a guidé notre action : si nous avons uniquement eu de l'investissement public, nous serions loin d'avoir investi dans l'agglomération ce que nous avons investi. Je le rappelle toujours, c'est parce que nous avons eu environ pour un euro d'investissements publics 6 à 7 € d'investissements privés que nous avons pu avoir l'effet de levier qui a été celui qui a transformé notre agglomération.

Sur le problème plus spécifique des tunnels, on voit bien qu'aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation -c'était la loi Mont Blanc- de faire un autre tube au tunnel de la Croix-Rousse pour 220 M€. Sous le mandat dernier, il s'agissait du tunnel de Fourvière pour 70 M€. Lorsque l'on fait le total, on s'aperçoit qu'à un moment donné, les capacités du Grand Lyon sont très largement excédées.

Lorsqu'on parlera, au cours des prochaines discussions budgétaires, de l'évolution de la structure du Grand Lyon, vous verrez, de ceux qui s'inquiétaient quelquefois que nous ne consommions pas assez des crédits, qu'on les a très bien consommés. Je vous rappelle que, dans le dernier mandat, on était sur 1,5 milliard d'euros, nous avons prévu à peu près 2 milliards d'euros et nous allons frôler les 3 milliards d'euros.

Donc, quelque part -et ceci est valable pour d'autres choses dont nous discuterons dans les prochains temps-, si c'est le Grand Lyon qui à chaque fois est obligé de mettre au pot 122 M€ comme c'était le cas effectivement pour le BPNL, à un moment donné, il y a une incapacité de faire. Donc voilà pourquoi nous avons choisi ce mode de réalisation qui, je pense, est bien adapté pour ce type d'ouvrage. Autant je pense que le partenariat public/privé, pour ce qui est des prisons, des hôpitaux, est un peu problématique, autant pour des réalisations comme celle-ci qui ont une part d'autofinancement, puisque ensuite il y a un certain nombre de recettes, elles peuvent être assez bien adaptées.

Je vais en venir, pour ne rien laisser de côté, à la question de notre collègue Buffet sur l'Anneau des Sciences -vous me permettez de l'appeler ainsi-. Je crois que je n'ai jamais varié et l'exécutif n'a jamais varié dans la conception que nous en avons. Faire attention que l'on ne fasse pas un autre tunnel

de Fourvière, c'est-à-dire que, pour nous, le but principal a toujours été fixé, vous ne trouverez pas de ma part, une autre analyse. Les circulations nationales et "grand régionales", avec celles qui sont de desserte de notre agglomération, en particulier, du cœur de l'agglomération et tout ce qui amènerait la confusion entre Anneau des Sciences, contournement des circulations nationales et internationales serait préjudiciable à l'agglomération.

Vous verrez, dans les prochains temps, on aura l'occasion de préciser notre analyse et de montrer les différentes problématiques. Je vais en redire quelques mots. Pour l'instant, vous voyez, par exemple, ce qui est à mon avis un problème fondamental de notre agglomération -et la circulation est un des problèmes fondamentaux-, c'est que le choix initial du tunnel de Fourvière a fait que les circulations nationales et internationales passaient par le cœur de Lyon, que le contournement, la rocade dite "rocade des Villages" a été exactement la même chose et qu'aujourd'hui, nous avons des circulations nord-sud qui passent au cœur de l'agglomération. Hélas ! dans des décisions récentes, on fait en ouest-est exactement la même chose.

Le problème de l'A 89, qu'un certain nombre de nos collègues du nord de l'agglomération connaissent évidemment très très bien -hélas pour eux et pour nous-, est que l'A 89 arrive à 1,5 kilomètre de Fourvière et du tronçon nord du périphérique et que demain, pour gagner Genève ou la plaine de l'Ain, grand centre industriel, on passera par le tronçon nord du périphérique qui connaît déjà un fort trafic aux heures de pointe.

Si l'A 45 demain -et c'est mon attitude constante parce que, quels que soient les changements de Gouvernement, je varie assez peu dans mes analyses et je ne fais pas des analyses à double vitesse en fonction des interlocuteurs que je peux avoir en face de moi- devait arriver sur le pont de Pierre Bénite, ce serait évidemment une catastrophe dans la mesure où, on le voit -je veux dire qu'il faut être aveugle pour ne pas le voir-, il y a déjà des bouchons de Pierre Bénite jusqu'à l'entrée du périphérique chaque jour. Et on ne peut pas arriver à relier le sud de l'agglomération et même les quartiers du sud de Lyon avec le centre de Lyon, donc problématique fondamentale. D'où ce que j'ai toujours demandé -et je le demande toujours-, que l'Etat s'occupe du problème de contournement (à lui de choisir s'il peut le faire par l'ouest ou par l'est) et que nous, nous nous occupions des problèmes effectivement de communication interne de l'agglomération et donc de l'Anneau des Sciences.

La seule différence, cher François-Noël Buffet, entre vous et moi, c'est que moi, je vais être obligé d'en faire un ; vous, vous pouvez proposer au gré du temps plusieurs tracés et j'en connais déjà au moins deux de votre part. Moi, il faudra que j'en fasse qu'un et c'est donc là, entre la théorie -comme vous disiez-, le principe et l'application pratique, ce qui peut-être va nous différencier.

**M. BUFFET :** Monsieur le Président !

**M. LE PRESIDENT :** On a une réunion la semaine prochaine, même jeudi, je crois.

**M. BUFFET :** J'entends tout à fait le discours et il n'y a pas de difficulté pour qu'on puisse débattre sérieusement. Cela dit, vous ne pouvez pas dire à cette tribune que nous n'avons pas défendu toujours le même tracé en ce qui concerne l'ouest lyonnais. On est sur le même tracé...

**M. LE PRESIDENT :** Non, je ne vous parle pas de l'ouest lyonnais, je vous parle de l'Anneau des Sciences, où je vous montrerai deux de vos tracés.

**M. BUFFET** : Nous n'avons jamais changé et varié là-dessus...

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous montrerai vos cartes, vous me direz si ce sont des faussaires qui vous ont imité pour vous nuire.

**M. BUFFET** : Monsieur le Président, on discute de choses sérieuses sur des projets sérieux et pas sur de petits trucs qui n'ont pas d'intérêt et qui ne sont pas à l'échelle du projet. On a une position sur le tronçon ouest du périphérique dit "Anneau des Sciences" qui n'a pas varié, qui est celle que nous défendrons. Voilà, j'attends simplement de savoir ce que vous avez défendu auprès du Gouvernement et ce que nous pouvons attendre du nouveau Gouvernement, c'est tout. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je viens de vous l'expliquer. Donc je mets aux voix ces rapports :

**N° 2012-3149 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Mme Besson et M. Charrier (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ; groupes Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja) ;

- contre : groupes Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf Mme Besson et M. Charrier qui ont voté pour) ;

Adopté.

**N° 2012-3150 -**

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° 2012-3158 - déplacements et voirie** - Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification du chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3158. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. GRIVEL, rapporteur** : Il s'agit de la requalification d'une voie importante sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, qui dessert l'école, le stade et aussi la Croix-Rouge. Je ne vais pas développer le projet mais simplement insister sur le fait qu'il y a un certain nombre d'aménagements marquants, dont celui de faire une voie de plus de 6 mètres de large sur un linéaire de 600 mètres pour une phase 1 et de 300 mètres pour une phase 2 et l'aménagement de carrefours qui concerne, d'une part, les écoles et, d'autre part, le stade ; enfin, un point assez notoire dans les Monts d'Or, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, ce qui sera tout de même un peu rare dans les collines des Monts d'Or. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. GRIVEL** : Je prends la suite pour cette délibération.

Monsieur le président, chers collègues, si le projet que nous venons d'évoquer apporte bien sûr en lui-même une très grande

satisfaction à la Commune -et je tiens à le souligner-, je souhaite cependant attirer votre attention sur un point qui nous paraît incohérent, et la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or n'est qu'un exemple.

En tant que Maires, nous devons être garants de l'utilisation des fonds publics, du suivi des travaux et équipements communaux, de leur coordination, cohérence et bien-fondé. Gérer c'est prévoir -nous le disons très souvent et donc maintenant-, c'est simplement du bon sens partagé. C'est pourquoi -et j'attire l'attention sur le descriptif du projet qui va démarrer-, monsieur le Président, alors que les travaux d'aménagement du chemin de Champlong sur plus de 600 mètres de linéaire pour une phase 1 et de 300 mètres pour une phase 2 sont programmés, profitant de cette opportunité qui est donnée, j'ai sollicité les services du Grand Lyon pour installer des fourreaux d'attente en vue d'équiper, dans le futur, cette partie de la commune en très haut débit. Il est plus que nécessaire de prévoir une infrastructure de réseau mutualisé pour les télécommunications et éviter de rouvrir la chaussée, même dans quelques années, après l'intervention des services de voirie du Grand Lyon.

Et là je vais insister particulièrement sur le fait qu'à notre demande a été opposé un refus écrit par le Grand Lyon -je tiens à votre disposition cet écrit- précisant qu'il n'était pas utile de prévoir une infrastructure de réseau mutualisé pour les télécommunications dans le cadre de l'aménagement de cette voie ; une réponse qui nous a paru étonnante, je ne vous le cache pas, d'autant plus que, si nous nous référons à la délibération numéro 2012-2378 sur les réseaux mutualisés des télécommunications que nous avons votée ensemble dans cette salle il y a un an, en septembre 2011, cette réponse est encore plus étonnante : il est stipulé dans cette délibération que la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans une politique visant à favoriser l'arrivée et le déploiement des réseaux des opérateurs de télécommunications tout en préservant le domaine public, c'est-à-dire le réseau mutualisé des télécommunications.

Les territoires du Val de Saône et des Monts d'or peuvent être considérés comme "quasi sinistrés" en très haut débit par une carence certaine en équipement, se conjuguant au retard pris sur nos voisins du Département de l'Ain ; par exemple, les entreprises ne pouvant bénéficier du très haut débit sur notre territoire se retrouvent contraintes de s'installer à quelques kilomètres de là, dans l'Ain. Ce Département a mis en place une politique très active en matière de très haut débit en 2006 et effective en 2008. Le territoire du Grand Lyon est donc confronté aujourd'hui à une forte concurrence des Communes limitrophes de l'Ain qui possèdent des avantages très concurrentiels, parmi lesquels un prix du foncier moins onéreux, la présence d'infrastructures routières et autoroutières, un bassin d'emploi où l'employabilité est très forte et surtout une offre de très haut débit et haut débit très attractive.

Alors j'en termine en vous disant : le Grand Lyon -et nous vous soutenons sur ce plan-là- affiche ses ambitions en tant que grande métropole européenne ; ne peut-elle pas se donner les moyens de pallier raisonnablement ce déficit pénalisant et créer les conditions nécessaires du développement économique vital ? Pourquoi ne pas anticiper -et nous ne sommes pas que dans le détail, c'est dans la méthode- jusque dans le précis des chantiers en cours et à venir et prévoir des dispositifs pour accueillir des fourreaux d'attente, ce qui représenterait -et nous sommes là pour cela en tant qu'élus- une économie d'échelle, un gain de coûts et de temps, lors des travaux d'aménagement ? C'est un préalable indispensable et de bon sens qui, je le rappelle, a été voté par notre Conseil communautaire.

Je vous remercie de m'avoir écouté, monsieur le Président et chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Abadie.

**M. le Vice-Président ABADIE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, monsieur le Maire, je n'aborderai que l'aspect technique de votre demande et je laisserai le soin à ma collègue Karine Dognin-Sauze de vous parler de la compétence très haut débit qu'a prise le Grand Lyon.

Sur votre Commune, c'est l'opérateur Orange qui va déployer la fibre optique, conformément à son engagement auprès du Grand Lyon en date du 8 décembre 2011.

Sur le projet du chemin de Champlong où on dénombre 50 supports aériens pour un linéaire -vous l'avez rappelé- de 950 mètres, la solution idéale eût été l'enfouissement des réseaux par le SIGERLY dont vous dépendez. Ces fourreaux posés pour France Télécom auraient permis ainsi l'adduction en fibre optique de toutes les propriétés sans aucune intervention ultérieure dans des conditions techniques optimum. Cette solution n'ayant pas été retenue, je le pense pour des problèmes financiers, la question se pose aujourd'hui de l'opportunité de poser des fourreaux en attente par le Grand Lyon.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le Grand Lyon n'a pas la compétence des enfouissements de réseaux et ne saurait donc se substituer à la Commune pour ce type de travaux. Dans l'hypothèse où un réseau souterrain serait mis en place, il serait nécessaire de tenir compte du type desserte afin de raccorder toutes les propriétés ; dans ce cas, une dizaine de propriétés ne pourraient être raccordées car le câble aérien actuel qui est en façade ne le permettrait pas, puisque le Grand Lyon ne peut pas intervenir à l'intérieur des parcelles privées. Dans ce contexte, lorsque Orange souhaitera poser à une date définie la fibre optique sur le chemin de Champlong, l'opérateur utilisera bien entendu les supports aériens par économie, ce qui lui permettra de raccorder toutes les propriétés sans travaux de génie civil. La solution qui consisterait à utiliser des fourreaux Grand Lyon qui ne permettraient le raccordement des dix propriétés ainsi dites sera ainsi exclue par l'opérateur. Vous comprenez que, compte tenu de cette analyse, la direction de la voirie qui réaménage le chemin de Champlong a suivi son programme initial, c'est-à-dire pas de pose de fourreaux de télécommunications.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Grivel.

**M. GRIVEL** : Je pense qu'il faut laisser la parole à Karine Dognin-Sauze. Je pense simplement intercaler un ou deux mots.

J'entends bien la réponse des services du Grand Lyon lue par le Vice-Président Abadie et merci à notre collègue d'avoir fait une réponse technique. En tout cas, je pensais avoir réuni les termes pour que nous nous posions une question d'ordre politique et d'ordre financier et pas d'ordre technique. J'entends bien mais je retrouve là le fond des réponses qui nous sont faites ; on perçoit l'enchevêtrement technique qui fait qu'on ne va pas faire de toute façon. Et, une nouvelle fois, je vais employer des expressions toutes simples : à force de nous expliquer pourquoi on ne fait pas, on ne répond jamais à la question "comment fait-on ?".

**M. LE PRÉSIDENT** : Je rappelle, monsieur Grivel, ce que je vous disais : 800 M€ d'investissement ; quelque part on arrive à faire tout même pour le Grand Lyon sur l'année prochaine. Madame Dognin-Sauze.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE** : Simplement, à l'écoute de votre intervention, monsieur Grivel, il semble que nous partageons finalement les mêmes préoccupations. C'est bien par conscience qu'un réseau très haut débit mutualisé, de bonne facture, est essentiel pour l'attractivité et la compétitivité des entreprises que nous engageons une initiative dans ce sens. Cette stratégie, qui va conduire à une DSP, vous sera soumise au vote lors du prochain Conseil, le 8 octobre. La priorité, comme vous le savez, a été clairement donnée aux entreprises puisque cela vous a été présenté lors de la conférence des Maires, le 12 juillet dernier. Le bon usage de l'argent public en est un des principes et c'est probablement ce souci qui a précisément conduit le service de voirie à ne pas installer de fourreaux lors de la requalification du chemin de Champlong. L'enfouissement de ces fourreaux n'a pas d'utilité si cette zone est en réseau électrique aérien car, en effet, les opérateurs choisiront systématiquement le réseau électrique aérien aux dépens des fourreaux Télécom enfouis pour des raisons de coûts induits. Tous les cas ne sont pas opportuns pour poser des fourreaux, y compris en intégrant ce critère d'anticipation.

Pour finir, je vous rappelle que, dans les objectifs prioritaires qui ont conduit à prendre cette compétence réseau, figure précisément une desserte généralisée à partir d'une concomitance d'aménagement entre le cœur et la périphérie de l'agglomération. Ainsi, les territoires quasi sinistrés -comme vous l'avez si bien dit- seront les premiers concernés par ce projet de déploiement. J'espère que vous en verrez très vite les bénéfices.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

**N° 2012-3164 - déplacements et voirie** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 4<sup>e</sup> - Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Autorisation de déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) au titre de l'article L 642-6 du code du patrimoine - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3164. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur** : Monsieur le Président, très rapidement, puisque je laisserai le Maire du quatrième arrondissement de Lyon intervenir. Il s'agit du dépôt d'une demande d'autorisation spéciale relative à la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse. Je rappelle : remplacement des arbres, mise en état des trottoirs, prise en compte du plan modes doux, traversées piétonnes, accessibilités, renforcement du caractère "zone 30", prise en compte des usages (vogue et marchés) et éclairage public, plus électrification du marché alimentaire et de la vogue. La demande, dans le cadre de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, sera déposée auprès du service urbanisme de la Ville de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Deux minutes de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**Mme LEVY** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne reviens pas sur cette délibération, sur les thématiques citées par mon collègue Vesco.

Simplement, lors de la réunion publique organisée par les services sous la houlette de monsieur le Vice-Président Buna et des

Maires du quatrième et du premier arrondissements, est apparu le problème qui avait un peu échappé à votre administration, à savoir la complexité du déménagement du marché pendant les travaux passant du côté premier au quatrième, c'est-à-dire de l'autre côté du trottoir.

L'association de commerçants, associée à celle nouvelle des maraîchers, s'est donc inquiétée de plusieurs choses : la taille des étals plus petite, des places journalières attribuées pas vraiment définies, des installations sanitaires et électriques à revoir, le point principal étant surtout la cohabitation sur un même trottoir de la vogue et du marché. Je sais, monsieur Kimelfeld, que vous avez reçu tout le monde à plusieurs reprises, que tout se passe bien, que vous travaillez en toute harmonie avec eux pour les entendre, les défendre parce que ces travaux risquent, par leur ampleur, de leur créer des problèmes financiers que vous n'avez pas oubliés.

Donc plusieurs petites questions rapides :

1° - Les délais seront-ils respectés, comme vous vous y êtes engagés, pour que le marché et la vogue ne se trouvent pas en concurrence sur le même côté, à savoir le quatrième ? Pouvez-vous me préciser rapidement comment vous allez assurer le déplacement des étals dans de bonnes conditions et comment vous allez harmoniser les différents intervenants (eau, électricité, éclairage public, etc.), afin que tous les réseaux soient repris sans trop de pagaille pour ceux qui y travaillent aujourd'hui ?

2° - Pour compenser la perte de places de stationnement engendrée par les deux projets, vous aviez annoncé donc un stationnement payant Denfert-Rochereau-boulevard des Canuts ; est-ce que c'est en marche ?

3° - Lors de cette réunion de concertation, les chiffres avancés pour le budget des travaux n'étaient pas les mêmes que ceux en la possession des élus communautaires ; pouvez-vous me préciser le montant total de ce projet d'aménagement du boulevard, qui dépasse, on le voit bien, la ligne dédiée, à savoir "adapter l'offre de réseaux existants aux besoins de mobilité et de proximité" ? Merci.

**M. le Vice-Président KIMELFELD :** Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord pour dire que nous partageons bien évidemment les objectifs qui ont été réprécisés par Gilles Vesco, c'est-à-dire, en clair, rendre toute son attractivité au boulevard de la Croix-Rousse pour venir compléter la réalisation de l'esplanade du Gros Caillou.

Une attractivité d'abord pour les riverains, pour les Grands Lyonnais, en retrouvant son caractère patrimonial, un boulevard qui sera propice à la déambulation et qui favorisera les circulations piétonnes, avec -comme indiqué dans le rapport- un renouvellement des arbres ; puis une meilleure sécurisation, l'apaisement de la circulation automobile par un meilleur calibrage : des voies de circulation, des aménagements cyclables, la revisite des traversées piétonnes, une meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap et également la revisite de l'éclairage public.

Ensuite, une meilleure attractivité pour les commerçants, sédentaires et non sédentaires -Fabienne Lévy a parlé du marché de la Croix-Rousse-, en pensant à une rénovation des installations pour permettre de meilleures implantations. Je remercie Fabienne Lévy d'avoir souligné qu'effectivement, ce travail est le fruit d'une concertation, pas simplement d'ailleurs avec les commerçants sédentaires et non sédentaires mais avec les riverains, côté premier arrondissement et côté quatrième arrondissement. Je crois que nous avons avancé.

Je ne répondrai pas point par point. D'abord, pour un certain nombre d'éléments, je laisserai au soin des Vice-Présidents en charge de ces dossiers de répondre. Simplement, sur le volet déménagement des marchés, nous travaillons depuis des mois côté premier arrondissement et côté quatrième arrondissement, pour pouvoir accueillir les marchés côté quatrième arrondissement pendant les travaux et accueillir bien évidemment la vogue ensuite, après la fin des travaux, côté premier arrondissement. Nous aurons l'occasion, je crois, d'en reparler dans de nombreuses réunions avec les différents commerçants sédentaires et non sédentaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**N° 2012-3243 - déplacements et voirie** - Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de partenariat et convention de groupement de commandes - Constitution d'un groupement de commandes - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3243. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur :** Monsieur le Président, mettre de l'intelligence dans les transports c'est, comme on le sait, un moyen essentiel pour répondre à tous les enjeux de trafic, d'accessibilité, d'environnement, de qualité de vie, d'approvisionnement de la ville et de gestion de l'espace public.

Il s'agit-là, grâce à un outil informatique, d'élaborer un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, la Région, le Conseil général, le SYTRAL et en collaboration avec le Pôle métropolitain et, à terme, le futur syndicat métropolitain des transports. Il s'agit d'un modèle fiable et partagé -puisque l'intelligence doit être partagée pour être efficace- sur le périmètre stratégique de l'aire métropolitaine, qui prend en compte l'ensemble des modes de déplacements, y compris en intermodalité, en harmonisant les modèles existants de chacun puisque le problème justement est que personne n'a le même modèle et le même périmètre. Avec cet outil, on pourra voir quels déplacements sont générés dans chaque territoire, la distribution de ces déplacements -c'est-à-dire où je vais-, le choix modal, -c'est-à-dire par quel moyen- et, enfin, l'affectation des déplacements -c'est-à-dire par quel itinéraire-, tout en veillant aux boucles de rétroaction pour tenir compte de la saturation.

C'est un modèle qui permettra de simuler les flux futurs de tous les modes en traitant, grâce à l'outil informatique, un volume de données très important, un silo de données très important. Vous l'avez compris, c'est de l'aide à la décision. Il s'agit de mieux travailler sur les scénarios de planification urbaine et tous les grands projets à venir dans le cadre du Pôle métropolitain et du SMT.

Le coût est 1,120 M€ HT sur sept ans. Le Grand Lyon prend 30 % avec ses partenaires qui se chargent du reste.

Il s'agit également, le Grand Lyon prenant la coordination du groupement de commandes ainsi que la présidence de la commission d'appel d'offres, de désigner nos représentants à cette commission.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein du groupement de commandes pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial**

(dossier n° 2012-3243)

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons désigner nos représentants. Je vous propose la candidature de madame Pédrini comme titulaire et celle de monsieur Suchet comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

*(Madame Pédrini et monsieur Suchet sont désignés).*

**N° 2012-3193 - proximité et environnement** - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3193. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

**M. FERRARO, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier concernant la révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise qui a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

**M. TOULERON** : Monsieur le Président, chers collègues, cette révision du PPA part du constat que l'ensemble des mesures contenues dans sa précédente version n'ont pas permis jusqu'ici de ramener à des niveaux acceptables plusieurs composants de la pollution atmosphérique sur notre agglomération ; en tout premier lieu, celui des particules fines et, dans une moindre mesure, celui de l'oxyde d'azote. Les conséquences sur la santé publique dans les affections respiratoires, les allergies continuent à devoir nous alerter. Les objectifs fixés d'ici 2015 sont donc très logiquement drastiques puisqu'il faudrait atteindre 30 % de baisse des émissions de particules fines d'ici 2015 et 30 % de baisse sur les oxydes d'azote. Nous ne pouvons qu'approuver ces objectifs globaux.

Au passage, on peut noter que, sur les 20 fiches actions du PPA, pas moins de 7 concernent les chaufferies biomasse, dont les moins puissantes et les plus anciennes ont du mal à atteindre des performances satisfaisantes pour leurs émissions. On pourrait y voir là une contradiction entre les objectifs énergétiques de

développement des énergies renouvelables et les objectifs de réduction des émissions de particules ; c'est notamment sur le terrain du développement d'une filière bois de qualité qu'il sera possible de dépasser cette apparente contradiction et d'avancer de front sur les deux terrains.

D'autre part, on peut s'étonner, à la lecture de ce PPA, que les autres démarches engagées sur la qualité de l'air au niveau local par le Grand Lyon ou la Région ne soient pas forcément agrégées aux actions prévues par le PPA. Pour prendre un exemple qui nous paraît prometteur, la mise en œuvre d'une zone action prioritaire pour l'air (ZAPA) en cœur d'agglomération. Elle est citée parmi les mesures prises au titre d'autres plans existants mais pas vraiment intégrée dans le PPA lui-même. Or, c'est bien sûr la conjonction de ces démarches qui permettra d'atteindre les objectifs fixés.

Pour conclure, nous approuvons les termes de la délibération proposée en comprenant les motifs réservés sur la mise en œuvre. Nous souhaitons que la lecture qui en soit faite, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Grand Lyon, ne soit évidemment pas celle d'une volonté de recul devant l'obstacle mais bien au contraire une volonté de travailler très concrètement, avec les services de l'Etat et autres partenaires institutionnels, aux conditions concrètes et financières de la mise en œuvre du plan.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, comme notre collègue précédent, nous avons bien lu que le bilan du PPA approuvé en 2008, qui est aujourd'hui révisé, montre surtout les insuffisances de l'action publique au sens large en matière de qualité de l'air et de santé sur ces quatre dernières années.

Notons d'abord que notre agglomération ne respectant pas les normes européennes, comme 14 autres villes en France, notre pays est assigné devant la Cour de justice européenne pour non-respect des normes réglementaires fixées par l'Europe pour les particules et bientôt pour les oxydes d'azote.

Nous sommes régulièrement informés par la presse des pics de pollution et savons qu'ils sont de plus en plus élevés ces dernières années, avec des épisodes fréquents désormais en hiver. Le rapport précise qu'en effet, même si, sur plusieurs polluants, la qualité est meilleure qu'en 2007, notamment sur les polluants industriels, le dépassement des valeurs réglementaires concerne encore six polluants liés au trafic et au chauffage.

On apprend aussi que 145 000 de nos concitoyens du Grand Lyon sont surexposés aux oxydes d'azote et 35 000 aux particules, surtout aux abords des axes routiers. Rappelons encore l'impact de la pollution sur la santé : décès anticipés, problèmes respiratoires chez les personnes âgées, les enfants ou les personnes fragiles au plan cardio-vasculaire, sans parler des effets à long terme encore moins bien connus.

Le bilan du PPA n'est pas très bon. Mais est-ce étonnant quand on lit que, sur 23 actions prévues en 2008, seulement 8 sont aujourd'hui en vigueur, dont une des plus emblématiques et simple à mettre en œuvre ? Ainsi, la réduction de vitesse sur les grands axes a été prise en mai 2012 par le Préfet ; il aura donc fallu quatre ans pour cet arrêté préfectoral. La vitesse a été réduite, certes ; sans doute aussi dans les circuits administratifs !

Sur 7 actions dont l'objectif n'est pas ou peu atteint, on lit dans le rapport que c'est notamment un problème de gouvernance, ou de moyens humains ou financiers, ou d'actions trop nombreuses ; de quoi s'interroger ! Veut-on vraiment améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération ? Et la question concerne, à notre avis, à la fois l'Etat et les différentes collectivités.

Avec ce PPA révisé, pour ne pas retomber dans les mêmes faiblesses que le premier, il faudrait être sûrs que les actions préconisées relèveront d'une volonté politique partagée et seront dotées de moyens humains et financiers. Or, les actions ne précisent aucun calendrier de mise en œuvre ni aucun financement.

Ce qui n'est pas de nature à nous rassurer, c'est ce qui est effectivement indiqué dans la délibération -et cela nous inquiète-, notamment sur la révision du PDU : il paraît urgent d'engager cette révision et de lui assigner des objectifs environnementaux forts ; or, la délibération indique que les délais de révision du PDU ne sont pas en adéquation avec le calendrier du PPA. Qu'en est-il, s'il vous plaît ?

Sur le chauffage au bois, où effectivement de nombreuses actions sont concernées, rappelons que ce mode de chauffage émet des particules si les installations sont anciennes et que l'enjeu d'amélioration est donc réel. Mais attention à ne pas l'opposer à l'objectif du plan climat de développer le chauffage biomasse, important pour le bilan carbone global ! La proposition mentionnée dans la fiche action du fonds d'aide au financement d'appareils performants est intéressante. Mais qui paie et comment ? Rien n'est dit, c'est un des exemples de la limite de ce document.

Ensuite, nous sommes surpris que l'action T2, appelée ainsi dans le document de 2008 sur la tarification des déplacements, ait purement et simplement disparu. Nous le regrettons car, comme nous l'avons déjà dit ici, nous sommes intéressés par une étude sur la vignette multimodale qui peut apporter des réponses à la fois en termes de mobilité, de baisse de l'usage de la voiture et donc de la pollution, ainsi que de nouvelles recettes pour les transports collectifs. Cela pourrait aussi financer le ticket à 1 € les jours de pic de pollution. Rappelons que c'est une proposition que nous portons depuis longtemps et qui pourrait être mise en place sans tarder. Nous suggérons donc de réintégrer cette étude sur la tarification des déplacements dans le PPA révisé.

Dans tous les cas, on voit bien qu'il est indispensable que le Grand Lyon augmente ses financements pour améliorer la qualité de l'air, pour tenir les nouveaux objectifs que fixe le PPA révisé.

Enfin, le PPA révisé ne cite pas le projet Anneau des Sciences ; nous demandons que ce projet ou ses alternatives soient bien sûr étudiés au regard des enjeux de pollution de l'air.

Comptant sur la prise en compte de nos remarques constructives, nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. QUINIOU** : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit et, d'ailleurs, nous partageons totalement l'exposé de notre collègue communiste par rapport à toute la filière bois.

Je vais juste revenir sur le PPA, ce plan de protection de l'atmosphère, qui ne fonctionne pas : on est toujours en épisodes

de pollution, avec -vous l'avez rappelé, madame Vessiller- un problème de contentieux européen, à la fois sur les particules fines et sur le dioxyde d'azote.

On revient bien sur trois secteurs dans ce rapport. Les trois secteurs principaux sont l'industrie, le résidentiel -le chauffage principalement- et les transports.

Pour ce qui est du résidentiel, il est intéressant -on en n'a pas parlé- car il y a quelques mesures qui touchent à peu près tout le monde : c'est l'interdiction totale de déchets verts et donc de ce qui va en découler, c'est-à-dire un système de collecte des déchets verts à mettre en place ; on n'a aucune visibilité de la façon concrète dont cela va se faire. Un autre point très intéressant : le chauffage d'appoint au bois ; c'est-à-dire que, par cette approbation de la révision du PPA, nous allons interdire les feux de cheminée l'hiver, les feux d'agrément, pour les foyers ouverts. C'est quelque chose qui change considérablement parce qu'on en parle -dans la ville évidemment, il ne manquerait plus que ça !-. Comment est-ce que l'on va pouvoir faire appliquer cela concrètement ? Est-ce que la police municipale ou nationale pourra venir verbaliser comme une voiture mal garée le long d'un trottoir ? C'est intéressant.

Deuxième point, je voulais revenir sur les transports, qui sont le troisième vecteur à la fois de particules et de dioxyde d'azote. Le dioxyde d'azote, on n'a pas encore dépassé la norme, on n'a pas encore de contentieux mais cela devrait arriver assez rapidement. Pour expliquer à madame Vessiller, certes, il y a de plus en plus de pics de pollution et, pourtant, la qualité de l'air à Lyon ne cesse de s'améliorer. On a aussi un effet de baisse des normes européennes, il faut en être conscient : la qualité de l'air ne cesse de s'améliorer à Lyon mais, comme les normes descendent, on dépasse de plus en plus souvent.

Pour réduire les émissions du trafic, tout repose principalement sur les outils de planification et le PDU. Jusqu'à maintenant, l'objectif principal est très simple : je vais dire -pour être poli- qu'il est d'enquiquiner l'automobiliste pour qu'à force de réduire sa place, il finisse par délaissé sa voiture pour enfin prendre le vélo ou finir à pied ou par les transports en commun. Malheureusement, dans les objectifs du plan modes doux, une augmentation de 5 % de la part modale en vélo, on n'a pas les moyens de faire plus et cela ne suffira pas pour réduire les émissions. Ce mode de fonctionnement qui consiste à enquiquiner l'automobiliste favorise les bouchons, ce qui, là, répond à un bon objectif -encore soulevé par madame Vessiller- : on n'arrive pas à faire réduire la vitesse ; je trouve que, dans les bouchons, elle est très bien réduite ! Le problème du bouchon, on l'imagine bien, c'est qu'un véhicule qui ne roule pas pollue pour rien ! A l'arrêt, il pollue et ne sert à rien !

Donc il est vraiment temps, à notre avis, de repenser complètement la place de l'automobile dans la ville, qui sera de toute façon nécessaire pour un grand nombre d'entre nous. D'ailleurs, vous qui êtes tous ultra-sensibilisés par ces questions de réduction de pollution, vous avez évidemment tous fait votre maximum pour ne pas prendre la voiture ce soir et les bouchons de sortie de Conseil communautaire le prouveront ! Peut-être faut-il enfin voir la place de la voiture différemment pour favoriser des déplacements automobiles efficaces, encadrés vers les gros pôles d'activité urbains. C'est ainsi qu'il est important de pouvoir rejoindre la gare de la Part-Dieu quand on habite dans l'ouest lyonnais très rapidement sans avoir une dizaine, voire une vingtaine de feux.

Notre groupe souhaite voir des propositions sur une organisation de ville avec, plutôt que l'anti-voiture qui est à la mode, la voiture et les autres modes en bonne intelligence, sur des

réseaux séparatifs parce que l'on ne peut plus attendre ; voir sur la même rue des bus et des vélos dans la même voie de circulation, cela ne fonctionne pas, il faut des réseaux séparatifs pour les différents modes de circulation. Dans ce cadre-là, l'étude de l'outil multimodal présentée par monsieur Vesco pourra permettre d'avoir des solutions très concrètes sur la réorganisation des flux de circulation.

Donc nous voterons évidemment ce rapport car il est important de tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération et souhaitons vraiment qu'une nouvelle vision des déplacements s'organise peut-être, au lieu du "on tape sur la voiture à tout prix".

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. Jean-Christophe DARNE :** Monsieur le Président, chers collègues, la qualité de l'air nous concerne tous en tant qu'être vivants ; paradoxalement, personne ne se sent concerné au quotidien. C'est un enjeu sanitaire fondamental. Nous savons que la pollution atmosphérique est responsable de dizaines de milliers de morts par an en France. Les études d'impact sanitaire qui quantifient l'impact de la pollution atmosphérique en termes de décès et d'hospitalisations rapportent que, pour l'agglomération lyonnaise, la pollution atmosphérique est responsable de 212 décès par an et de plus de 440 hospitalisations. Notre agglomération dépasse régulièrement les normes en matière de qualité de l'air et l'Etat français fait l'objet d'un contentieux européen pour les particules fines ; cela a été dit par plusieurs intervenants.

En résumé, la révision du plan de protection de l'atmosphère qui nous est soumise pour avis vise deux grands objectifs d'ici 2015 :

- le premier vise à diminuer les émissions de particules et de dioxyde d'azote,
- le deuxième vise à limiter l'exposition de la population à ces polluants atmosphériques.

Nous ne pouvons être que favorables à ces objectifs. Le Grand Lyon est lui-même actif dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Il agit dans de nombreux domaines comme les transports et l'aménagement du territoire.

On peut, à titre d'exemple, citer le développement des transports en commun avec le prolongement du métro B, le prolongement de la ligne T1 ou de la ligne T5. Sur les transports justement, le PPA propose des objectifs ambitieux et il nous paraît souhaitable que ces objectifs ne soient pas traités indépendamment de la prochaine révision du PDU ; aussi, l'horizon 2015 ne nous paraît pas adéquat.

Le Grand Lyon fait également partie des huit collectivités pionnières qui ont engagé une réflexion sur la mise en place d'une zone d'action prioritaire pour l'air afin de réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation routière.

En matière d'aménagement du territoire, le PPA propose de limiter l'urbanisation le long de certains axes routiers pour amoindrir l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. Mais comment faire quand Lyon est traversé par une autoroute qui cumule toutes les circulations d'agglomération, régionales, nationales et internationales ?

La réalisation de l'Anneau des Sciences est actuellement soumise au débat public ; l'Anneau des Sciences permettra de soulager l'ouest lyonnais, de désengorger les cœurs de villes et

de requalifier l'axe A6/A7. Mais, pour cela, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de réaliser également le grand contournement de l'agglomération, contournement qui permettra de capter les circulations de transit nationales et internationales et d'éviter de continuer à étouffer plus encore notre agglomération. Cela réduira mécaniquement l'exposition des populations. La réalisation du TOP et du grand contournement permettront de désengorger notre agglomération de la saturation automobile tout en préservant les objectifs de densité le long d'axes bien desservis par les transports en commun et de continuer à développer une agglomération multipolaire et accessible qui est la garantie d'un développement durable de notre territoire.

Les réserves que nous émettons concernent le financement de ces mesures qui sont principalement de la responsabilité de l'Etat et que le Grand Lyon ne pourra qu'accompagner.

Le groupe Socialiste veut enfin insister sur la nécessité de communiquer et d'éduquer les habitants, non seulement sur les risques sanitaires liés à la pollution mais aussi sur la responsabilité de chacun. Puisque l'atmosphère est un bien commun, sa gestion est de la responsabilité de tous. Il faut donc promouvoir une éthique du citoyen et une morale de production économique afin que ces objectifs soient l'affaire de tous et pas seulement des pouvoirs publics. A titre de citoyen, il y a nécessité de respecter certaines prescriptions comme les limitations de vitesse ou l'interdiction de brûler les déchets verts. Au titre d'une morale économique, il y a nécessité pour les entreprises de comprendre et d'accepter les prescriptions réglementaires et les contraintes sanitaires imposées par les collectivités, largement décrites dans la délibération.

La Conférence environnementale prévue les 14 et 15 septembre ouvrira plusieurs chantiers de concertation, notamment sur le lien entre santé et environnement. Le Président de la République a affirmé vouloir engager un débat national environnemental, ce qui traduit déjà la volonté du Gouvernement d'agir de manière efficace et en concertation avec les collectivités pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air et donc l'espoir pour nous que nos réserves soient prises en compte.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Monsieur le Vice-Président Reppelin, quelques mots.

**M. le Vice-Président REPELIN :** Oui, je peux donner quelques précisions. Je suis d'accord avec beaucoup d'interventions, puisque le constat -on l'a fait dans la délibération- est que le PPA numéro 1 a été insuffisant, il n'a pas apporté beaucoup d'amélioration.

Le PPA numéro 2 est parti et nous participons au comité de pilotage. Nous avons bien un peu changé la voilure en mettant l'aspect protection de l'atmosphère sous l'angle santé environnement et c'est vraiment l'aspect sanitaire qui a guidé les propos et la démarche du PPA, justement en mesurant et en affinant l'exposition des populations et en ciblant bien celles qui sont dans le cœur de ville, celles qui sont le long des autoroutes, celles qui sont dans le milieu. On a vraiment une connaissance maintenant, avec les moyens dont disposent les réseaux de surveillance de l'atmosphère, pour faire de la modélisation au plus près des rues, au plus près des habitants -cela est tout de même un fait nouveau- qui permettra d'aller plus loin et notamment le Préfet s'est engagé dans cette démarche liée aux aspects sanitaires. Donc on peut espérer qu'il sera beaucoup plus pertinent quand on se reverra dans trois, quatre ans et quand on aura engrangé quelques résultats.

Je voudrais dire aussi que le PPA est bien de la responsabilité du Préfet alors que la ZAPA, qui pour le moment a été lancée, est prévue en expérimentation mais en *stand-by* momentanément, est plutôt de la responsabilité du Grand Lyon. Donc notre souci est que les deux systèmes PPA et ZAPA s'emboîtent parce que si chacun dans son coin prévoit des systèmes de surveillance et de contrôle des voitures qui pénètrent, je pense que l'on aura tout faux dans cette agglomération. C'est pour cela que c'est le point essentiel, c'est que les deux fonctionnent en concomitance et non chacun dans sa propre délégation.

Le système des ZAPA qui a été lancé par l'Etat de façon un peu rapide, à la hussarde, a fait l'objet de récriminations de la part de pratiquement toutes les communautés d'agglomération qui voulaient s'engager dans le système et c'est pour cela que la Ministre Delphine Batho a bien pris en compte les aspects environnementaux, les aspects sanitaires et les aspects sociaux de tout ce qu'on pourrait faire. Elle a organisé une réunion le 20 septembre au ministère, à laquelle je participerai ; donc là on aura vraiment une mise sur la table de toutes les problématiques de vignettes ou de systèmes par caméra, etc. Nous avons échangé bien sûr avec tous nos autres collègues des collectivités et même, dans l'après-midi, j'étais en ligne avec la Ville de Paris, notamment avec l'Adjoint à l'environnement.

Je pense que nous avons tous, dans les grandes villes, des problèmes communs et je pense qu'on va les mettre sur la table et les exposer à la Ministre pour qu'elle donne un peu déjà une approche financière et une approche logique dans la surveillance de ce contrôle que l'on pourrait faire.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

**N° 2012-3194 -proximité et environnement** -Rapport annuel 2011 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3194. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec cette délibération, il s'agit de prendre acte du rapport d'activité de la commission intercommunale d'accessibilité pour l'année 2011.

J'en profite pour souligner et saluer l'intensité ainsi que la qualité du travail qui a été réalisé par cette commission.

Je veux en remercier bien sûr les 54 membres associatifs qui participent aux travaux de la commission. Leur contribution sur toute une série de projets ou de politiques du Grand Lyon a été tout à fait importante au cours de l'année 2011 ; c'est un domaine dans lequel l'expertise d'usage, plus que dans tout autre domaine, prend toute son importance sur les questions d'accessibilité. C'est aussi un domaine -et je tiens à le souligner- sur lequel les associations ne sont pas dans la surenchère, ils sont dans une approche pragmatique, se mettant à travailler sur des cas concrets pour trouver des solutions opérationnelles performantes qui ne sont pas toujours les solutions les plus onéreuses. Nous avons fait un travail important avec les associations.

Je vais également remercier mes quatre collègues Vice-Présidents qui animent chaque groupe de travail, Michèle Vullien pour les transports publics, Olivier Brachet pour le logement, Pierre Abadie pour la voirie et les espaces publics, Yves Blein pour les établissements recevant du public.

Je veux souligner aussi -et les en remercier- l'implication très forte des différentes directions du Grand Lyon mais également des services du SYTRAL qui préparent les réunions, étudient les préconisations, les mettent en œuvre le cas échéant, les évaluent et les capitalisent pour améliorer l'accessibilité dans notre agglomération, sur les compétences qui nous concernent.

Bien sûr, je ne sous-estime pas les progrès qui restent à réaliser pour rendre notre agglomération plus accessible au profit de tous mais je veux souligner qu'aujourd'hui, avec cette commission, nous disposons d'un espace et d'une scène de dialogue et de confrontation, certes exigeante mais stimulante pour aller de l'avant dans l'avenir.

La commission a émis un avis favorable.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

**M. AUGOYARD** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, merci, monsieur le Vice-Président.

L'accessibilité est un magnifique principe que le législateur nous a imposé : faire que la ville soit réellement pour tous, que tout le monde y trouve sa place. Si les contraintes sont parfois lourdes, et notamment financièrement, ce principe n'en demeure pas moins essentiel pour le vivre ensemble. On associe souvent l'accessibilité au handicap. Les Jeux Paralympiques se sont achevés hier et Sebastian Coe a eu raison de dire, lors de cette superbe cérémonie de clôture -je ne sais pas si vous l'avez vue- que ces Jeux ont définitivement changé notre regard sur le handicap.

Mais l'accessibilité, finalement, c'est aussi un peu le parent avec la poussette, la personne âgée ; tout le monde bénéficie des avancées que l'on peut obtenir grâce à cette politique. Le rôle du Grand Lyon pour construire cette ville pour tous est évidemment important. Des actions très utiles sont menées et les associations, comme vous l'avez dit, sont d'ailleurs me semble-t-il plutôt satisfaites, de même que les habitants en général.

Je voudrais toutefois utiliser ce rapport pour souligner l'effort qu'il faudra faire dans certains quartiers, en particulier celui du Vieux Lyon. Ce quartier est celui qu'à peu près tous les touristes -parfois âgés ou à mobilité réduite- viennent voir à Lyon et que beaucoup de Grands Lyonnais visitent en fin de semaine. J'ai alerté plusieurs fois le Conseil du cinquième arrondissement mais la majorité, votre majorité, a répondu que ce n'était pas la priorité du moment. Or, c'est une priorité : les rues deviennent de plus en plus impraticables ; un reportage, me semble-t-il, dans le journal régional de France 3 l'a d'ailleurs souligné cet été.

Il faudra donc lancer un vrai plan d'accessibilité du Vieux Lyon, rendre les rues plus faciles, pour tous, à l'image par exemple de la rue Mercière dont le pavage a été revu, alors qu'elle est elle aussi classée et protégée comme l'est le Vieux Lyon. D'ailleurs, pour mémoire, la somme inscrite à la PPI pour le Vieux Lyon, 100 000 € -soit huit fois moins que la Maison du projet Rives de Saône, pour faire un ordre de grandeur-, me semble dérisoire pour cet objectif ambitieux, que j'espère partagé par beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, bien qu'il soit impossible de connaître avec précision le nombre de personnes en situation de handicap, celle-ci reste la deuxième plus importante cause d'exclusion, une exclusion difficile à saisir pour les personnes non-concernées par les contraintes de la vie quotidienne. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on estime que la place des personnes en situation de handicap dans la société est un indicateur de l'état de bien-être de l'ensemble de ses concitoyens. Cette situation se traduit même par les budgets des collectivités : pour exemple, la politique du handicap est devenue le premier poste de dépenses du Département du Rhône.

La loi sur l'égalité des droits et des chances de 2005 met en avant la notion d'accessibilité pour dépasser le strict regard médical sur le handicap et prendre en compte les incapacités des personnes handicapées et leur inadaptation totale ou partielle à leur environnement.

Depuis, a été créée en décembre 2008, au sein du Grand Lyon, une commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées dans le but de mieux prendre en compte les attentes des personnes concernées et de favoriser la participation démocratique. Celle-ci, présidée par notre collègue Gérard Claisse, se révèle très productive pour poursuivre les efforts de mise en accessibilité en matière de voirie et d'aménagements publics afin d'être en conformité avec l'échéance de 2015 fixée par la loi.

Cette prise en compte sérieuse du vivre ensemble semble aller dans le bon sens et donne à ne plus percevoir le handicap comme une contrainte mais comme une opportunité pour rendre la cité plus accessible, plus solidaire et plus humaine.

Ainsi, on peut prendre l'exemple sur les élèves du lycée professionnel de Saint Priest qui organisent, chaque année, un parcours en fauteuil roulant pour faire comprendre les besoins en accessibilité pour tous.

Autre signe de cette évolution -cela a été dit-, la nouvelle manière de médiatiser les Jeux paralympiques, où les athlètes ont offert la démonstration du dépassement des capacités humaines pour des performances sportives qui forcent l'admiration.

Dimanche aussi, à l'occasion du défilé de la Biennale de la danse, des participants à mobilité réduite ont eu toute leur place dans cette magnifique après-midi de fête et de solidarité. Merci aux organisateurs.

Le groupe Communiste votera bien évidemment cette délibération pour saluer le travail exemplaire accompli par la commission intercommunale d'accessibilité mais en insistant pour une meilleure traduction de ses travaux dans les budgets du Grand Lyon. Il est nécessaire de garder des ambitions hautes sur ce sujet, beaucoup reste encore à faire.

Rappelons que les résultats d'une meilleure accessibilité est profitable à tous, à l'heure d'une augmentation du vieillissement de la population mais également par la circulation des poussettes de nombreux parents. Rendre les conditions d'accès de mobilité plus agréable d'une agglomération participe aussi à son dynamisme.

Notre groupe apportera toute son attention au suivi de cette problématique. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2012-3196 - proximité et environnement** - Service public d'eau potable - Conventions d'échange de données numériques entre la Communauté urbaine de Lyon, Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3196. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

**M. FERRARO, rapporteur :** Ce dossier concerne le service public d'eau potable. Il s'agit d'une convention d'échange de données numériques entre la Communauté urbaine de Lyon, Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Trois minutes de temps de parole pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

---

**N° 2012-3179 - finances, institutions et ressources** - Plan de déplacements d'entreprise (PDE) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 pour cent pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2012-3181 - finances, institutions et ressources** - Achat de titres de transport en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3179 et 2012-3181. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit du plan de déplacements d'entreprise. C'est le renouvellement de la convention de partenariat avec le SYTRAL et Kéolis pour la prise en charge du financement de ce que l'on appelle le City Pass, des titres de transport pour le personnel communautaire. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Deux minutes pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. VINCENT :** Monsieur le Président, si vous le permettez, je regrouperai mes remarques pour les deux dossiers, numéros 2012-3179 et 2012-3181.

Il est parfaitement normal de participer aux frais de déplacements de nos agents, particulièrement pour les trajets domicile-travail ou pour les formations. Mais je voudrais vous faire l'écho de remarques de plusieurs collègues en commission.

La réglementation concernant le plan de déplacements d'entreprise est ainsi faite, on doit régler la moitié des titres de transport sur le trajet domicile-travail, quel qu'il soit. Or, vous voyez bien que le prix d'un abonnement TCL et le prix d'un billet TGV ne sont pas identiques ; ainsi, nous pourrions être amenés à régler la moitié d'un Lyon-Paris si un jour un de nos agents habitait la capitale. Ce n'est qu'une hypothèse d'école, me direz-vous, mais elle est possible et représenterait des dépenses non négligeables. Il serait donc bon que ces règles changent, par exemple en modulant le remboursement selon la distance afin inciter les agents à habiter au plus près du Grand Lyon. Cela contribuerait à limiter les déplacements, dans une optique de développement durable et à améliorer les conditions de vie des agents. Peut-être faudra-t-il un jour en venir à une obligation de résidence. Je compte sur les parlementaires ici présents pour que cette réflexion soit lancée au plus vite.

Concernant les frais de déplacements pour formation, je sais que cette délibération est exceptionnelle mais permettez-moi de dire qu'il est scandaleux et démagogique d'avoir annulé la baisse des cotisations au CNFPT. Cette baisse était une bonne mesure, une décision de saine gestion des finances publiques en période de crise. Les cotisations des collectivités sont trop fortes et ce n'est pas la dépense somptuaire du nouveau siège parisien du CNFPT qui me fera changer d'avis ni la difficulté que nous avons, dans nos Communes, à trouver des formations adaptées aux besoins de nos agents. Là aussi, il serait temps que le changement se produise !

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je vais mettre les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

**N° 2012-3184 - finances, institutions et ressources** - Comptendu de l'application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa du 2<sup>o</sup> du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3184. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Nous avons à nouveau le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. VINCENT** : Monsieur le Président, concernant le logement social et l'application de la loi SRU, qui sont d'ailleurs dans tous les esprits à l'heure actuelle, avec les intentions affichées du Gouvernement et les premières mesures annoncées : mise à disposition de terrains et modification de la loi SRU -et si on lit entre les lignes de ce débat, la caricature n'est jamais loin-, non, les taux de logements sociaux de certaines communes, notamment à l'ouest de notre agglomération, ne sont pas dus à une mauvaise volonté des Maires, je tiens à l'affirmer. Oui, il y a un vrai problème de coût du foncier et j'invite chaque collègue qui en douterait à venir le constater ; il suffit d'entrer dans une agence immobilière.

Une des solutions réside dans la prise en compte dans le seuil SRU des logements en accession sociale à la propriété. Nous savons qu'une majorité de Français rentrent dans les limites qui donnent

droit au logement social. Nous savons aussi qu'il manque des logements et que, pour construire, le coût des terrains est un obstacle. Permettre à de jeunes ménages de s'installer en bénéficiant de l'accession sociale à la propriété, ce n'est pas une politique pour des privilégiés, c'est un des moyens de régler le problème du logement et d'assurer une vraie mixité sociale.

Atteindre les 20 % est souvent difficile. Si la loi monte le seuil à 25 %, la prise en compte de l'accession sociale à la propriété ne sera plus une option mais une nécessité, faute de quoi les Communes seront asphyxiées financièrement. Je sais que monsieur le Vice-Président Darne est plutôt favorable à ce que j'ai proposé. Je souhaiterais donc que le Grand Lyon fasse un vœu en ce sens et que vous, monsieur le Président, Sénateur, puissiez porter cette idée auprès du Gouvernement et au sein du Parlement, en espérant que le débat sera riche et constructif et pas fait à la va-vite.

Je profite aussi de cette occasion pour demander qu'un contrôle plus fin soit exercé sur l'activité des bailleurs sociaux. Nous sommes nombreux, parmi les Maires de l'agglomération, à remarquer une tendance des bailleurs à vendre régulièrement une partie de leur patrimoine afin de refaire leur trésorerie et de contribuer à l'accession à la propriété. Seulement, nous le savons, le marché immobilier est tel que ce ne sont souvent pas les locataires qui peuvent racheter. De ce fait, des logements sont enlevés du quota de logement social de chaque Commune. Et là, on peut faire des efforts, lancer des programmes mais, au bout de quelques années, on se retrouve au niveau antérieur, notamment par ce phénomène et je pense qu'il importe d'encadrer ces pratiques.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. VIAL** : Justement, à l'heure où le Gouvernement annonce renforcer certaines dispositions, il est à rappeler que les Communes ne doivent pas être fustigées ou montrées du doigt comme étant réfractaires au principe de la mixité sociale ou à la création de logements sociaux.

J'en veux pour exemple notre Commune de Charly qui peut être représentative de ce que vivent d'autres communes. La Commune de Charly, située au sud de notre Communauté urbaine, compte environ 500 hectares dont la moitié est urbanisée et l'autre moitié classée en zone agricole, essentiellement en protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).

L'urbanisation a connu un essor important par le biais d'un développement de zones pavillonnaires, et cela pendant plus de trente ans, stérilisant une grande partie du foncier disponible. Cette extension a engendré une augmentation de la population : nous étions 1 200 en 1965 et Charly a franchi le cap des 3 500 habitants en 1998 avec zéro logement social ; elle compte aujourd'hui 4 500 habitants. De fait, la Commune est concernée par les dispositions et obligations de la loi SRU et était affectée par un déficit de 282 logements.

La Commune a affirmé sa volonté de mettre en place une véritable politique de mixité sociale malgré les contraintes de terrain, le peu de foncier disponible et les recours liés à la réticence de certains habitants. Elle a en effet délibéré, avant même les nouvelles dispositions, d'affecter à chaque nouvelle opération immobilière un taux de 25 % de logements sociaux. En 2012, 52 logements sociaux sont maintenant répertoriés.

Mais la population connaît un accroissement continu. Les manifestations de cette bonne volonté ne suffisent pas à combler un retard important à la base. En effet, même si la totalité des nouveaux logements créés dans la Commune, selon la disponibilité du foncier en zone urbaine, et ce jusqu'en 2020, n'étaient que des logements sociaux, cela ne suffirait pas à atteindre les 20 et a fortiori les 25 %. Ce constat repose sur un simple calcul mathématique. Or, dans la réalité, nous ne pouvons empêcher systématiquement les particuliers ou les opérateurs privés détenteurs de terrains de construire des logements non référencés en logement social.

En outre, les pénalités financières grèvent notre épargne nette, qui justement nous permet de dégager un autofinancement que nous pouvons affecter soit à la constitution de réserves foncières ou d'opérations de préemption ; nous arrivons, en effet, à dégager 400 000 à 500 000 €. Mais si nous devions nous acquitter de plus de 200 000 € de pénalités, quelles ressources nous resterait-il pour financer notre politique ? Comment agir quand tout simplement il n'y a plus de foncier disponible, quand les bailleurs sociaux refusent d'intervenir car le coût du foncier est, selon eux, trop élevé pour équilibrer leurs opérations ?

Certes, ce sont des arguments que vous avez déjà entendus mais ils sont le reflet d'une réalité de terrain que nombre de petites et moyennes Communes vivent.

Si l'obligation est faite aux Communes de compter cinq points de plus de logements sociaux, passant de 20 à 25 % et de voir leurs pénalités augmenter, il serait nécessaire de revoir la typologie des logements pris en compte : l'accession sociale et celle des primo accédants, les logements communaux, les PLS devraient être comptabilisés dans les 25 % exigés, ce qui en soi constituerait une garantie de mixité sociale.

Enfin, la commission d'attribution devrait également connaître une réforme de ce mode opératoire : la Commune devrait être largement prioritaire quant au choix des nouveaux entrants, sinon les habitants de la Commune ne trouveront pas de solution, ce qui engendrera, à terme, un refus de projet de logement social et, en conséquence, un net ralentissement des efforts que nous faisons pour la mixité sociale.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier sur le fond sera voté par notre groupe mais il arrive à un moment où le Parlement, et le Sénat en particulier, est saisi en première lecture demain sur la modification de l'article 55 de la loi SRU, également sur l'offre foncière que l'Etat souhaite proposer aux collectivités locales afin de réaliser du logement social.

Nous savons tous ici que c'est un sujet qui fait régulièrement polémique et qui est un peu agité soit comme un chiffon rouge, soit comme le graal absolu à obtenir alors qu'en réalité, il devrait plutôt essayer de nous rassembler au fruit de l'expérience que nous connaissons.

Cela ne me dérange pas que nous ayons une obligation de construire 25 % de logements sociaux, voire 30 % si on le souhaite -et je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette assemblée- dans la mesure où on tiendrait compte des réalités, particulièrement sur le fait -pour répondre à Max Vincent- d'intégrer dans ce pourcentage l'accession sociale à la propriété. Ne nous trompons pas ! Les personnes qui vivent dans un logement social

déplafonné ont à peu près le même niveau de ressources que celles qui sont éligibles à l'accession sociale à la propriété et nous avons donc avec ces mêmes personnes les mêmes enjeux. De ce fait-là, il paraîtrait parfaitement normal que l'on puisse intégrer cela.

De surcroît, ce serait un facteur de mixité renforcée car, pour les Communes qui n'ont pas le pourcentage, c'est une chose mais, pour celles qui sont bien au-delà -et il y en a sur l'agglomération-, cela permettrait aussi qu'elles apportent une mixité plus grande sur leur territoire. Demain, je déposerai un amendement allant dans ce sens. Je vous propose, monsieur le Président, de le cosigner, en tous les cas de le voter parce qu'il sera, me semble-t-il, utile à la collectivité.

J'évoquerai également d'autres points. Il y a deux difficultés importantes : la première, c'est tout de même des Communes de notre agglomération -il y en a partout ailleurs- qui ont un territoire extrêmement dense, peu de foncier disponible et qui se trouvent soumises à cette obligation qui est très forte. C'est une difficulté car cela nécessiterait, si on devait aller au bout des choses, d'avoir finalement des projets de maîtrise foncière extrêmement forte en termes d'acquisitions, de démolitions et cela perturbe parfois considérablement des équilibres de territoires et de Communes. Et cela met aussi des collectivités un peu au banc des accusés parce qu'elles n'arrivent pas à remplir leurs obligations. C'est le premier point.

Deuxième point, autre problème -comme vient de le rappeler notre collègue Vial sur la Commune de Charly-, celui des territoires communaux parfois importants mais qui subissent des réglementations de protection environnementale, industriels ou autres, tellement larges que, finalement, la seule partie constructible qu'il leur reste les placent également devant des difficultés considérables pour tenter de remplir ces obligations.

Je crois que si le texte arrive dans des conditions extrêmement rapides sans que nous puissions avoir de débat en commission -je parle évidemment au niveau du Sénat- alors que cela l'aurait bien mérité, nous avons besoin, à l'occasion de ces deux jours qui s'ouvrent, de pouvoir avancer sur ces points très particuliers qui, il me semble, sont au service de l'ensemble des Maires qui sont engagés dans ce débat-là.

Et, pour ma part, je regretterai éternellement le fait qu'on mette les élus à l'amende. Je regrette profondément le fait que les gens soient systématiquement condamnés à payer. J'aurais préféré qu'on aille sur un système plus incitatif et qui récompense plus ceux qui font les efforts d'avoir du logement social car de nombreux élus font des efforts pour avoir du logement social.

Enfin, sur la cession des fonciers de l'Etat aux collectivités locales, une fois que la mise à jour de la liste qui a été présentée sera faite -on peut tout de même regretter que celle présentée à la presse ne fut pas la bonne et qu'en tous les cas, certains fonciers aient déjà été cédés dans la même optique par le précédent Gouvernement, faut-il le rappeler, puisque cela a permis d'ailleurs de dégager la construction de plus de 55 000 logements sociaux-, il serait intéressant de savoir si l'agglomération lyonnaise sera également intéressée sur ce point particulier.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président BRACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, deux ou trois remarques.

D'abord, vous aurez vu, à la lecture de la délibération que, si vous voulez punir vos enfants, il suffit de la faire lire parce qu'elle est très difficile à comprendre. Et, au moins sur la question du prélèvement, on pourrait avoir, dans la nouvelle loi, quelque chose... Moi-même, je crois que je n'ai pas compris complètement comment cela marchait -c'est une première observation- et si la nouvelle loi pouvait nous fournir un mode d'écriture de ce prélèvement -et non pas une amende, c'est un prélèvement- qui est ensuite aggravé quand les Communes n'arrivent pas à faire leur engagement triennal.

Alors je crois qu'il faut tout de même remarquer qu'il y a quelque chose qui marche dans cette agglomération et qu'on le doit, malgré tout, à cette loi sur les 20 %. Je rappelle que pratiquement toutes les délibérations, toutes les programmations, tous les engagements ont été votés à l'unanimité et, à mon sens -je le dis très simplement, très honnêtement-, les résultats auxquels nous arrivons, c'est le processus d'ensemble, tous azimuts, dans l'ensemble de toutes les Communes et par les procédés auxquels nous avons consenti.

Vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le Maire de Charly, les engagements que vous avez pris à travers le PLU. Je rappelle tout de même que l'ensemble des Communes sous astreinte SRU ont voté les secteurs de mixité sociale ; par conséquent, elles se sont approprié cet outil et c'est ainsi que la locomotive a entraîné l'ensemble d'une approche nouvelle. Finalement, nous ne sommes plus dans le débat des années 1980, nous sommes dans un nouveau débat qui consiste à savoir comment on amplifie le mouvement.

Alors je dois d'abord dire une chose, c'est qu'aujourd'hui, y a-t-il quelque chose qui ne marche pas dans le référent antérieur, celui qui va être renouvelé ? Non, ça marche ! Il n'y a pas aujourd'hui de Commune qui se soustrait à ses engagements triennaux ; je crois qu'il y a une Commune concernée sur 58, ce n'est tout de même pas beaucoup et, pour en avoir examiné les motifs, ce sont des procès de riverains qui ont effectivement fait totalement capoter un programme d'Habitat et Humanisme, qui ont empêché la réalisation de l'engagement triennal. Je suis moi-même intervenu auprès du Préfet pour dire : "Ce n'est pas la mauvaise volonté du Maire, ce sont les difficultés réelles, etc."

Donc je pense que, si nous voulons continuer à avoir un résultat à 4 000, 5 000 logements sociaux sur les vingt ans qui viennent, 10 000 logements auxquels s'ajoutent 5 000 logements privés, on ne peut pas ne pas reconnaître que cela s'appuie sur le consensus et la volonté partagée de l'ensemble des élus.

Y a-t-il un risque avec la nouvelle loi ? Cela dépend si on va se chamailler ; d'une manière ou d'une autre, je crois qu'il ne le faut pas. Parce que, au fond, 25 %, je suis convaincu qu'il y a un consensus, personne ne conteste l'idée que le patrimoine résidentiel de sa Commune pourrait être partagé entre 25 % de logements sociaux et 75 %... Quand je dis sociaux, c'est à loyer réglementé, ce n'est pas HLM forcément, ce n'est pas privé forcément. Je rappelle que l'on peut avoir, dans les décomptes SRU, des logements "sociaux" qui sont parfaitement privés au sens des conventionnements. D'ailleurs, je trouve que, dans le projet de loi, on devrait dire que toutes peuvent faire des logements sociaux parce que, même si on ne peut pas construire, on peut convertir une partie de son parc par des conventionnements avec les bailleurs privés pour faire des logements sociaux. On aurait pu, par exemple, ajouter l'idée que, jusqu'en 2025, un logement conventionné est compté au titre de la loi SRU ; cela permet de dépasser les obstacles à la constructibilité qui existent absolument.

Par conséquent, je pense que c'est sur une approche de ce type-là qu'il faut concevoir l'avenir, le débat ne doit pas tourner autour de "25 %, c'est trop ou c'est pas assez." Dans le Grand Lyon nous sommes à 23 ou 23,5 % de logements sociaux ; par conséquent, ce n'est pas aberrant à l'échelle de la grande agglomération. L'itinéraire pour y parvenir, pour chaque Commune, doit être un itinéraire possible ; il doit être surveillé et éventuellement sanctionné s'il y a une mauvaise foi.

Si l'on prend par secteurs, on voit que -je ne vais pas vous faire un dessin- toutes les courbes ont augmenté dans l'ensemble des secteurs. Quant au redéploiement territorial des logements sociaux pour les secteurs centre, est et ouest, je ne vais pas vous ennuyer avec cela, je crois que l'on en a parlé cinquante fois au cours de la programmation. Je vous dis simplement, en l'état actuel des choses, que vis-à-vis de l'ancienne loi le job a été fait ; vis-à-vis de la nouvelle loi, ce n'est pas le chiffre qui doit nous affoler, c'est les conditions dans lesquelles on ira tous ensemble.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Quelques mots simplement.

Demain je participerai à la discussion sénatoriale, faisant référence à ce qui s'est passé dans l'agglomération lyonnaise et que je trouve assez exemplaire. Dans les dix dernières années, on a pu progresser ensemble sur la création de logements sociaux dans notre agglomération. Je vais vous dire si je me souviens des débats passionnés qu'il y avait avant, qu'ensemble nous ne pouvions construire une vision partagée de l'agglomération et quand je regarde aujourd'hui la façon dont nous élaborons ensemble le PLH, je trouve que nous avons énormément progressé.

Or, dans la loi, lorsque l'on regarde -et moi je regarde avec les services du Grand Lyon-, le problème ce n'est pas tellement les 25 % -comme vient de l'indiquer Olivier Brachet-, c'est le rythme. 25 % en 2025 -il est vrai que les modes de calcul sont extrêmement compliqués à décrypter-, c'est, sur la première période, quelque chose qui est à peu près atteignable, peut-être pas dans chaque Commune évidemment mais globalement sur l'agglomération ; lorsque l'on va de manière un peu plus proche, sur la deuxième période triennale, cela devient totalement impossible d'arriver à ce rythme.

Je proposerai un amendement demain pour que l'on puisse toujours se fixer le but et, comme je l'avais déjà affirmé lors d'une dernière séance, lors d'une discussion avec notre ami Jacquet, le but n'est rien, le mouvement est tout. Que l'on essaie non pas de se fixer le but, car se fixer un but, à la limite, c'est toujours facile, on peut toujours se fixer le but, le problème c'est de regarder quelle est la dynamique et donc que l'on regarde, au niveau local, quelles sont les dynamiques et qu'effectivement, on prenne un certain nombre de mesures en fonction des dynamiques qui, dans tel ou tel territoire, sont appliquées ou non. Et l'on sait qu'il y a des territoires où il ne se passe rien ; dans un territoire comme le Grand Lyon, ce n'est pas le cas.

Moi, j'ai toujours fait référence à la différence de construction de logements par rapport à la taille de la population entre l'agglomération lyonnaise et, par exemple, l'Île de France. Aujourd'hui, on travaille sur la décentralisation. Monsieur Benoît Quignon, qui a dirigé une société d'HLM en Île de France, connaît les causes de cette incapacité à produire du logement de manière globale, mais du logement social en particulier, et ces causes sont extrêmement nombreuses. Ce sont aussi ces causes qu'il faut pouvoir traiter sur le fond.

Alors, on va essayer d'exposer la façon dont on a progressé, rappeler aussi que le problème n'est pas seulement quantitatif

mais il est aussi qualitatif, c'est-à-dire qu'au moment où on est en train d'éliminer les erreurs du passé, sur la Duchère, sur Vaulx en Velin, sur un certain nombre de sites, je ne voudrais pas que l'objectif quantitatif nous fasse perdre de vue l'objectif qualitatif. Et je n'oublie pas non plus que, quand je regarde pourquoi nous avons progressé sur l'agglomération lyonnaise en termes de construction de logement social, c'est parce que nous faisons 60 % d'achats en VFA, c'est-à-dire en coopération entre les organismes de logement social et la promotion immobilière privée et que si l'on veut résoudre le problème du logement en France, c'est dans cette coopération au niveau national que l'on pourra effectivement progresser.

Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2012-3185 - finances, institutions et ressources** - Fiscalité professionnelle unique - Taxe sur les surfaces commerciales - Modulation du montant de la taxe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Rudigoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3185. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

**M. RUDIGOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Nous avons deux minutes pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. VINCENT** : Retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET** : Retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Brolquier ayant voté contre.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

**N° 2012-3187 - finances, institutions et ressources** - Opérations globalisées 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Rudigoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3187. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

**M. RUDIGOZ, rapporteur** : Pour ce rapport également, il y a eu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Europe-Ecologie-Les Verts. Retirée ? Non, on a déjà eu à la retirer sur le logement, donc on peut prendre un peu de temps.

**M. le Vice-Président CHARLES** : Il est encore tôt par rapport à d'habitude, monsieur le Président. Mon intervention ne sera pas très longue, du reste, elle porte sur un sujet qui pourra vous paraître plus trivial mais qui, mis bout à bout, concerne de sommes importantes. Elle s'adressera, du reste, tout autant au Grand Lyon qu'à l'ensemble des Maires de notre agglomération et, le cas échéant, à leurs adjoints aux finances.

En effet, à l'occasion de ce dossier, je voudrais attirer votre attention sur une décision récente de la société bien connue Microsoft qui a décidé d'arrêter la maintenance de la suite logicielle qui équipe la plupart des postes de toutes nos collectivités, la suite logicielle Office 2003 ; cette suite comprend les logiciels bien connus : Word, Excel, PowerPoint, etc. Cette décision va obliger toutes nos collectivités à rééquiper avec des logiciels neufs Office 2010 tous nos postes de toutes les collectivités et à former nos personnels puisque les changements sont extrêmement importants.

Pour une collectivité comme le Grand Lyon, chaque licence coûtant 300 €, il y a 3 000 postes, c'est donc une dépense de 900 000 € à prévoir d'ici avril 2014. Pour chacune des Communes, il suffit de multiplier le nombre de postes de votre Commune par 300 €.

Or, il existe des suites logicielles aujourd'hui qui sont libres, gratuites et de qualité équivalente, dont la plus connue et la plus aboutie est LibreOffice, et qui peuvent faire faire une économie considérable à nos collectivités.

Juste un autre chiffre : selon les études de la Cour des comptes, les dépenses de l'Etat des licences dans le domaine de la bureautique des licences s'élèvent à 750 M€ par an ; on sort tout de même là de la dépense négligeable !

Je sais par ailleurs que le Grand Lyon, membre de l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales (ADULLACT), utilise déjà des logiciels libres. Mais -si je le dis, j'empêche la Vice-Présidente Sandrine Frih de me répondre- j'ajouterai que si la gratuité était dûment un argument important du passage des logiciels propriétés aux logiciels libres, elle est loin d'être le seul. Le fait pour nos collectivités de s'équiper de ce logiciel libre permet aussi d'offrir à toute la Communauté -je parle autant des associations, des entreprises que des familles- des outils dans tous les domaines, de qualité, sans avoir besoin de faire ce qui se fait quotidiennement dans tous les ménages : du piratage illégal. Et aujourd'hui, les outils sont de qualité équivalente.

Je ne développerai pas mais il y a aussi beaucoup d'études qui montrent que, d'un point de vue économique, loin d'être un obstacle, le passage aux logiciels libres est un atout pour relocaliser les emplois des informaticiens au lieu de faire travailler des bureaux en Inde, des laboratoires informatiques en Inde ou dans les pays à bas coût. On relocalise un certain nombre d'emplois et, par ailleurs, cela crée un terrain extrêmement favorable à l'innovation et au progrès technique.

Donc voilà, cette décision est devant nous mais, d'ici 2014, au vu d'une décision d'une société privée qui est monopolistique, nous allons avoir à nous poser la question de ce qui est le mieux, de continuer dans la voie de logiciels propriétaires ou de passer aux logiciels libres.

Je vous remercie.

**Mme la Vice-Présidente FRIH** : Je vais tout de suite rassurer mon collègue Bruno Charles et lui dire qu'effectivement, on se posera la question lors du changement de la version Microsoft Office. Je vais aussi répéter, puisqu'il l'a dit, qu'effectivement, dans le système d'information du Grand Lyon, depuis de nombreuses années, on utilise des logiciels libres et surtout dans les applications métiers ou les composants de l'infrastructure. Si cette question se pose pour Microsoft Office, l'abandon de Windows n'est aujourd'hui pas concevable pour des raisons de compatibilité et d'ergonomie. Je précise que les logiciels libres ne

sont pas pour autant gratuits, comme Bruno le dit, surtout quand on doit garantir une qualité de service et de bon fonctionnement à de nombreux utilisateurs.

Je vais rappeler tout de même qu'au Grand Lyon, il y a 500 logiciels répartis sur quelque 5 000 équipements, localisés sur une centaine de sites et il faut que tout cela marche ensemble. Le premier enjeu du système d'information est de faire fonctionner tout cela ensemble, sans faille de sécurité et de fiabilité.

Par ailleurs, le recours aux logiciels libres a toujours été étudié avec soin dès qu'une opportunité se présente. Monsieur Bruno Charles le sait encore, il faut obtenir le meilleur rapport qualité/prix et, souvent moins chers à l'achat, ils peuvent s'avérer coûteux à intégrer dans le reste du système ou demander des développements ou des coûts de migration lourds. Donc les choix en matière de logiciels libres n'ont pas d'impact, par contre, sur la délibération qui est concernée ce soir.

Je vous remercie.

**M. le Vice-Président CHARLES :** Je la voterai.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

**N° 2012-3244 - finances, institutions et ressources** - Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3244. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Avant de procéder au scrutin pour désigner notre représentant, nous devons d'abord adopter le rapport.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Aire N7**

**(dossier n° 2012-3244)**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons désigner notre représentant au sein de cette association. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Michel Daclin. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets la candidature aux voix.

La candidature est adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

*(Monsieur Jean-Michel Daclin est désigné).*

**N° 2012-3216 - urbanisme** - Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre Simon Ballanche - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3217 - urbanisme** - Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre Simon Ballanche - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3216 et 2012-3217. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur :** Deux délibérations pour la requalification de la place Pierre Simon Ballanche avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET :** Retiré.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. Pour le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-président PHILIP :** Monsieur le Président, chers collègues, la place Simon Ballanche est l'espace situé juste à l'arrière du CLIP.

Depuis plusieurs années, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour redonner vie à cette place. Nous sommes intervenus avec le concours de l'Etat pour interdire les marchés illicites. Nous avons également fait le choix de fermer le passage Turenne pour endiguer le développement de trafics en tous genres. Parallèlement, les services urbains du Grand Lyon interviennent au quotidien pour assurer la gestion de cet espace, de son mobilier particulièrement complexe. Progressivement, depuis trois ans, les habitants, les riverains ont réutilisé cette place comme un lieu de rencontres et d'échanges ; elle fut d'ailleurs le théâtre d'une très belle performance artistique intitulée "Les hommes debout" lors de la Fête des Lumières 2009.

Aujourd'hui, et pour intervenir dans le long terme, la requalification de la place Ballanche que vous nous proposez de voter devrait donc non seulement améliorer le cadre bâti mais également désenclaver de façon pérenne cet interstice urbain. La démolition de deux immeubles vétustes que nous avons votée en avril permettra de libérer de l'espace pour améliorer la voirie, l'environnement et la qualité de la place et plus particulièrement l'ensemble du quartier Moncey.

En tant que Maire d'arrondissement, j'attends de ce lancement des études et de la concertation que nous votons aujourd'hui qu'il puisse exprimer les besoins des riverains, définir les moyens pour sécuriser la circulation piétonne et automobile et proposer des pistes pertinentes pour valoriser le patrimoine existant. Plus largement, je souhaite que les urbanistes puissent apporter un cadre de vie agréable et élégant qui réponde aux attentes des habitants.

Cette requalification s'inscrit dans une stratégie plus globale de mise en cohérence pour offrir des espaces de respiration

de qualité, dans un secteur qui est très dense. Sous le mandat précédent, c'était les berges du Rhône, les places Jutard et Bahadourian qui ont arboré un nouveau visage et, très bientôt, nous allons inaugurer la rue Montebello modernisée.

Demain, ce sera donc une place Ballanche remodelée et apaisée. Il ne s'agit en aucun cas de raser cet ancien quartier mais bien de le valoriser, en concertation avec les habitants qui ont été traumatisés par la construction du CLIP qui, il faut bien le dire, a participé à l'enclavement du secteur.

Le quartier Moncey-Voltaire a une identité forte qui fait sa richesse et c'est donc bien pour et avec les habitants et riverains que nous souhaitons travailler. C'est pour cela que nous allons voter avec enthousiasme les deux délibérations qui permettent donc d'ouvrir maintenant la phase de concertation.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ces deux rapports.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2012-3218 - urbanisme - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale - Missions territoriales -**

**N° 2012-3219 - urbanisme - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions et cessions foncières - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction générale - Missions territoriales -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3218 et 2012-3219. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur :** Concernant encore le troisième arrondissement, deux rapports qui portent sur le projet Lyon Part-Dieu, l'un pour l'ouverture d'une concertation et l'autre pour permettre des acquisitions foncières. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous rappelle que le dossier numéro 2012-3218 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter les sous-titres suivants :

- "Réinventer la Part-Dieu : organisation et intentions du projet" avant le paragraphe commençant par "Depuis fin 2009, la Communauté urbaine engage des études qui, etc.",

- "Réinventer la Part-Dieu : des actions de communication et de concertation engagées" avant le paragraphe commençant par "Depuis le lancement du projet, etc.",

- "Réinventer la Part-Dieu : des outils mis en place pour la réalisation des objectifs du projet" avant le paragraphe commençant par "- signature d'un protocole partenarial le 23 avril 2012, etc.",

- "Dispositif de concertation préalable" avant le paragraphe commençant par "La procédure de concertation se déroulera, etc.",

- "Début et affichage de la concertation" avant le paragraphe commençant par "La concertation débutera le 13 septembre 2012.",

- "Contenu et dispositif de la concertation" avant le paragraphe commençant par "L'objectif de la concertation est de partager les enjeux du projet Lyon Part-Dieu, etc.",

- "Le périmètre de la concertation" avant le paragraphe commençant par "Le périmètre de la concertation est délimité par les voies ci-après :, etc.",

- "La clôture de la concertation" avant le paragraphe commençant par "La concertation préalable prendra fin, etc.".

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai une série d'interventions. D'abord, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme CHEVALLIER :** Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous voulons vous dire que nous partageons les objectifs de ce projet de rénovation et d'agrandissement du quartier de la Part-Dieu, qui est un grand quartier d'affaires. Les objectifs sont les suivants :

- le réaménagement de la gare de la Part-Dieu, dont on a déjà parlé à plusieurs reprises dans cette assemblée, qui est effectivement saturée aujourd'hui. Cet objectif de réaménagement permettrait de la désaturer et d'en faire -en particulier ce qui est retenu- une gare ouverte sur tous les côtés ;

- le deuxième objectif qui nous paraît important est l'augmentation de l'offre immobilière, dans un secteur qui est bien desservi par les transports en commun, avec une réhabilitation du parc immobilier existant et qui permettrait de faire face aux enjeux énergétiques actuels ;

- le troisième objectif est l'amélioration de la qualité de vie, avec un développement prévu d'équipements et de services.

Nous partageons aussi plusieurs principes qui ont été retenus : le premier est le fait de replacer les piétons au centre des aménagements, avec le concept de "sol facile" et le deuxième est le développement de "socles actifs" avec des commerces et des services au bas d'immeubles.

Nous voulons faire plusieurs propositions pour ce projet d'envergure et de longue haleine puisque c'est un projet à horizon 2030.

La première proposition est le fait qu'on ait une plus grande mixité urbaine que celle envisagée. En effet, aujourd'hui, on prévoit, à l'horizon 2030, une augmentation de 3 500 logements, une augmentation de 35 000 emplois ; on parle d'augmentation de 50 % de la surface de bureaux et, si j'ai bien regardé les chiffres actuels, on est à peu près dans la même proportion que l'existant entre habitat et bureaux aujourd'hui. En fait, pour éviter que ce quartier soit tel qu'il est critiqué aujourd'hui, c'est-à-dire principalement un quartier d'affaires, il semblerait qu'on puisse avoir une part plus importante d'habitat. Cela permet -c'est un des arguments- de limiter l'étalement urbain ; le fait d'accroître la part habitat fait aussi partie des actions pour limiter l'étalement urbain.

La deuxième proposition porte sur la question de la densité puisqu'on parle d'augmentation de la densité. En fait, il faut tout de même avoir en tête que cette densité doit rester soutenable, en termes de consommation énergétique des habitants -rappelons qu'une tour consomme forcément plus d'énergie que plusieurs bâtiments de 8 à 10 étages-, une densité soutenable en termes de cadre de vie pour tous.

Troisième proposition, sur la question des espaces verts, on a bien retenu les projets de végétalisation des toits comme celui quasi terminé des halles ou comme celui -je ne sais pas si cela

sera en partie- du centre commercial qui répond bien à cette attente de végétalisation supplémentaire. Mais il semble que c'est aussi important de bien renforcer la végétalisation au sol parce que l'on a besoin de rafraîchissement avec le réchauffement climatique. C'est aujourd'hui un quartier extrêmement bétonné. On a aussi besoin d'espaces de détente et les espaces verts concourent à cela.

Autre proposition, la question des déplacements ; ce n'est pas mentionné dans la délibération mais cela a été présenté en partie dans la commission déplacements et voire il y a quelque temps. De nouveaux projets vont concerner ce quartier : un axe transport en commun en site propre sur Garibaldi, le prolongement C1/C2 sur Vivier-Merle. Mais seront-ils à la dimension de l'augmentation des flux de déplacements attendus ? Quand on parle de 35 000 emplois supplémentaires sur ce quartier, nous craignons que cela risque de poser problème.

Dernière chose, la question du commerce de proximité. Etre attentif à cela et ne pas continuer à augmenter le centre commercial de la Part-Dieu. Je voulais juste vous signaler que les habitants du quartier des rues Desaix et Paul Bert nous disent qu'aujourd'hui, ils n'ont pas d'autre choix que d'aller au centre commercial pour acheter leur pain. On voit bien qu'il y a un problème par rapport au commerce de proximité.

Cette concertation préalable qui va démarrer est une bonne chose. Elle va permettre, en particulier, d'informer les habitants du secteur et des quartiers environnants sur les projets à venir. C'est quelque chose qui est très attendu. En effet, une certaine inquiétude existe sur les conséquences des projets à venir sur leur vie quotidienne. Associations-les par l'information, la concertation sur les projets d'aménagement. Il nous faut en effet retisser les liens entre la Part-Dieu et les quartiers limitrophes.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. AUGOYARD** : Merci, monsieur le Président. Même si c'est un projet de long terme, je vais essayer de faire une intervention plus courte.

La Part-Dieu, c'est à la fois le cœur et la porte de notre agglomération : le cœur parce qu'il y a son activité économique forte et sa position centrale ; la porte d'entrée de l'agglomération pour beaucoup de nos visiteurs qui viennent en train ou même quand ils viennent par avion et qu'ils rejoignent ensuite le centre par Rhôneexpress.

Conçu il y a quarante ans, le quartier commence déjà à vieillir et a besoin d'être repensé pour être adapté aux exigences de notre temps et si possible, pour une fois, à ceux de demain, montrant qu'en urbanisme aussi, le temps s'accélère et que ce qui est génial aujourd'hui est à refaire, parfois à défaire un autre jour. La concertation est bienvenue. On ne reconstruit plus une ville sans la parole de ses habitants, des usagers, de ceux qui y travaillent, même si, à la fin, ce sont les élus qui doivent porter le projet et en assumer la responsabilité.

Cependant, une bonne concertation doit partir sur des bases saines, qui se fondent sur la vérité. Il faut que les Grands Lyonnais, tous concernés par ce projet, sachent qui fait quoi et *in fine* qui paie quoi. Oui, monsieur le Président, quand on voit vos efforts de communication à chaque MIPIM ou en d'autres occasions, on a l'impression que vous portez tous les projets,

des réaménagements urbains à la composition de la *skyline* en passant par la restructuration de la gare et l'occupation du toit du centre commercial.

Or, dans tous ces projets, le Grand Lyon n'est compétent que pour les aménagements urbains et intervient dans les autres dossiers au mieux comme partenaire, au pire comme spectateur. Sur la *skyline*, les projets annoncés sont nombreux -malheureusement, rares sont ceux qui sortent de terre !- : Oxygène, Incity, Sky 56... Mais le reste ? La crise est là, il faut en tenir compte, nous ne trouverons pas indéfiniment des services publics ou d'autres établissements parapublics pour remplir les trous.

Puisque vous vous occupez de tout, qu'attendez-vous pour faire venir aussi un architecte de renom pour qu'il y ait à la Part-Dieu une belle œuvre architecturale marquante comme à Barcelone avec la tour Agbar de Jean Nouvel ou encore à Marseille avec la tour CGA-CGM de Zaha Hadid ?... Pour que l'on n'ait plus à s'extasier devant la petite tour Oxygène ?

Soulignons donc plutôt ce que peut faire le Grand Lyon et ce qu'il doit faire. Je le répète : l'aménagement urbain et les accès. La rue Garibaldi est un bon exemple, c'est un beau projet. Mais que ferons-nous pour le cours Lafayette et pour avoir une vraie liaison directe entre la Part-Dieu et la Presqu'île ? Comment fera-t-on pour que le boulevard Vivier-Merle ne devienne pas une rue Garibaldi comme on n'en veut plus aujourd'hui ? Quels sont les projets à court ou moyen terme ? Dans quelle direction allons-nous ? Quels seront les équipements publics nouveaux ? Pourquoi ne pas transformer la piscine municipale Garibaldi en centre nautique et sportif intercommunal, ambitieux -en *Berry center*, comme on lit parfois dans les documents-, montrant que l'ont veut ici un quartier vivant, sportif, dynamique et pas réservé aux commerces, open spaces et autres bureaux.

Monsieur le Président, nous avons plein de propositions pour ce quartier, nous sommes certains que les Grands Lyonnais aussi et nous avons hâte de les écouter dans le cadre de cette concertation, comme nous avons hâte de voir le Grand Lyon passer des annonces aux actes.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. HUGUET** : Monsieur le Président, notre intervention se partagera entre François-Noël Buffet et moi-même... Je suis là, monsieur le Président !

Je voudrais revenir plus particulièrement sur trois points concernant cette délibération.

Tout d'abord, la concertation, ou plutôt devrais-je dire "l'information" ; oui, information et non concertation car nous sommes une fois de plus dans une opération de communication où il faut reconnaître un certain savoir-faire de votre part, monsieur le Président et de la part du Vice-Président Claisse qui se livre, il faut le reconnaître avec beaucoup d'habileté, à des séances d'hypnose collective lors des réunions publiques.

Trois exemples :

1° - Vous aviez annoncé dans une réunion publique du troisième arrondissement vouloir détruire un immeuble d'habitation, au motif que vous le trouviez moche. Il semble que, depuis, vous ayez effectué un rétro-pédalage face à l'incompréhension, voire plutôt à la colère d'un certain nombre d'occupants propriétaires. Cette démolition est-elle toujours prévue ? Fait-elle partie de votre concertation ?

Dans ce secteur de 135 hectares se trouve la tour Incity, dont la construction ne va pas tarder mais qui, elle, n'a pas eu droit à cette fameuse concertation.

En mars dernier, vous êtes allés présenter votre projet Lyon Part-Dieu au MIPIM de Cannes pour convaincre les investisseurs privés d'y investir. C'est donc bien qu'un certain nombre d'éléments sont déjà arrêtés et que le projet est déjà bien avancé. Doit-on donc concerter sur des choses déjà arrêtées ?

2° - Sur le développement du quartier, nous savons que ce quartier est historiquement le deuxième quartier d'affaires de France et les Lyonnais et les Grands Lyonnais attendent de votre action la pérennisation et le développement de celui-ci. Pour y parvenir, plusieurs conditions doivent être réunies :

- tout d'abord, des conditions économiques favorables. Or, je n'ai pas le sentiment que la politique gouvernementale que vous soutenez aille dans le bon sens. On l'a encore entendu hier soir, avec l'aggravation de la pression fiscale annoncée sur les entreprises et les ménages : 10 milliards d'euros pour chacun ;

- il faut compter aussi une accessibilité en transports en commun lourds, surtout quand on prétend faire passer le nombre de mètres carrés de bureaux d'un million à 1,5 million ; et je ne comprends pas que la question d'une liaison métro avec la Presqu'île ne soit pas abordée ;

- enfin, un stationnement possible car, que vous le vouliez ou non, un quartier d'affaires génère des activités impliquant du mouvement. Tout ne peut pas être sédentaire, certaines activités nécessitent des déplacements en voiture, tout ne peut pas se faire en train, transports en commun, vélo, trottinette ou à pied. C'est la réalité et avoir autorisé la construction d'une tour sans parking est une absurdité.

3° - Enfin, dernier point, la gare. Nous l'avons entendu hier soir, monsieur Hollande a mis cent jours pour s'apercevoir que c'était la crise. J'espère -mais nous le savons- que vous avez réalisé cela bien avant et il convient donc d'arrêter toute utopie quant à une gare enterrée car cela nécessiterait des financements publics et nous voyons bien aujourd'hui qu'ils relèvent plus de la fable que de la réalité économique.

Nous vous demandons donc, monsieur le Président, d'imaginer d'autres projets pour désengorger cette gare.

Voici quelques éléments que je voulais porter à votre connaissance et je passe la parole à mon collègue François-Noël Buffet.

*(Applaudissements).*

**M. BUFFET :** Quelques mots pour compléter ce que vient de dire Patrick Huguet et attirer votre attention sur ce qui nous paraissait un paradoxe : Oui, la Part-Dieu c'est Lyon ! Oui, la Part-Dieu c'est bien sûr une vocation d'agglomération et il n'est pas question de remettre en cause l'enjeu de ce quartier. En revanche, la problématique de la gare est un vrai sujet. Sur un quartier sursaturé, en très grande difficulté d'accessibilité, vouloir développer la gare de la Part-Dieu dans les conditions dans lesquelles vous vous engagez aujourd'hui ne nous paraît pas correspondre à la réalité métropolitaine, que par ailleurs vous défendez.

Vous avez construit le pôle métropolitain pour réaliser de grandes infrastructures et de grands projets. Je crois que s'il y avait un projet qu'il fallait porter encore plus fort, c'est celui du développement de la gare SNCF de Saint-Exupéry, qui constitue

un élément stratégique en matière de déplacements et en matière de complémentarité par rapport à ce qui se passe sur la gare de la Part-Dieu. Et, dans cette vision métropolitaine, finalement, on s'inquiète et on finit par croire qu'il s'agit simplement de mots et qu'en aucun cas il y a de concrétisation réelle. Or, c'était l'occasion de montrer qu'il y avait une vraie vision métropolitaine et un vrai projet pour cette gare. Ce n'est pas le cas ce soir. Cela ne sera donc pas le cas demain et nous tenions à souligner cette contradiction qui nous paraît majeure dans le fait d'aborder un dossier aussi important de cette manière-là.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. DAVID :** Monsieur le Président, avant de parler du projet de Part-Dieu ou du futur, disons quelques mots du passé.

Souvenons-nous que la Part-Dieu était, à l'époque, une réinvention de la ville, une occasion de sortir de l'urbanisme haussmannien et un grand bon en avant dans la modernité avec déjà l'affirmation de Lyon comme métropole. Souvenons-nous de la bibliothèque municipale : à cette date, la plus grande bibliothèque municipale d'Europe. Souvenons-nous du centre commercial : le plus grand -toujours à l'époque- centre commercial d'Europe. Souvenons-nous de la tour du Crédit Lyonnais, popularisée sous le nom de crayon, signal de cette modernité. Souvenons-nous aussi du plan de circulation, révolutionnaire à l'époque, séparant par niveaux les piétons des voitures et garantissant la sécurité des uns grâce aux passerelles et la rapidité des autres grâce aux trémies et à l'absence de feux routiers ; c'était la ville "adaptée" à la voiture, suivant le mot célèbre d'un ancien Président de la République.

Quelques décennies plus tard -nostalgie mise à part-, que reste-t-il ? Il reste un quartier d'affaires qui doit trouver un second souffle en surmontant ses faiblesses et en tirant le meilleur parti de ses forces. Je souhaite faire un rapide tour d'horizon de ses forces et faiblesses pour que nous vérifiions ensemble que ce projet répond à cet impératif.

Il reste un urbanisme qui a souvent mal vieilli, avec ses autoroutes urbaines au moins deux, ses passerelles et ses trémies ; il reste une spécialisation tertiaire, qui remplit le quartier le matin et le vide le soir. Ce sont ses faiblesses.

Mais il reste le deuxième quartier d'affaires de France -comme nous le disions tout à l'heure- qui continue à être attractif et qui ne connaît pas de vacance dans son occupation. Il reste d'énormes possibilités de régénération, en transformant les voies rapides en coulées vertes, en redonnant une meilleure place aux piétons et aux modes de déplacements actifs. Il reste la possibilité d'introduire de la diversité dans les fonctions, d'augmenter la part de l'habitat par rapport aux bureaux, y compris de l'habitat social bien entendu. Ces opportunités sont donc des forces.

Il reste une gare surutilisée, surpeuplée, parcourue par plus de 50 millions de voyageurs chaque année, bien au-delà de la capacité prévue à l'origine. C'est une faiblesse.

C'est aussi un nœud stratégique de déplacements multimodaux, en constant développement, connecté avec un aéroport et un réseau de TGV, tous deux internationaux. C'est une force aussi, même si des investissements considérables seront nécessaires pour hisser cette gare au niveau de ses usages et de son potentiel. Les partenaires qui porteront le projet sont nombreux et le Grand Lyon n'en est qu'un parmi eux.

Il reste des équipements culturels de premier plan, avec la bibliothèque municipale, l'auditorium, des cinémas. Ce sont des forces.

Il reste un quartier très minéral, conçu au départ avec peu d'espaces verts, peu d'arbres d'alignement. C'est une faiblesse. Le projet actuel comporte la création notamment d'un nouvel espace public de 5 hectares sur le toit du centre commercial et l'aménagement de terrasses, d'un espace vert au niveau de l'espace Dauphiné, une forte végétalisation de la rue Garibaldi, sûrement d'autres encore, à réfléchir à l'avenir, pour donner une respiration à la mesure du million de mètres carrés qui va se créer. On peut penser par exemple aux 2 hectares du site de France 3, dévolus aujourd'hui à un parking arboré et dont la place centrale pourrait se prêter à la création d'un nouvel espace public, quitte à ce que les 20 000 mètres carrés de constructions prévus sur le site se fassent en hauteur, contribuant ainsi au "sol facile". Là encore, c'est une belle opportunité.

Cette liste non exhaustive des forces et faiblesses permet d'éclairer et de mesurer les enjeux de ce projet -rappelons-le et insistons !- pour 2030.

Il me faut encore insister sur la pertinence et sur l'originalité de la démarche d'aujourd'hui. Cette concertation non réglementaire, non obligatoire mais cependant nécessaire, va permettre d'établir un plan de référence.

Ce plan de référence servira de cadre, permettant ainsi la mise en perspective et la mise en cohérence des différentes enquêtes liées aux immeubles de grande hauteur et aux modifications successives du PLU ainsi que dans le cadre de sa révision. Ce plan sera aussi un repère, donnant de la lisibilité au projet, organisant le débat autour et l'inscrivant au premier plan de l'agenda politique de notre agglomération.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention pour ce projet lourd d'intentions pour l'avenir de toute notre agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, nous commençons, avec cette réflexion et ce début d'action sur le projet Part-Dieu, la réalisation d'un grand projet.

Evidemment, comme à chaque grand projet, on entend les critiques de celles et ceux qui ont peu de vision de l'agglomération. Que disait-on sur la Confluence ? Reprenez le script des interventions et regardons la réalité d'aujourd'hui.

Alors, si on n'est pas d'accord sur la vision, peut-on au moins se mettre d'accord sur le constat ? Le constat, il est double.

C'est d'abord un constat sur les problèmes de la gare de la Part-Dieu. Au départ, cette gare, au départ, a été construite pour 35 000 voyageurs ; nous en sommes aujourd'hui à 120 000, nous en aurons 180 000 en 2020 et environ 220 000 en 2030. Cela veut dire qu'effectivement, si on ne pense pas à l'avenir, à ce moment-là on se retrouvera devant des impossibilités.

Evidemment, on ne va pas passer de l'état d'aujourd'hui à la gare souterraine de manière magique, non ! On essaie, avec des partenaires -qui peut-être sont tous mauvais-, la SNCF, RFF, le Conseil général, le Conseil régional, de porter la vision des paliers intermédiaires mais en faisant en sorte que les projets actuels n'obèrent pas les projets futurs. Donc il faut bien penser ce qu'on pourra faire *in fine*, de manière à pouvoir éviter que l'on construise aujourd'hui sans s'apercevoir que, demain, l'on est obligé de détruire ce que l'on avait fait dix ans auparavant.

Alors, il y avait des projets plus simplistes ; on m'avait proposé, parce que c'était moins coûteux sur RFF, par exemple, pour développer non pas simplement la gare mais l'accessibilité de la gare, ce qu'on appelle le nœud ferroviaire lyonnais, de construire une nouvelle voie ferrée en encorbellement, par exemple sur le boulevard Stalingrad -sympa comme projet !-. J'ai cru, en tant que Maire de Lyon, devoir m'opposer à ce type de projet et peut-être proposer des visions alternatives. Chers collègues, on ne fait pas tout mais on essaie, même sur les projets des autres, d'influer de manière à ce que les problématiques particulières ne viennent pas gâcher la vision d'ensemble. Et, pour le moment, on ne réussit pas trop mal.

Un deuxième constat, à part la gare, c'est que déjà la Part-Dieu c'est le cœur de l'agglomération lyonnaise, c'est la deuxième cité tertiaire en France après la Défense et c'est un centre qui rayonne déjà en Europe. Aujourd'hui, je n'ai pas pris les documents mais vous verrez effectivement le nombre et la qualité des entreprises qu'elle accueille déjà. Cela veut dire que, sur ce quartier de la Part-Dieu, si demain on n'avait pas de développement, nous pourrions perdre quelques dizaines de milliers d'emplois.

Le deuxième projet, c'est un projet urbain qui se greffe là-dessus. Un certain nombre de nos collègues disent que Gérard Collomb fait des trucs improbables, qui ne se feront jamais, qu'il n'en discute avec personne... Non ! Cela fait effectivement deux ans, trois ans que l'on a commencé à travailler.

Quand vous voulez avoir un projet pour un quartier, il vaut mieux tout de même déjà faire un concours pour avoir un urbaniste de grand talent et, en l'occurrence, nous avons pris l'atelier AUC qui a commencé, à partir de ce que nous voulions, à travailler sur le quartier.

Et nous nous sommes dit, plutôt que de laisser se développer au hasard des projets -parce que l'on voyait que cela poussait autour de la gare de manière spontanée-, simplement en répondant aux règles du marché, que l'on allait organiser le développement. Donc il a réfléchi sur ce quartier et commencé à développer les éléments d'articulation entre les transports en commun et la construction -c'est le b.a.-ba-, en resituant ce quartier comme à la fois l'épicentre de l'agglomération, l'épicentre de la métropole et un élément fort de Lyon comme ville internationale.

Nous sommes aujourd'hui à un stade où nous allons passer de la simple vision à la mise en pratique. Par exemple, nous allons commencer dans les prochains temps à développer un projet qui consiste d'abord à refaire la gare ; c'est une nécessité aujourd'hui. On a fait des projections pour savoir combien de mètres carrés il nous faut pour pouvoir avoir ces évolutions dont je parlais (180 000 mètres carrés, 220 000 mètres carrés, etc.), combien il faut dans la gare et donc comment nous pouvons la redévelopper. Un certain nombre d'architectes ont déjà commencé à regarder un petit peu comment on pouvait le faire. Dans les prochains temps, on verra les évolutions.

Puis on commencé à travailler sur certains projets précis parce que ce n'est pas le tout d'avoir la vision d'ensemble, encore faut-il qu'il y ait des gens qui veuillent bien venir et développer des choses particulières. C'est vrai que l'on n'avait pas fait de tour depuis le Crayon !...

Depuis déjà quelques années, on a fait tout de même la tour Oxygène -certes, aux yeux de monsieur Augoyard, c'est une petite tour de rien du tout !-, c'était Arte Charpentier, des architectes qui avaient tout de même une certaine référence en France ; dire que sa tour était une petite tour, c'est un jugement personnel, que je ne partagerai pas, évidemment.

Le deuxième architecte qui a travaillé sur Incity est Valode et Pistre, petit cabinet d'architecture... Sans doute y aurait-il des gens dans la salle qui ont des cabinets plus prestigieux que Valode et Pistre pour venir travailler !

Le troisième qui va venir travailler, je vous en livrerai la primeur. J'espère qu'il ne sera pas trop petit à vos yeux ! Il a fait quelques-uns des grands projets parisiens, donc j'espère qu'il pourra aller pour la Part-Dieu. Mais nous vous en dirons plus dans quelque temps.

On va donc commencer à la fois dans une vision d'ensemble et, en même temps, dans la réalisation, projet après projet, projets qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble plutôt que de les faire au jour le jour. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler et je crois que chacun pourra s'apercevoir à la fois de ce qu'est le projet, de la façon dont aujourd'hui il prend forme et de la façon dont nous allons le réaliser petit à petit.

Donc je mets ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2012-3220 - urbanisme - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon affectée à la réalisation d'équipements publics - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3220. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur :** Dans cette délibération, il s'agit du lancement de la zone d'aménagement concerté des Girondins à Lyon 7°. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous avons un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Vice-Président BUNA :** J'interviendra peut-être en tant que Vice-Président après, puisqu'il y a deux groupes qui interviennent.

Simplement dire que la collectivité veille à livrer du foncier pour satisfaire des besoins de logements, toutes catégories de logements, en centre-ville et nous l'avons fait depuis dix ans en relançant la ZAC Berthelot, en initiant la ZAC du Bon Lait, en initiant la ZAC de la Buire, etc., en initiant évidemment la première tranche de la ZAC Confluence.

Il se trouve qu'après la deuxième tranche de Confluence, nous avons un trou. Il fallait donc voir où on pouvait utiliser du foncier, même si nous ne contrôlions pas ce foncier -il appartient, pour une partie, au Grand Lyon mais, pour l'autre partie, à Gecina et à Nexans ; donc on a travaillé avec eux depuis des mois-, et faire en sorte de répondre aux attentes et aux besoins des Lyonnais.

Alors, c'est un projet qui évidemment est tout à fait important. Je voudrais donner quelques chiffres -c'est la vocation résidentielle du quartier, évidemment- : c'est de 2 250 à 2 500 logements, ce n'est pas une petite affaire ! Bien évidemment, nous veillons -je l'ai dit- à ce que l'ensemble des produits soient présents sur cette ZAC, avec une place faite au logement social de manière conséquente.

Je vous donne la répartition : 25 % de logements locatifs plus les PLAI, cela fait 610 logements. On me dira : "Vous avez mis 5 % de logements locatifs sociaux PLS" ; même si cela rentre dans la catégorie des logements sociaux, c'est vrai que c'est un produit un peu différent mais, entre les 610 logements sociaux et les 25 logements PLS, il n'y a pas de comparaison. Ensuite, 15 % de logements en accession sociale, cela fait tout de même 464 logements, 15 % de logements en accession libre à prix maîtrisé, etc., 40 % de logements en accession libre.

Rappelons que nous avons initié dans l'agglomération le fait de fixer des prix de sortie -nous le faisons là comme nous l'avons fait dans les autres ZAC- et, surtout, un effort considérable de la collectivité, puisque les prix des charges foncières sont "ridicules" lorsqu'il s'agit de logements sociaux.

En ce qui concerne l'opérateur, c'est la SERL, qui présentait beaucoup plus de cohérence et d'avantages que l'Office public de l'habitat. En ce qui concerne l'encadrement, ce sont des architectes parisiens Trévelo et Viger-Kohler et, pour tout ce qui concerne les espaces publics et les espaces verts, l'agence BASE.

Ce que je voudrais dire c'est qu'on a la chance à Lyon d'avoir du foncier constructible, à condition évidemment de le dépolluer. Cela a un coût important mais évidemment, si on ne le fait pas, on laisse ces tènements en déshérence. Alors, quand on regarde le bilan financier prévisionnel, on peut s'interroger un instant puisque la participation du Grand Lyon au financement de l'opération se monte tout de même à 63 M€... pardon ?

**M. LE PRÉSIDENT :** 43 M€, plus les équipements publics.

**M. le Vice-Président BUNA :** ...Ah, cela a baissé ! Donc cela fait 43 M€. C'est un effort considérable et c'est aussi un effort nécessaire.

Une question, celle de la relation entre la ZAC des Girondins et Gerland : là, elle vient s'inscrire dans une logique puisque la ZAC du Bon Lait et l'îlot Fontenay sont soit en cours d'achèvement, soit en cours de réalisation. Donc on voit la vertébration des voiries qui se mettent en place -celle de Grether, celle de Marguerit-. Que vous dire d'autre ? Ce n'est pas pour après-demain, c'est pour demain, puisque dès 2013, logiquement, on pourra négocier la vente des lots promoteurs.

Reste une question, celle de la liaison entre la ZAC des Girondins, Gerland et le Confluent mais, vous le savez, une réflexion est faite pour la construction de un à deux ponts qui permettront d'innover ces deux quartiers.

Voilà ce que je voulais dire. Il me semble que c'est, une fois encore un projet qui montre que la collectivité -pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure- est souvent, et même presque toujours, à l'initiative de projets importants.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI :** Merci, monsieur le Président. Le programme de la ZAC des Girondins, qui fait suite géographiquement à la ZAC du Bon Lait, développe un objectif dont nous relevons la volonté de construire des logements sociaux. Pour autant, si nous voulons prendre en compte les dispositions, que nous ne connaissons pas encore de manière très précise, du futur projet de loi sur les logements sociaux, il nous faut faire encore un effort.

Mais, monsieur le Président, pour faire un rappel au débat précédent, il ne faudrait pas, je ne souhaiterais pas, nous ne souhaiterions pas que s'ouvre ici une espèce de guerre de religion entre les "pour" et les "contre" les logements sociaux. Il faut que nous trouvions ensemble l'intelligence politique pour répondre comme nous l'avons fait au Plan local de l'habitat et que nous combattions ensemble le grand fléau national qu'est le mal-logement, qui touche des millions de nos concitoyens. C'est l'objectif politique que nous devons nous fixer, Président, c'est le cap que nous devons nous fixer tous ensemble !

En tout état de cause, nous prenons donc positivement acte du programme de la ZAC des Girondins, comme nous le faisons d'ailleurs à propos du programme des équipements publics qui satisferont les besoins de la population du quartier au-delà de la ZAC elle-même : un groupe scolaire, une crèche, salle et terrain d'évolution sportive, pôle social et culturel, comme nous le faisons également pour l'organisation urbaine envisagée qui désenclavera assurément ce secteur du septième arrondissement et créera de meilleures conditions de circulation interne et de raccordement aux arrondissements voisins.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera donc ce rapport.

Nous saisissons cependant l'occasion de ce rapport pour faire plusieurs remarques et interpellations.

Nous constatons tout d'abord que peu d'aménageurs sont candidats à la maîtrise de ces opérations et que, de plus, lesdits candidats sont très liés aux collectivités publiques ; en l'occurrence, il s'agit de la SERL et l'OPH du Rhône. Comment faire en sorte que notre collectivité soit un peu mieux associée à la maîtrise des zones et quartiers à aménager avec ces délégations de concessions ? Nous y gagnerions en transparence, probablement en coûts et en maîtrise, notamment par rapport à la réalisation des équipements et des voiries publics, mais aussi en modèle économique.

Nous remarquons également que la participation d'équilibre demandée est inférieure à celle prévue dans le programme de la ZAC mais que, par contre, la participation des collectivités pour la réalisation d'équipements publics est 50 % plus élevée, même si le jeu des vases communicants reste néanmoins positif au total des participations publiques et au regard des prévisions initiales.

Par ailleurs, notre groupe attire votre attention sur la spéculation foncière éhontée qui freine désormais le développement de toute notre agglomération : nous demandons expressément que le traité de concession qui sera signé avec la SERL prévoie les moyens d'un contrôle très strict sur les reventes de charges foncières des futurs opérateurs et constructeurs, sur les prix de vente et les loyers, en particulier pour les opérations d'accession sociale à la propriété ou à prix maîtrisés mais aussi pour les murs des commerces qui ne doivent pas faire l'objet de spéculation ou de manipulations fiscales subsidiaires. Sur ce dernier point, la réussite de cette ZAC porte, outre la présence des équipements publics déjà saluée, sur la dynamique et l'animation de ce nouveau quartier qui passe par une offre commerciale vivante, attractive et durable.

Enfin, cette délibération est l'occasion, pour notre groupe, d'interpeller notre assemblée sur les conditions de retour sur investissements publics que nous sommes en droit d'attendre lorsque les aménagements urbains, les efforts d'équipements publics, de voiries, de sécurisation de l'espace public, de transports en commun, etc., s'ils doivent satisfaire aux besoins de la

population, bénéficient aussi directement aux propriétaires fonciers, aux investisseurs privés, et surtout jusqu'aux spéculateurs de toutes sortes.

Nous sommes très vigilants sur toutes ces questions et nous voterons bien entendu ce soir.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**Mme DAGORNE** : Monsieur le Président, chers collègues, comme cela a été dit, nous examinons avec ce rapport la poursuite de l'aménagement du quartier de Gerland dans sa partie nord, après les ZAC Massimy et Bon Lait, la désignation aujourd'hui de la SERL comme aménageur de cette nouvelle ZAC des Girondins. Si bien évidemment notre groupe votera pour le choix de cet aménageur, je voudrais profiter de ce rapport simplement pour rappeler quelques préoccupations posées par ce dossier et les enjeux de l'aménagement de ce secteur au cœur du septième.

Comme nous l'avons déjà évoqué en novembre 2011, la concertation préalable avait permis d'évoquer les questions récurrentes dans l'aménagement de ce quartier, notamment -et cela a été un petit peu évoqué dans l'intervention précédente- la question du commerce de proximité à développer.

Nous l'avons dit, le développement du commerce ne se décrète pas -et sur ce point nous sommes tous d'accord- mais, dans le cadre de cette nouvelle ZAC et de sa délimitation, aujourd'hui le choix a été fait de porter un centre de quartier et la zone commerciale sur une partie nouvelle de la rue des Girondins. Une attention forte et une vigilance devront être portées sur les conditions d'accès abordables aux locaux commerciaux dans cette zone afin de permettre à des commerces de proximité de s'installer mais aussi de garder une activité durable.

Nous savons que la commercialisation est lente sur la ZAC du Bon Lait malgré les quelques premières implantations, rares mais de qualité. On connaît également les difficultés de pérennisation des commerces sur la place des Pavillons.

Si, à l'échelle de cette seule ZAC, la rue des Girondins peut apparaître comme centrale, on peut tout de même s'interroger sur le décalage entre le débouché de ce nouveau bout d'axe sur l'avenue Jean Jaurès, au sud de la place Jean Jaurès qui devrait accueillir prochainement le futur marché de Gerland. On peut regretter que les terrains situés face à la place Jean Jaurès n'aient pas pu être intégrés au zonage de la ZAC ; la continuité de la zone de centralité aurait été plus forte avec un lien débouchant sur la place.

Autre question : le traité de concession prévoit 2 500 logements sur 17 hectares, c'est-à-dire une densité moins forte que sur la ZAC voisine du Bon Lait et à proximité d'une ligne de métro. La question de la densité est au cœur des choix d'urbanisme actuels, dans les cœurs de villes, à proximité des moyens de transports lourds. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, ainsi qu'un certain nombre d'entre nous, nous manquons de logements, toutes sortes de logements. On aurait peut-être pu faire plus sur cette ZAC. C'est vrai que la proximité d'équipements sur, les terrains militaires proches du quartier Général Frère a été évoquée ; mais la classification du site ne doit-elle pas changer prochainement et permettre ainsi peut-être d'accroître la densité ?

Enfin, concernant les équipements publics prévus, je répète ce que j'avais dit en novembre dernier : ils devront être à la hauteur des constructions et donc de l'importance de la nouvelle

population, que ce soit en termes de crèches, d'écoles -c'est prévu-, d'équipements de loisirs pour les jeunes enfants.

Ce mois de septembre 2012 nous a rappelé, comme chaque année, l'importance de la demande en solutions pour les jeunes, et pas seulement les enfants mais aussi pour les adolescents ; il suffit de voir les demandes que l'on a pu observer en file d'attente sur la MJC Jean Macé.

Le septième -mais c'est vrai pour d'autres arrondissements de la Ville et d'autres Communes- voit sa population s'accroître chaque année. C'est un gage de dynamisme et on s'en réjouit tous mais, dans ce contexte, le manque d'équipements pour la jeunesse est flagrant. Il est important de prévoir des équipements en cohérence avec les besoins qui ne pourront être qu'accrus.

Le nouveau pôle devra répondre à la fois aux projets des acteurs de l'arrondissement -je sais qu'ils y travaillent déjà- mais aussi aux besoins des nouveaux habitants de la ZAC des Girondins, de la ZAC du Bon Lait et des autres demandes déjà insatisfaites sur l'arrondissement.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon a-t-elle fait évaluer le coût futur pour la collectivité de tous ces équipements ? Ces coûts seront-ils couverts par les recettes engendrées, peut-être naturellement, par le développement du quartier ?

Encore une fois, la ZAC des Girondins m'amène à la question du pont des Girondins et à la crainte de voir un aspirateur à voitures déboucher dans le nord de Gerland pour permettre les entrées et sorties de Confluence avec, puisqu'on en parle encore, les problèmes d'accès à Confluence.

Nous souhaitons tous que Gerland se développe entre résidentiel et tertiaire, avec une densité urbanistique forte mais aussi avec un espace à forte qualité de vie et en lien avec les arrondissements voisins. Mais nous devons veiller à ne pas le gâcher en s'abstenant d'une réflexion globale. La fluidité de la circulation et la qualité de l'air dans ce nouveau quartier doivent être prises en compte dès sa conception.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien.

**M. le Vice-Président BUNA** : Je note une adhésion large au projet.

Simplement, on ne peut pas demander tout et son contraire, l'équilibre de la ZAC, ce serait miraculeux. On fait payer évidemment des participations aux propriétaires privés qui rentrent dans la ZAC -comme cela avait été le cas pour des fractions de la ZAC du Bon Lait- mais la dépollution, les voiries, etc. font que cette opération, comme toute opération d'aménagement du territoire, est forcément déficitaire, ne serait-ce d'ailleurs parce que -je l'ai souligné- tout ce qui concerne le logement social fait l'objet d'un coût du foncier qui est parfaitement hors du marché, nous l'assumons comme on l'a assumé à Confluence et comme on l'a assumé pour la ZAC du Bon lait.

Mais surtout, vous parlez de qualité de vie, vous parlez d'espaces verts, vous parlez d'espaces pour les jeunes, je dirai que l'un des postes les plus importants de dépenses, c'est la vision qu'ont impulsée Grether puis Marguerit : c'est vrai que les voies sont des voies modes doux, c'est vrai que les voies sont, je dirai, généreuses en matière d'espaces verts, en matière de plantations ; cela a un coût, vous avez raison de le souligner, ce coût est évidemment proportionnel à la qualité de vie que l'on trouvera ensuite.

Voilà, je ne vais pas en dire plus, je peux répondre à d'autres questions, on aura l'occasion d'y revenir. Aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'opérateur et la convention que l'on passera avec lui avec, comme pour toutes les opérations de ZAC, aussi bien à La Duchère qu'ailleurs, la mise en place d'un cahier, je dirai, de pénalités, si jamais un certain nombre de constructeurs ne respectaient pas les engagements qu'ils ont pris initialement sur les prix de sortie ; mais, jusqu'à maintenant, cela ne s'est pas passé.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Quelques mots complémentaires pour repréciser ce que va être cette ZAC. Avec 25 % de logements sociaux, 15 % de logements en accession sociale, 5 % en PLU et un programme de logements abordables avec Nexity, soit effectivement la capacité à pouvoir accueillir dans cette ZAC une grande partie des Lyonnais. Un de nos problèmes aujourd'hui est de ne pas laisser face à face à la fois ceux qui seraient les plus pauvres et des prix ensuite qui verraient, dans l'accession libre, l'accueil que des plus riches et donc d'essayer de moduler dans nos quartiers. Cela a un coût : 43 M€ pour le bilan d'équilibre de la ZAC, plus la nécessité de construire un certain nombre d'équipements publics de manière à pouvoir accueillir des gens qui vont arriver dans cette ZAC.

Parmi les remarques, quelque part, il faudra ajuster un peu les interventions pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon parce qu'entre vous qui parliez d'aspirateur à voiture dans les projets que l'on faisait et monsieur Quiniou tout à l'heure qui disait qu'on ne cessait, dans le Grand Lyon, d'enquiquiner les voitures, il faudra trouver une position d'équilibre entre les deux discours car on ne peut pas tenir tous les discours en même temps.

Par contre, je dois le dire, j'ai apprécié le discours de Willy Plazzi qui nous reprochait de faire en sorte que la société qui aménageait aujourd'hui la ZAC soit une société parapublique et qui disait qu'il faut davantage appeler le secteur privé au développement de la ville ; j'y ai donc vu comme une invitation à faire en sorte que nous abolissions la coupure entre le vieux réformisme et le vieux radicalisme et que nous élaborions ensemble un réformisme radical qui nous permette d'associer la créativité du secteur public et celui du secteur privé. Merci de ton intervention Willy.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté, M. Vurpas s'étant abstenu, MM. Barge, Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent) et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2012-3227 - urbanisme** - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2<sup>e</sup> - Lyon 4<sup>e</sup> - Lyon 5<sup>e</sup> - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Reventilation d'autorisations de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement-

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3227. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. SUCHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai un temps de parole pour le groupe Centre gauche démocrate.

**M. RUDIGOZ** : Merci, monsieur le Président. Au départ, j'avais prévu effectivement -comme le dit mon collègue Chabrier- de retirer l'intervention. C'est vrai que je me dis qu'on ne va pas allonger les débats mais, néanmoins, juste quelques mots sur ce grand et beau projet, certainement pour moi un des plus grands de notre agglomération, qui révolutionnera la perception de l'image de notre ville. C'est pour cela que je voulais le dire parce qu'on a entendu beaucoup de critiques, dans certains rangs, sur tous les projets urbanistiques qu'on peut mener dans le Grand Lyon et je pense que certains ont une vision étriquée ou n'ont pas bien compris les évolutions que nous vivons dans cette ville et dans cette agglomération.

Donc là, on a un très beau projet en cours de réalisation. On peut le voir dans le secteur du Palais de justice historique de Lyon. Les habitants de Lyon commencent à découvrir la perspective et l'amélioration du site que l'on a sur ce Vieux Lyon historique et donc je pense que là on fait un très très beau travail, justement par rapport à la mise en valeur de notre patrimoine et un changement de mode de déplacements, un changement de mode de vie dans ces quartiers, puis au-delà, bien entendu, tout le long de la Saône que l'on va redécouvrir, dont on était coupé pendant de nombreuses années et de nombreuses décennies, si ce n'est plus, et là on va pouvoir revivre au plus près de notre rivière, tout comme on a pu redécouvrir notre fleuve.

Alors, j'appelle certains de mes collègues à avoir une certaine largesse d'esprit pour redécouvrir un peu la qualité du travail qui a été entrepris et qui est d'ailleurs apprécié par un grand nombre d'habitants et d'associations qui voient le travail patrimonial, notamment sur le Palais de justice -qui est fait par d'autres acteurs d'ailleurs- et on redécouvre cette perspective puis le travail qui sera fait, côté Ville de Lyon, sur le Palais Saint Jean qui va être ravalé et qui sera mis en lumière. Là, on aura un ensemble Palais Saint Jean, Palais de justice et rives de Saône qui sera magnifique et qui ne sera pas, je pense, un petit projet.

Juste un petit mot pour revenir sur le propos de Marc Augoyard tout à l'heure, sur un autre rapport, sur l'accessibilité. Il a parlé du fait qu'il avait sollicité et était intervenu régulièrement en Conseil d'arrondissement sur les problématiques d'accessibilité et qu'on lui avait répondu que ce n'était pas notre priorité en mairie d'arrondissement et en majorité. Donc je m'inscris en faux sur de tels propos. On aura l'occasion d'y revenir, peut-être même demain. C'est une priorité que l'on a d'ailleurs constamment et je crois que le travail de mon collègue monsieur Jaboulet en charge de la voirie est un travail hebdomadaire, justement pour améliorer l'accessibilité et la qualité des usages des rues et de notre Vieux Lyon est tout particulièrement remarquable. Donc je tenais à apporter cette petite précision parce qu'on a là encore une fois un peu un amalgame fait par certains nos collègues.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT** : L'intervention est retirée. Je voulais juste dire à monsieur Rudigoz qu'on a tout de même le droit d'avoir un avis différent du vôtre et ce n'est pas pour cela qu'on est forcément étroit d'esprit. Soyez un peu tolérant ! Merci, monsieur.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

---

**N° 2012-3228 - urbanisme** - Curis au Mont d'Or - Place de la Fontaine - Opération d'aménagement et d'accessibilité de l'entrée sud du village - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3228. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. SUCHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LEONARD** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur le dossier que nous nous apprêtons à voter et qui concerne l'autorisation d'engagement d'études pour l'extension de la place de la Fontaine sur la Commune de Curis au Mont d'Or. Cet espace majeur est situé au cœur du village et constitue une entrée remarquable pour les Monts d'Or mais également l'entrée sud de la Commune.

Curis au Mont d'Or, construit principalement à partir du hameau de l'église et de la mairie, a la particularité de ne pas avoir de centre. En effet, en 1962 -je fais un peu comme notre ami Max qui fait souvent appel à l'histoire-, notre village a été coupé en deux par la réalisation de la RD 73 afin d'assurer la desserte de la base aérienne 942. Au fil des années, la circulation n'a cessé d'augmenter sur cet axe, assurant la liaison Val de Saône, Limonest et A 7. La place de la Fontaine, située dans le remarquable vallon du Thou, pourra grâce à ce projet redevenir le véritable cœur du village qu'il était probablement au temps de l'exploitation des carrières.

Les objectifs sont multiples :

- renforcement de l'animation et soutien à l'unique commerce du village,
- base de départ pour les randonneurs piétons et cyclistes ainsi que les usagers du site d'escalade en milieu naturel,
- agrandissement de la place et aménagement de l'espace végétalisé,
- création d'une véritable porte d'entrée mettant en valeur le château et son parc récemment réouvert au public,
- amélioration de la sécurité sur la RD 73.

Enfin, les travaux devraient permettre de boucler les aménagements de la traversée du ruisseau du Thou en centre-village.

C'est donc un projet ambitieux, à la taille néanmoins de notre Commune, dont les Curissois attendent la réalisation avec impatience.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Je vais mettre aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

---

**N° 2012-3237 - urbanisme** - Villeurbanne - Mise en oeuvre d'un plan local expérimental de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement - Attribution d'une subvention à la Commune pour 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3237. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur** : C'est un avis favorable pour ce projet de délibération concernant la Ville de Villeurbanne et un plan d'accès au logement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. FOURNEL** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons ensuite les dossiers sans discussion.

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2012-3151** - Fixation des redevances pour travaux d'entrées charretières, pose de bornes pour la délimitation du stationnement et pour la protection des aires de transports de fonds à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012 - Abrogation des délibérations n° 1996-1081 et n° 1996-1086 du Conseil du 31 octobre 1996 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**N° 2012-3152** - Caluire et Cuire - Réaménagement, création provisoire ou modification de carrefours à feux en rapport avec des travaux sur l'avenue Jean Moulin - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-3153** - Limonest - Dardilly - Avenue de la Porte de Lyon sur le pont (ouvrage PS12) - Travaux de modification de 2 carrefours à feux et de dévoiement du réseau de régulation - Convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-3156** - Ecully - Requalification de l'avenue Guy de Collongue - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-3160** - Corbas - Restructuration du centre bourg et requalification de la rue Centrale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-3161** - Rillieux la Pape - Requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3151 à 2012-3153, 2012-3156, 2012-3160 et 2012-3161. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour les six dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2012-3154** - Charly - Vernaison - Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur du dossier numéro 2012-3154. Monsieur Vial, vous avez la parole.

**Mme PALLEJA, rapporteur en remplacement de M. VIAL absent momentanément** : Je remplace monsieur Vial pour ce sujet relatif à la route des Condamines à Charly-Vernaison. Donc avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme PALLEJA.

---

**N° 2012-3155** - Collonges au Mont d'Or - Création de la voie nouvelle Foch/Rochet - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-3157** - Fleurieu sur Saône - Requalification du centre-bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3155 et 2012-3157. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. GRIVEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

---

**N° 2012-3159** - Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné madame Benelkadi comme rapporteur du dossier numéro 2012-3159. Madame Benelkadi, vous avez la parole.

**Mme BENELKADI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BENELKADI.

---

**N° 2012-3162** - Lyon 8° - Rue Nungesser et Coli - Aménagement de voirie - Offre de concours par le Centre Léon Bérard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Touraine comme rapporteur du dossier

numéro 2012-3162. Je rapporte le dossier en remplacement de monsieur Touraine. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2012-3163** - Pierre Bénite - Convention avec la Commune pour le reversement de la subvention FISAC dans le cadre de la redynamisation du commerce du centre ville (1<sup>ère</sup> phase des travaux) - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2012-3163. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2012-3165** - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-3166** - Forum économique Europe-Afrique - 12<sup>e</sup> édition - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3165 et 2012-3166. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur** : Le dossier numéro 2012-3165 fait l'objet de la note au rapporteur suivante : dans la colonne du budget prévisionnel 2012 intitulée "charges courantes de fonctionnement (dont valorisation secrétariat RUL)", il convient de supprimer la mention "(dont valorisation secrétariat RUL)".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Kimelfeld, membre du Conseil d'administration de l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2012-3165 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

**N° 2012-3169** - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société civile Immobilière (SCI) NOVAONE IMMO pour la construction de la plateforme d'innovation collaborative AxelOne PMI - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-3172** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2012 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-3173** - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3169, 2012-3172 et 2012-3173. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Lebuhotel, Vice-Président de l'URSCOP de Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 3012-3173 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2012-3171** - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son implantation au sein du bâtiment Rives Numériques à Vaise - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2012-3171. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur en remplacement de Mme DOGNIN-SAUZE absente momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2012-3175** - Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune urbaine de Rabat et la Ville de Lyon pour la période 2013-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur du dossier numéro 2012-3175. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIERE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIERE.

**N° 2012-3178** - Chassieu - Densification et renouvellement de la zone industrielle (ZI) Mi-Plaine - Secteur des Brosses - Aménagement de parcelles situées 92 et 93, avenue du Progrès suite à déconstruction - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2012-3178. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

### III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2012-3180** - Règlement des frais occasionnés pour les déplacements temporaires des agents de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une formation - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2012-3182** - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2012-3183** - Mise à disposition partielle de la mission site historique de la Ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine de Lyon - Convention - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3180, 2012-3182 et 2012-3183. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

**N° 2012-3186** - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur du dossier numéro 2012-3186. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

**M. LYONNET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

**N° 2012-3188** - Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associés - Lancement de la procédure de dialogue compétitif - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Rudigoz comme rapporteur du dossier numéro 2012-3188. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

**M. RUDIGOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

**N° 2012-3189** - Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2012-3190** - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2012-3191** - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Renée-Reine Allardon - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2012-3192** - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Magdeleine Ducros - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Barthelémy comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3189 à 2012-3192. Monsieur Barthelémy, vous avez la parole.

**Mme YÉRÉMIAN, rapporteur en remplacement de M. BARTHELÉMY absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme YÉRÉMIAN

**N° 2012-3245** - Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Je rapporte le dossier numéro 2012-3245, en remplacement de monsieur Corrazol. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2012-3195** - Eau potable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de l'appel à projets sur les économies d'eau potable au niveau des réseaux d'eau potable et des bâtiments - Direction de l'eau -

**N° 2012-3197** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 - Direction de l'eau -

**N° 2012-3198** - Fonds de solidarité eau - Projet d'appui à la Commune d'Adja-Ouéré pour l'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement du village de Gbahouété au Bénin - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Hydraulique sans frontières - Direction de l'eau -

**N° 2012-3199** - Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable du village de Bourgoudouna en Mauritanie - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association intercommunale de jumelage pour la coopération (AIJC) - Direction de l'eau -

**N° 2012-3200** - Fonds de solidarité eau - Projet d'assainissement du village de Ndjakhatil Maram de la Commune rurale de Touba Toul au Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Alter et Gones - Direction de l'eau -

**N° 2012-3201** - Fonds de solidarité eau - Projet de prévention du risque de choléra dans les zones urbaines et préurbaines de Port au Prince en Haïti, via l'amélioration durable de l'assainissement - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) - Direction de l'eau -

**N° 2012-3202** - Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) - Direction de l'eau -

**N° 2012-3203** - Fonds de solidarité eau - Projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Solidarités international (SI) - Direction de l'eau -

**N° 2012-3204** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Electriciens sans frontières (ESF) pour le projet d'alimentation en eau par pompage solaire du village de Svay Sar au Cambodge - Direction de l'eau -

**N° 2012-3205** - Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2012-3206** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Travaux de construction d'une station d'épuration (STEP) à La Feyssine - Révision de prix - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2012-3207** - Chassieu - Saint Priest - Mi-Plaine/Eurexpo/ Accessibilité sud d'Eurexpo/LY12 - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-3208** - Meyzieu - Bassin de rétention Le Villardier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2012-3209** - Mions - Agrandissement du bassin des Corbèges et Léopha - Création de bassins de rétention - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2012-3210** - Rillieux la Pape - Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et M. et Mme Saboureau et Rion, propriétaires de l'installation - Direction de l'eau -

**N° 2012-3211** - Convention d'expérimentation de capteurs de voirie sans câbles en vue de l'optimisation du traitement hivernal de la voirie - Autorisation de signer une convention - Direction de la propreté -

**N° 2012-3212** - Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) - Principe d'acquisition des sites SHELL, ARDEA et modalités de réhabilitation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2012-3213** - Agenda 21 Vallée de la Chimie - Création d'un centre de ressources sur les risques - Convention avec la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL), l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-3214** - Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-3215** - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Soutien à la création d'un rucher école - Attribution de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3195, 2012-3197 et 2012-3198 à 2012-3215. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

**M. FERRARO, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

---

## V - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2012-3221** - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Déclaration de projet et levée de réserve à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2012-3221. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. LONGUEVAL, rapporteur** : Toujours avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

---

**N° 2012-3222** - Caluire et Cuire - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Clair - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3223** - Corbas - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3224** - Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pesselière - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3226** - Lyon 1<sup>er</sup> - Zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites des Pentès de la Croix-Rousse - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3230** - Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Convention d'aménagement de traverse d'agglomération entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3231** - Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Renouvellement urbain de la résidence des Arcades - Attribution d'une subvention au profit de la SA Gabriel Rosset - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3232** - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Renouvellement urbain - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la SA Gabriel Rosset (SAGR) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3236** - Conventions d'utilité sociale (CUS) - Approbation des avenants CUS logements-foyers pour les offices publics communautaires - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3239** - Lyon 8° - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Point information médiation multiservice (PIMMS) Lyon agglomération - Attribution d'une subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3240** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Echange foncier sans soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et Bouwfonds Marignan - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3241** - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3242** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du projet urbain Carré de Soie - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3222 à 2012-3224, 2012-3226, 2012-3230 à 2012-3232, 2012-3236 et 2012-3239 à 2012-3242. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur** : Avis favorable pour ces douze rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Barge, Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent) et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers numéros 2012-3223, 2012-3224 et 2012-3226 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2012-3225** - Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Mise en oeuvre d'actions liées au développement durable - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3229** - Dardilly - Secteur Esplanade de la Poste - Aménagement - Approbation du bilan de la concertation préalable et confirmation du lancement de la consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3225 et 2012-3229. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

**N° 2012-3233** - Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-3234** - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation pour la copropriété Alpes, immeubles C et D - Participation financière de la Commune et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3233 et 2012-3234. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

**N° 2012-3235** - Approbation de la charte territoriale pour le logement des salariés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-3238** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 3<sup>o</sup> - Lyon 4<sup>o</sup> - Lyon 7<sup>o</sup> - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne - Avenant n° 1 à la convention d'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3235 et 2012-3238. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

## QUESTIONS ORALES

**Question du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CGDL-UDI)**  
relative à la candidature de Lyon à l'accueil de la Cité de la gastronomie

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous en avons terminé sur les rapports, nous avons deux questions orales

La première du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CGDL-UDI).

**M. AUGOYARD** : Le texte de la question a été distribué sur vos pupitres, donc je ferai plutôt quelques mots d'explications.

Depuis de nombreux mois, j'utilise toutes les occasions qui se présentent ici pour défendre l'idée d'une Cité de la gastronomie. Je vous ai même écrit, il y a à peu près un an et j'attends toujours la réponse.

Vous savez, dans la vie d'un homme, comme dans celle d'une métropole d'un million et demi d'habitants, il y a des opportunités que l'on ne peut pas rater. La Cité de la gastronomie en est une. Versailles, Tours, Beaune, Dijon l'ont bien compris et se donnent, eux, les moyens de réussir.

Que Lyon ait la Cité de la gastronomie ne serait ni un fardeau ni une faveur. Ce serait juste dans l'ordre des choses. Lyon est la capitale de la gastronomie. Notre agglomération a tout pour gagner : une identité gastronomique, une image mondiale, un réseau de professionnels reconnus, citons ne serait-ce que l'Institut Paul Bocuse, un lieu prestigieux pour l'accueillir, l'Hôtel-Dieu, et, je le crois, une réelle envie des Lyonnais et des acteurs économiques, comme le montre la mobilisation sur Facebook par exemple où des Lyonnais ont créé une page de soutien il y a quelques jours et qui atteint déjà plus de 1 000 membres ; bientôt, ils doubleront peut-être, monsieur le Président.

Nous avons toujours soutenu l'idée d'une candidature de notre agglomération et nous soutenons celle qui a été déposée cet été. Et nous voulons que le Grand Lyon gagne. J'espère et je crois ce désir partagé sur tous les bancs de notre assemblée. Il ne reste plus qu'à le montrer, monsieur le Président !

Pour l'Euro 2016, vous avez su organiser la mobilisation ; on se souvient de la photo sur le perron de l'hôtel de ville. Pour la Cité de la gastronomie, cette envie ne transparaît pas - quand on vous entend, tant votre silence est assourdissant !-. Et pourtant, on a bien besoin que vous preniez une position forte sur ce sujet, que vous soyez moteur, c'est cela le rôle du Maire de Lyon et du Président du Grand Lyon.

D'ordinaire, votre méthode est simple -on la connaît tous- : vous laissez les entrepreneurs prendre les risques, vous les annoncez à grand renfort de communication et vous venez à la fin inaugurer quand c'est un succès. Dans le cas inverse, vous n'en parlez plus, et vous en avez encore fait la démonstration tout à l'heure. Mais quand on communique comme étant la source de tous les succès d'une agglomération, monsieur le Président, on est aussi comptable de tous ses échecs ; et la liste, je ne vais pas la refaire : collège européen de police, Lyon Mode City, le Grand Prix de Tennis de Lyon et la Capitale européenne de la culture -sans doute d'ailleurs le plus triste quand on voit comment Marseille se transforme aujourd'hui grâce à ce label- ; que d'occasions ratées ! (*Rires*)

Urbanistiquement...

**M. LE PRÉSIDENT** : Les amis; je laisse à monsieur Augoyard le soin d'être aux côtés de la transformation de Marseille !

**M. AUGOYARD** : Ne m'interrompez pas, monsieur le Président !

Là, monsieur le Président, vous n'avez pas le droit d'échouer et vous mériteriez d'écouter cette question avec un peu de sérieux et de respect, monsieur le Président. Le respect, c'est réciproque, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous êtes tout juste ridicule !

**M. AUGOYARD** : Il n'y a pas que cela de ridicule ici quand vous on vous écoute parfois !

Vous avez parfois émis des craintes sur le coût -c'est un sujet important- alors qu'il s'agit ici d'un investissement d'avenir. Vous êtes d'ailleurs moins hésitant sur d'autres projets quand il s'agit de payer. Avec un soutien politique fort, les partenaires vont se presser pour financer. Ils sont déjà nombreux à montrer leur intérêt. On voit déjà l'enthousiasme de tous ceux à qui l'on parle de ce projet. Ils ont tous compris, eux, que ce sera un formidable vecteur de développement pour le Grand Lyon, et les Grands Lyonnais mais aussi que le Grand Lyon sera un véritable facteur de réussite d'une Cité de la gastronomie en France.

Monsieur le Président, bougez-vous et respectez un peu mieux votre opposition !

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais lancer un grand appel public à tous les entrepreneurs que l'on peut mobiliser pour monsieur Augoyard : donnez tous vos noms, vos adresses et le montant que vous êtes prêts à investir à monsieur Augoyard que je charge de me transmettre l'ensemble des listes de soutiens nombreux qu'il aura réunis et ensuite, bien évidemment, le Grand Lyon aidera comme il le fait à l'habitude.

Vous voyez, quand vous disiez tout à l'heure : "Lyon a tout à gagner !", certes ! Le problème est de savoir qui peut payer. Et si, une fois de plus, comme c'est le cas sur plein de choses, il y a des tas de gens qui ont des projets formidables sur tout mais, simplement, quand je demande : "Et vous, que mettez-vous ?", on ne dit rien et donc cela devient évidemment un peu plus difficile. Alors quand vous faites allusion à des projets qui réussissent, en général ils réussissent quand il y a des partenaires privés qui disent : "Moi, je mets de l'argent". Vous voyez par exemple, sur un projet discuté comme celui du Grand stade, le partenaire privé met tout de même 400 M€ ; cela, ça a une viabilité ! Quand on vous dit "Le Grand Lyon peut tout mettre, à tout à faire et personne ne met 1 €", cela, évidemment, ce n'est pas terrible.

Donc si effectivement le groupe Eiffage qui fait l'Hôtel-Dieu peut trouver un certain nombre de partenaires et qu'il a une viabilité économique, le Grand Lyon viendra. Si l'Etat demain met de l'argent public pour développer l'idée de Cité de la gastronomie, le Grand Lyon sera là. Si le Grand Lyon doit tout payer, je le dis, le Grand Lyon n'a pas les moyens de tout payer !

Et quant à savoir si Lyon est capitale gastronomique, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas un sujet parce que, partout dans le monde -et nous réunirons encore quelque cent chefs étoilés pour le prochain Sirha, on sait que Lyon est la capitale gastronomique de la France.

**M. LE PRÉSIDENT :** Sujet suivant !

#### **Question du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative aux difficultés sociales à la direction de la propreté**

**M. THEVENOT :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est un sujet un peu moins drôle puisqu'il concerne les problèmes que vient de rencontrer la direction de la propreté. Et je ne surprendrai personne en disant qu'un service où, à quelques mois d'intervalle, deux agents tentent de s'immoler par le feu montre qu'il règne un certain malaise et même un malaise certain.

Un malaise dont, pourtant, les signes annonciateurs existent depuis longtemps si l'on examine les dossiers transmis au conseil de discipline. Evidemment, chacun dans cette assemblée ne peut pas y siéger. Il se trouve que, par les hasards du tirage au sort, avec quelques collègues, nous assurons cette représentation et, depuis de nombreux mois, on voit les

prémices de dysfonctionnements graves dans le fonctionnement du service du nettoyage mais aussi du service de la voirie de temps en temps.

Il se trouve que, représentant de la collectivité dans cette instance et alors que je dois défendre la collectivité, j'ai été amené assez fréquemment à échanger des mots un peu vifs avec l'avocat qui représentait le Grand Lyon parce que bien sûr, l'avocat en question c'est son rôle, charge les agents fautifs parce qu'il y a toujours effectivement, lorsque ces dossiers sont transmis, des fautes mais on constate aussi une défaillance de la ligne managériale.

Je ne vise personne, je ne chercherai pas à quel niveau les responsabilités se situent, mais un certain nombre de dossiers, s'ils avaient été traités en amont, n'auraient jamais dû arriver devant le conseil de discipline et, parfois, ces dossiers font état de situations qui remontent à quatre, cinq ans. Des sanctions n'ont pas été prises au début ; ensuite, elles sont prises sur un fait mineur. Enfin, on a souvent aussi des dossiers qui montrent des bagarres entre les agents.

Je pense qu'au sein des services, il y a un effort important à faire de remise à plat du fonctionnement. Alors, il n'y a pas de commission du personnel, il y a une commission finances, institution et ressources. A quelques reprises, j'ai été amené à demander au Président Darne, qui a toujours répondu courtoisement, un audit peut-être du fonctionnement de certains services de la voirie ou du nettoyage. Il m'a toujours répondu que c'était possible, qu'on verrait cela mais on n'a jamais rien vu.

Donc aujourd'hui, le CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) s'est saisi des deux dernières malheureuses affaires. Vous avez décidé de nommer un expert indépendant qui va rendre son rapport dans un an -si j'ai bien lu dans les journaux-, ce qui me paraît une longue durée.

Je pense que, dans cette assemblée de 156 membres, il se trouve beaucoup de gens de bonne volonté, certains peut-être de bon sens, d'autres encore, plus rares, qui ont une pratique des relations sociales ou de la gestion des ressources humaines, et ce dans les différents groupes. Ce n'est pas une affaire de majorité et d'opposition ; je pense qu'il serait bon de les associer à cette réflexion.

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Frih, Présidente du CHSCT.

**Mme la Vice-Présidente FRIH :** C'est évidemment avec une grande émotion que le Grand Lyon, dans son ensemble, a appris les deux accidents, l'un survenu le 19 juillet et l'autre le 4 septembre.

Mais, avant de répondre sur les mesures prises -parce que des mesures ont été prises immédiatement-, je vais faire écho aux propos tenus par mon collègue Pierre Crédoz cet après-midi et rappeler que, comme dans toute institution, nous avons au Grand Lyon la nécessité de faire respecter tout un nombre de règles et de valeurs. Quand ces règles sont transgressées, il est nécessaire de sanctionner pour ne pas laisser perdurer les dysfonctionnements. Ces dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences de deux types : sur la qualité du service public et sur la nature des relations entre les agents entre autres, des situations de manque de respect, par exemple. Les collaborateurs du Grand Lyon, comme les représentants du personnel d'ailleurs, ont attiré l'attention de l'administration sur la nécessité d'agir pour qu'aucun écart ne soit toléré dans les services. Dans le même temps, le Grand Lyon développe des mesures d'accompagnement d'écoute des agents les plus fragilisés.

Pour revenir aux mesures prises, je vais être assez factuelle. Vous avez pu le lire dans la presse, dès le 20 juillet, donc après l'accident du 19 juillet, il y a eu une convocation en urgence du CHSCT qui est tout à fait dans son rôle et, à l'unanimité -je rappelle que le CHSCT est une instance paritaire-, nous avons voté la désignation d'un expert indépendant. Fin juillet et tout le mois d'août, des groupes de travail -et je tiens vraiment à remercier le travail de monsieur Eric Desbos qui a mené ces travaux avec les représentants du personnel et les directions- ont formalisé un cahier des charges qui définira le cadre de la mission de l'expert. Nous avons voté ce cahier des charges à l'unanimité le 7 septembre pour une désignation d'un expert le 2 octobre. Sur le rendu des travaux, il a été dit un an dans la presse un an ; la durée des travaux sera réduite parce que l'on est vraiment dans une situation d'urgence et, d'ici mars-avril, on aura des réponses à apporter.

L'objet de l'expertise est un réel travail de terrain pour une analyse optimale et une compréhension de la situation. La mission de l'expert sera de conseiller la délégation d'enquête, réaliser des entretiens individuels avec les agents, assister le CHSCT dans l'analyse des faits et dans la définition des préconisations. Le périmètre de l'expertise sera la direction de la propreté.

Par ailleurs, le Grand Lyon a déjà pris des mesures depuis le 19 juillet, de deux ordres : il y a un accompagnement avec un dispositif d'écoute pour tous les collaborateurs impactés et un renforcement de la ligne managériale, avec une accélération de l'arrivée de deux techniciens et l'anticipation du recrutement d'un agent de maîtrise.

Excusez-moi, c'est un peu technique et cette liste est un peu pénible à cette heure-ci mais je tenais à préciser ce qui a été mis en place.

Par ailleurs, je voulais rappeler la politique de prévention qui fait l'objet d'un travail en lien avec le CHSCT ; on travaille maintenant depuis un an et demi sur les risques psychosociaux.

Au niveau de l'accompagnement, une cellule d'écoute est mise en place avec des professionnels. 89 situations individuelles difficiles ont été suivies en 2009, 106 en 2010 et 100 en 2011.

Au niveau de la mise en place de l'indicateur, à titre d'exemple, on travaille avec la médecine professionnelle. Depuis 2010, des indicateurs de stress sont suivis : en 2011, sur 200 personnes interrogées de façon aléatoire, 133 ne présentaient aucun signe de stress, 55 sont signalées avec des stress possibles et 12 avec des stress probables.

On travaille aussi au niveau de l'accompagnement de certains collectifs de travail via un prestataire externe et on met en place des actions de communication, comme la conférence sur les risques psychosociaux.

Donc des choses sont faites. Bien évidemment, on vous tiendra informés de nos travaux, voilà, monsieur le Président, ce que j'avais à dire pour le CHSCT.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vais rajouter quelques mots, tout d'abord pour dire que les deux accidents évidemment sont tragiques.

Le premier, qui a vu quelqu'un s'immoler par le feu, est quelque chose de terrible. Si on parle de ce premier accident tragique, le problème était moins le rapport entre l'administration, la hiérarchie et des agents d'exécution qu'un problème de difficultés entre représentants d'organisations du personnel. Donc, lorsqu'on est sur des problèmes pareils, il faut appeler

chacun à sa responsabilité, ce que nous faisons. Cela interpelle l'administration bien évidemment, cela interpelle les organisations syndicales également.

Sur le deuxième accident du 4 septembre dernier, un rapport a été fait par la direction générale qui retrace les faits. Ces faits ne se sont pas produits entre deux personnes mais ont été vus par un certain nombre de témoins. Un certain nombre des protagonistes a déposé plainte auprès du Procureur de la République. Cela veut dire qu'il y aura une enquête de justice et donc que les faits seront établis ; je souhaite qu'ils soient établis le plus vite possible et ensuite, évidemment, nous en tirerons toutes les conséquences.

En ce qui concerne ce que nous, nous faisons, effectivement, après cette réunion, un cabinet d'expertise a été désigné. On avait le choix entre deux solutions : le faire de manière limitée sur tel ou tel secteur où s'est produit le dysfonctionnement dans telle ou telle subdivision ou bien le faire de manière plus large. J'ai souhaité qu'on le fasse de manière large. C'est donc toute la direction de la propreté qui sera auditée par un regard extérieur et fera le point, à la fois sur la façon dont fonctionnent les rapports entre la direction générale et tous les niveaux du service mais aussi sans doute peut-être entre organisations syndicales du Grand Lyon.

Moi, j'appelle aujourd'hui chacun à sa responsabilité, responsabilité dans l'action quotidienne, responsabilité dans la désignation des faits parce qu'on lit quelquefois beaucoup de choses et on ne sait pas quels rapports ils ont avec la réalité. Evidemment, le fait même de les rapporter peut entraîner un certain nombre de conséquences pour l'avenir.

Donc j'appelle chacun à ne pas vouloir instrumentaliser, ni d'un côté ni d'un autre, les faits qui se sont passés mais à essayer plutôt d'apaiser les choses au sein de la direction du Grand Lyon.

Ce qui est sûr, c'est que le Grand Lyon est obligé, d'une part -et c'est tout de même le strict minimum-, de faire respecter la légalité et, d'autre part, lorsqu'un certain nombre de faits graves se produisent, d'apporter un certain nombre de sanctions parce que s'il ne le faisait pas, c'est tout le service public qui, pour le coup, serait totalement détruit.

J'ai dit tout à l'heure, en m'adressant aux journalistes, que lorsque j'ai vécu hier la Biennale de la danse, je me disais : "Pour faire un événement pareil, que de logistique municipale a-t-il fallu avant, pour ensuite faire que les rues soient propres dès le soir même, combien a-t-il fallu de logistique de la Communauté urbaine pour permettre de fonctionner ?" Cela veut dire que le service public que nous développons est essentiel à la réalisation de toutes les organisations, toutes les manifestations, à la vie même de la ville. C'est pour cela que nous devons y prendre extrêmement soin. En tout cas, j'y veillerai personnellement.

Pour reprendre votre proposition, monsieur Thévenot, je souhaite que la commission de suivi de ces affaires soit pluraliste et qu'elle puisse comprendre les grandes composantes de notre assemblée parce que ces problèmes, ce ne sont pas les problèmes des uns ou ceux des autres, ce sont nos problèmes collectifs. Et donc, par exemple, on le verra bien demain dans le déploiement de la collecte, il faudra aussi que ceux qui représentent l'autorité dans les Communes puissent faire en sorte que ce pourquoi nos agents sont là soit fait dans leur Commune et ils exigeront du Président du Grand Lyon qu'il assume ses responsabilités. Je les assumerai à tout moment de notre action. Merci.

*(La séance est levée à 21 heures 15).*

---

**Annexe 1****Question orale du groupe CGDL-UDI****Conseil du 10 septembre  
Question orale**

Monsieur le Président,

Élément important du dossier pour l'inscription du repas gastronomique des français au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO, notre pays doit accueillir une Cité de la Gastronomie.

Dans la torpeur estivale, la presse s'est fait l'écho d'une candidature de notre métropole. Monsieur le Président, quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour que Lyon gagne, logiquement, cette Cité de La Gastronomie ?

---

**Annexe 2**

**Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon**

*ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON*

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

**QUESTION ORALE**

Quelles sont les mesures prises face aux difficultés sociales à la Direction de la Propreté ?

